This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Br
1936
16.5

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF

FRANCIS BROWN HAYES

Class of 1839

OF LEXINGTON, MASSACHUSETTS

ag x

LOUISE DE KÉROUALLE

DUCHESSE DE PORTSMOUTH

649

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1886.

DU MÊME AUTEUR, CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

Histoire des débats politiques du Parlement anglais depuis la révolution de 1688. Un volume in-8°.

Les Ducs de Guise et leur époque, ouvrage couronné par l'Académie française (prix Thérouanne, 1878). 2 vol. in-8°.

Histoire de Philippe II, ouvrage couronné par l'Académie française (prix Thérouanne, 1882). 4 vol. in-8°, avec portrait.

Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française. 3e *édition*. 2 vol. in-18.

PARIS, TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LOUISE DE KÉROUALLE

DUCHESSE DE PORTSMOUTH

1649-1734

PAR

H. FORNERON

Avec un portrait d'après P. Lely

ET UN FAC-SIMILE D'AUTOGRAPHE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1886

Tous droits réservés

Br 1936.16.5

HARVARD COLLEGE
MAR 31 1925
LIBRARY

Hayes fund

LOUISE DE KÉROUALLE

DUCHESSE DE PORTSMOUTH

1649-1734

CHAPITRE PREMIER

L'ANGLETERRE ET LA POLITIQUE DE LOUIS XIV.

Louise de Kéroualle est la petite Bretonne qui nous a fait gagner nos Flandres, notre Franche-Comté. On doit tout donner à son pays, tout, excepté son honneur : la Bretonne n'a rien réservé. Son souvenir est frappé d'infamie chez les Anglais, qui ne lui pardonnent point d'avoir tenu dans sa main l'Angleterre pendant près de quinze ans, de l'avoir soumise à la politique de Louis XIV, d'avoir permis l'affermissement de notre unité territoriale. La France a oublié cette Agnès Sorel en fontanges, elle a si bien laissé déchoir jusqu'à son nom, qu'on ne sait plus comment l'écrire aujourd'hui [1]. Tandis

[1] Les Anglais la nomment Quérouailles, les généalogistes

que le nom de terre était défiguré, le nom de famille n'était pas davantage conservé. Les descendants de Louise de Penancoët de Kérouallе permettent que le *Peerage*, c'est-à-dire le code de la noblesse anglaise, publie qu'ils sont issus d'une prétendue Perrencourt [1].

Ces Penancoët ne sont pourtant pas à renier, même par des ducs de Richmond.

François de Penhoët, petit-fils d'un vice-amiral de Bretagne, avait épousé, le 10 mai 1330, Jeanne de Penancoët, dame de Kérouallе. Les Penhoët étaient l'une des quatre grandes familles de l'évêché de Léon, desquelles il était dit : Antiquité de Penhoët, vaillance de Chastel, richesse de Kerman, chevalerie de Kergournadec. Les enfants issus de ce mariage prirent le nom de la mère et son écu *fascé d'argent et d'azur de six pièces* [2]. Un de leurs descendants, Guillaume de Penancoët, épousa, en 1645, Marie de Plœuc de Timeur, fille de Marie de Rieux. Une de leurs filles est Louise, duchesse de Portsmouth, duchesse d'Aubigny.

écrivent Kéroual, Colbert de Croissy met Quérouel, la charte de donation de la terre d'Aubigny porte Kéroël. J'écris Kérouallе d'après les papiers de famille, Arch. nat., T; 152; 6.

[1] Burke, *Dictionary of Peerage*, met au mot *Richmond*, comme souche des ducs de Richmond, Louise de Perrencourt; il met au mot *Aubigny* (foreign titles) Louise de Penencourt, fille de Guillaume de Penencourt.

[2] Bibl. nat., Cabinet des titres, n° 50417.

Il n'est pas bien important aux yeux de notre siècle d'avoir été une Rieux, pas davantage d'avoir été renommé pour son antiquité au quatorzième siècle, si on le fut pour ses galanteries au dix-septième, mais ces vieux souvenirs de race et de blason expliquent la jeunesse de Louise de Kéroualle, font comprendre comment elle a été reçue comme fille d'honneur chez la duchesse d'Orléans, et la tirent sans discussion des aventures ridicules dont les pamphlets se sont plu à souiller ses premières années.

Le plus répandu des romans satiriques que les Anglais ont rédigés contre Louise de Kéroualle est l'*Histoire secrète de la duchesse de Portsmouth.* Des copies manuscrites [1], une édition anglaise et deux éditions françaises ont longuement circulé. Ce roman suppose qu'elle débuta par fuir la tante chez qui ses parents l'avaient conduite à Paris, et accompagna sous un déguisement de page le duc de Beaufort dans l'expédition de Candie. Après la mort du duc, elle aurait servi comme page divers capitaines de navire avant de revenir à Paris. Cette campagne de Candie a duré du 5 juin au 10 octobre 1669 : pendant cette période, Louise de

[1] Je possède un de ces manuscrits, mais je n'ai trouvé à la Bibliothèque nationale ni l'édition anglaise de 1690, *The secret history of the duchess of Portsmouth,* ni les éditions françaises de 1690 et de 1734, ni les *Mémoires secrets de la duchesse de Portsmouth,* par Jacques Lacombe, 2 vol. in-12. Paris, 1805.

Kéroualle était, sous les yeux de toute la cour, fille d'honneur d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. La calomnie a pu avoir pour origine la part qu'a prise à cette malheureuse expédition Sébastien de Penancoët, frère de Louise. Le jeune Breton est mort en débarquant en Provence [1], à son retour de Candie. Ce deuil a été travesti par le pamphlétaire en un roman burlesque. On a traité de même presque tous les épisodes. Le romancier a connu assez de détails secrets pour orner d'une apparence de sincérité ses inventions féroces [2].

C'est dans cette même année, et dans cette même cour de la charmante Henriette, que Louise de Kéroualle a connu le comte de Sault.

Le comte de Sault, fils du duc de Lesdiguières, était le vainqueur des joutes qui furent célébrées en 1662 sous les fenêtres des Tuileries, et qui ont laissé leur nom à la place du Carrousel. Il passait pour être un des courtisans des filles d'honneur d'Henriette [3]. On verra une Anglaise hautaine, la marquise de Worcester, rappeler insolemment ce

[1] Des trois enfants, les deux filles, Louise et Henriette, survécurent seules.

[2] Il y a quantité d'autres écrits du même genre : *Memoirs of the court of England* by the countess of Dunois, London, 1708. — *The secret history of the reigns of kings Charles II and James II*, s. l., 1690. — Il y en a une traduction en français, Cologne, 1690. Il y en a aussi une réfutation : *The blatant beast muzzl'd*, s. l., 1691.

[3] Père Anselme.

premier attachement à Louise de Kérouralle [1]. Quelque innocentes qu'aient pu être les intrigues d'une fille de vingt ans, pauvre et impatiente de trouver un mari, il est certain que la réputation de la Bretonne fut atteinte : madame de Sévigné et Louvois parlent d'elle sans considération et sans pitié. Saint-Simon affirme même [2] que « ses parents la destinèrent à estre maistresse du Roy, elle obtint une place de fille d'honneur chez Henriette d'Angleterre; malheureusement pour elle mademoiselle de la Vallière y en eut une aussy, et le Roy luy donna la préférence. Avec très-peu d'esprit, elle estoit douce, bonne et obligeante, et se fit aimer à la cour. » On peut donc dire, tout en méprisant les calomnies des pamphlets, qu'elle avait pu faire naître, soit par des imprudences, soit par des propos ambitieux, la pensée qu'elle ne reculerait pas devant le rôle de favorite d'un roi.

Avant de recourir à l'influence des femmes pour conserver l'alliance ou au moins la neutralité de l'Angleterre, Louis XIV avait déjà employé divers procédés qui ne s'écartaient pas moins des usages de la diplomatie.

Nos grands politiques se sont toujours attaché un allié : Richelieu avait Gustave-Adolphe, Maza-

[1] Ms. Aff. étrangères. Angleterre, vol. 114, fol. 119, du 16 août 1674.

[2] HACHETTE, *Écrits inédits de Saint-Simon*, t. IV, p. 485.

rin eut Cromwell. L'union avec l'Angleterre était d'autant plus nécessaire pendant la jeunesse de Louis XIV, que nos frontières tendaient à s'avancer dans les Flandres, c'est-à-dire dans un pays lié à l'Angleterre par la proximité de ses côtes, par les nécessités commerciales, par l'intimité des communications suivies depuis plusieurs siècles.

Le dépit de voir les Flandres sous l'influence française, et l'envie devant l'essor que prenaient notre commerce et notre industrie, n'étaient pas les seuls sentiments qui excitaient la nation anglaise contre Louis XIV. Les passions protestantes dans le peuple et les idées libérales de l'aristocratie devaient forcément mettre l'Angleterre en lutte contre un roi catholique et absolu. Bientôt les intérêts politiques et les suggestions protestantes se fusionnèrent au point que l'Angleterre crut devoir soutenir contre Louis XIV l'Espagne, cette monarchie qui avait été la plus ardente contre la Réforme.

Pendant que les descendants de Philippe II s'éteignaient lentement à l'Escurial, chaque puissance guettait les débris de leur succession. A Louis XIV toutes les Flandres. Pour pouvoir se nantir au moment opportun, il reconnaissait que la complaisance des Anglais était nécessaire. Or leur haine n'était pas douteuse. Il ne pouvait les tenir que par Charles II. Sur Charles II se concentrent tous les efforts de sa diplomatie. Il ne peut avoir que cet

homme tout seul pour allié. Avec lui il domptera l'animosité de l'Angleterre. C'est la condition rigoureuse sans laquelle s'évanouissent ses chances de prépondérance en Europe. Tout est permis si l'on tient Charles II. Les diplomates de Louis XIV en ont conclu que tout était permis pour le tenir.

Mais Charles II était précisément l'homme le plus insaisissable, la volonté la plus vacillante, le caractère le plus versatile qu'il y eût en Europe. Il était, dès sa jeunesse, voluptueux, loquace, facile à séduire, indulgent pour toutes les intrigues. Il simulait la dignité par une élégance souriante, la sensibilité par une prodigalité banale. On pourrait le comparer à notre roi Henri III, avec ses allures débonnaires, son goût dans les arts, son indifférence pour les engagements, et sa tentation de confondre la fourberie avec la politique. Au fond du cœur il est catholique, et il reste le chef de l'Église anglicane; il comprend les effets du quinquina, et il se livre à l'alchimie; il est affranchi des préjugés, mais dépourvu de principes; c'est un épicurien aimable, et il va jusqu'à renier son père. Il renie l'honnête Charles Ier quand, entouré des fanatiques puritains d'Écosse, il signe cette dégradante déclaration [1] :

[1] WALKER, *Historial discourses*, p. 170 : « 16 august 1650... because of his father's hearkening unto and following evil councils and his opposition to the covenant by which so much of the blood of the Lord's people hath been shed... all his own sins and the sins of his father's house. »

« Je m'humilie profondément devant Dieu à cause de la complaisance qu'a eue mon père pour les mauvais conseils, de son opposition aux puritains, du sang des hommes pieux qu'il a fait répandre, je reconnais mes péchés et les péchés de la maison de mon père. »

Voilà l'homme qu'il faut tenir. Sa mère aura-t-elle de l'autorité sur lui?

Henriette-Marie, fille de Henri IV, avait exercé une puissance absolue sur son mari Charles Ier. Impérieuse et livrée tout entière à l'idée du moment, elle s'offre à nos yeux dans l'auréole dont l'ont enveloppée ses infortunes tragiques et le génie de Bossuet. Les contemporains étaient moins indulgents. On voudrait se défier des Anglais qui remarquaient avec malice l'autorité de lord Jermyn sur cette reine, la dépendance craintive dans laquelle il la tenait, et l'intervention de ce sujet dans toutes les affaires de la Reine [1]. On voudrait nier que la

[1] Sir John Reresby, *Memoirs*, p. 4 : « Lord Jermyn had the queen greatly in awe of him, and indeed it was obvious that he had uncommon interest with her and her concerns; but that he... had children by her, I did not then believe though the thing was certainly so. » Son propre fils, le roi Jacques, n'ose contredire formellement ce fait, tant il semble évident à tous les contemporains; dans sa réponse (*The blatant beast*) aux pamphlets, tandis qu'il fait réfuter avec passion toutes les autres attaques contre les Stuarts, il se contente de faire répliquer doucement à son adversaire, au sujet de cette union de sa mère : « He must pardon me if I do not believe him. » Madame Agnès Strickland, *Lives of the queens*

Reine ait eu une fille de son mariage secret avec ce Jermyn. Mais elle avait au moins l'imprudence de se faire accompagner par lui dans ses visites d'apparat [1], et elle a contre elle le témoignage écrasant de Louis XIV lui-même, qui écrit à Colbert de Croissy [2] : « Le duc de Buckingham présuppose pour nécessaire une chose qui est impossible, quand il parle d'un secret qui doit être communiqué à la reine mère d'Angleterre, et qui ne tombe pas à la connaissance de milord Saint-Albans (Jermyn). A dire vray, si on l'avoit espéré, on ne pourroit que tromper soy-mesme. » Aussi il chercha de bonne heure à marier Charles II, dans l'espoir de le tenir, à défaut de la mère, par l'épouse.

Puisque l'Espagne était l'adversaire, ce fut parmi les plus acharnés ennemis de l'Espagne que Louis XIV chercha la reine d'Angleterre. Il offrit une Portugaise. Il se trompait. Les Portugais tenaient les femmes dans l'ignorance et la réclusion, comme des Mauresques. Au lieu d'une princesse accoutumée au manége des cours et capable de dominer

of England, t. VIII, p. 217, croit aussi de nos jours à l'existence de cette fille.

[1] EVELYN, *Diary*, 14 aug. 1662. Hamilton, toujours si merveilleusement informé, parle aussi de cette union. Voir encore l'auteur anonyme de la curieuse relation d'Angleterre qui est aux Cinq Cents de Colbert, vol. 478 : « Le comte de Saint-Albans (Jermin) est toujours attaché à ses interests. ».

[2] Ms. Aff. étrangères. Angleterre, vol. 93, fol. 181, du 28 novembre 1668.

un roi corrompu, Charles II vit débarquer en Angleterre une petite brune qui n'avait jamais parlé à un homme, ne s'était jamais montrée à aucun regard, même pendant la traversée, qui, avec ses vingt-quatre ans, sa vie sédentaire et ses costumes exotiques, avait déjà la taille épaissie. Elle était courte, trapue, basanée; ses dents mal plantées déformaient sa bouche[1]. « Elle n'a rien dans ses traits qui, à aucun degré, puisse inspirer la répugnance », dit piteusement Charles II à la première entrevue[2], et il se félicite après le mariage qu'elle soit encore assez fatiguée par la navigation pour lui permettre de la laisser dans un complet repos[3]. Les dames d'honneur portugaises étaient « suffisamment peu agréables[4] », avec leurs monstrueux vertugadins

[1] Voir chez Agnès STRICKLAND, *Lives of the queens of England*, t. VIII, p. 312, le témoignage de lord Dartmouth : « Very short, and broad, and of a smarthy complexion; one of her fore teeth stood out wich held up her upper lip. » Evelyn fait la même remarque : « Her teeth wronging her mouth by sticking a little to far out. » Ces disgrâces sont artistement dissimulées sur les portraits peints par sir Peter Lely.

[2] Lettre à Clarendon citée par Agnès STRICKLAND, t. VIII, p. 304.

[3] Le roi à Clarendon, 21 mai 1662, lettre publiée d'après le ms. du British Museum par FELLOWES, *Historical sketches*, p. 295 : « It was happy for the honour of the nation that I was not put to the consumation of the marriage that night, for I was so sleepy by having slept but two hours in my journy, as I am afraid that matters would have gone very sleepily. »

[4] EVELYN, *Diary*, 30 mai 1662.

qu'elles appelaient des garde-infante, leurs coiffures étranges et leurs teints olivâtres. Aussi Charles II, qui était accoutumé à des spectacles plus séduisants, eut soin de dresser une liste des dames de la chambre de la Reine, à la tête de laquelle il plaça la comtesse de Castlemaine.

La nouvelle reine n'était pas assez ignorante pour ne pas pousser un cri de révolte en recevant cet outrage.

La comtesse de Castlemaine avait séduit le Roi dès les premiers jours de son débarquement en Angleterre [1]. Elle était dans tout l'éclat de sa beauté hautaine. Elle était grande et brune, elle avait [2] « le nez un peu relevé, les lèvres vermeilles, la gorge belle; sa taille est noble et aisée ». Ses yeux, qui étaient « noirs, assez fendus », brillaient, selon Hamilton, d'un grand feu; ils « n'épargnoient rien pour engager et promettoient tout pour retenir. La suite n'a que trop fait voir qu'elle consentoit à ce qu'ils promettoient de plus téméraire. »

Elle ne tiendra pas longtemps contre Louise de Kéroualle, mais contre la reine Catherine la lutte

[1] Pepys, *Diary*, 13 july 1660. Barbara Villiers (1640-1709), fille de William viscount Grandison, venait d'épouser Roger Palmer, qui fut créé Earl of Castlemaine en 1661, « mais ce titre ne pouvait être transmis par lui à d'autres enfants que ceux qui naîtraient de son épouse actuelle, lady Barbara ». Elle est duchesse de Cleveland en 1670.

[2] *Relation d'Angleterre*, Cinq Cents de Colbert, vol. 478.

est aisée. La jeune Portugaise efface d'abord le nom de sa rivale sur la liste des dames de la chambre que lui communique son mari [1], puis, quand elle voit ce mari lui amener par la main devant elle cette maîtresse toute-puissante, elle est prise de convulsions et se retire le sang au visage. C'est un affront infligé à la Castlemaine; celle-ci exige une réparation publique. Charles II prétend décider la Reine à s'humilier devant cette femme; il écrit au chancelier Clarendon, qui avait cherché à réconcilier les époux : « Qu'on ne se mêle pas des affaires de la comtesse Castlemaine; ceux qui l'oseraient s'en repentiraient jusqu'à la dernière heure de leur vie; et, à ce propos, je crois très-utile de vous donner un bon avis pour que vous ne vous imaginiez pas que vous me ferez changer de résolution, le monde entier n'y parviendrait pas; je consens à être misérable dans cette vie et dans la vie à venir, si je fléchis en rien dans ma décision, qui est de nommer la comtesse de Castlemaine dame de la chambre de ma femme; quiconque voudra s'y opposer m'aura pour ennemi jusqu'à la dernière heure de ma vie; quiconque voudra se montrer l'ennemi de la comtesse de Castlemaine m'aura pour ennemi jusqu'à la dernière heure de ma vie. Je le jure sur mon honneur. »

[1] Voir CLARENDON, FELLOWES, Agnès STRICKLAND, aux endroits cités.

La Reine resta inflexible durant plusieurs semaines et fit grand éclat de son indignation. Puis elle se laissa attendrir. On put voir à travers les rues de Londres les deux rivales assises dans le même carrosse, avec le fils d'une troisième[1]. Après cette défaillance, la jeune reine renonça à toute lutte. Elle fit sa société habituelle de la Castlemaine, la traita avec familiarité, lui témoigna plus d'amitié qu'à aucune autre femme de la cour. « C'est une bien bonne princesse, disaient les Anglais, elle prend tout avec une douceur extrême. »

Mais elle était vengée sur son mari par les violences mêmes de sa rivale : toute la cour savait que le Roi était fréquemment poussé à bout par des scènes de fureur; on le voyait revenir de chez la Castlemaine tout consterné; on le savait trompé souvent, selon les caprices de l'altière maîtresse; il voulut adresser des reproches à l'ingrate, mais il fut immédiatement réduit à s'agenouiller devant ses pieds et à implorer son pardon, en promettant de ne plus jamais la soupçonner[2]. Aussi, quand il surprit dans son alcôve Churchill, le futur duc de Marlborough, il se contenta de dire dédaigneusement au jeune homme : « Je vous le pardonne, car vous faites cela pour avoir du pain[3]. »

[1] Pepys, *Diary*, 7 septembre 1662.
[2] *Ibid.*, 7 aug. 1667.
[3] Ms. Aff. étr. Angleterre, vol. 137, fol. 400. Relation de la

La Castlemaine aurait volontiers écouté la France et soutenu sa politique; notre ambassadeur, Colbert de Croissy, ne le laissa pas ignorer à Louis XIV :

« Le Roy, répondit Lionne[1], a fait très-grande considération sur l'entretien que vous avez eu avec madame de Castlemaine et sur l'ouverture de cœur avec laquelle elle vous a parlé quand elle vous a confié que le roy d'Angleterre[2] cognoissoit fort bien que milord Arlington ne vouloit point l'alliance de la France. Sa Majesté désire que vous cultiviez auprès d'elle ce bon commencement; que vous lui témoigniez même, si vous le jugez à propos, qu'en ayant rendu compte au Roy, il vous a chargé de lui en faire un très-vif remerciement de sa part. Elle a ordonné dans cette rencontre à monsieur votre frère (le contrôleur général) de vous envoyer quelque galanterie de ce pays dont vous la puissiez régaler en votre nom, ce qui ne gastera jamais rien aux affaires auprès des dames, de quelque humeur qu'elles soient. »

Et Lionne répétait quelques jours plus tard[3] :

cour d'Angleterre. Voir aussi sur cet épisode la lettre de l'ambassadeur Courtin au ministre Louvois, ibid., vol. 120 C, fol. 206, du 16 novembre 1676.

[1] Ms. Aff. étr., 3 avril 1669.

[2] Dans toutes les dépêches diplomatiques, le *Roy* veut dire Louis XIV, pour tout autre roi on met le nom du pays. Je ne m'astreindrai pas à cette formule dans les extraits.

[3] Du 20 avril 1669.

« Sa Majesté fait beaucoup de cas de ce que madame de Castlemaine continue à vous dire. Vous devez, s'il vous plaist, vous entendre avec monsieur votre frère touchant le régal que le Roy a destiné à cette dame... Sa Majesté approuve fort[1] votre pensée de faire représenter au roy d'Angleterre par madame de Castlemaine combien les presbytériens et les sectaires sont mal intentionnés pour la monarchie. »

Ce n'était pas que la favorite fût insensible à un petit cadeau, son horreur de tout frein et ses caprices de luxe l'entraînaient à des dépenses qui étonnaient la cour : on admirait la transparence de ses chemises et les flots de dentelles qu'elle portait sous ses jupes[2], ses meubles de prix et son argenterie; mais un ministre ne pouvait faire nulle foi sur son appui, car elle était sans cesse portée avec toute sa passion soit vers la galanterie du moment, soit vers des luttes ardentes avec les autres femmes de la cour. Aussi les querelles des femmes qui entourent Charles II préoccupent Louis XIV presque autant que les marches de Turenne et de Condé : une guerre avec l'Angleterre dépend en ce moment de l'humeur d'une actrice ou d'une fille de chambre. Le ministre Colbert écrit à son frère, Colbert de

[1] Du 23 avril 1669.

[2] Pepys, *Diary*, 21 may 1662 : « The finest smocks and linen petticoats laced with rich lace at the bottom. »

Croissy, à Londres[1] : « Je crois que le Roy seroit bien aise que vous envoyassiez à M. de Lionne de petites relations de tout ce qui arrive dans la vie particulière du roy d'Angleterre, et de ce qui s'appelle le dedans de sa cour. » — « Comme vous n'avez pas désapprouvé, répond l'ambassadeur[2], que je vous informasse des demeslés des dames qui donnent souvent presque autant d'occupation que les choses les plus sérieuses, je continuerai à vous écrire la suite du dernier... » — « J'ai entendu lire avec grand plaisir, écrit Louis XIV lui-même à Colbert de Croissy[3], j'ai entendu lire avec grand plaisir les curieuses circonstances que vous avez écrites au sieur de Lionne des intrigues de cette cour et des demeslés des dames qui y font la principale figure. » — « Je redoublerai mes soins, répond Colbert[4], pour savoir ce qui se passera parmi les dames, puisque vous ne dédaignez pas d'en estre informé, et que le Roy mesme veut bien donner quelques moments à la cognoissance de ces petits demeslés qui, quelquefois, en produisent de plus grands. » Colbert croit nécessaire de faire quelque nouveau présent à madame de Castlemaine, mais, d'une part, « j'ai distribué,

[1] Ms. Aff. étr., 20 janvier 1669.
[2] Du 31 janvier 1669.
[3] Du 9 février 1669.
[4] Du 14 février 1669.

dit-il [1], tout ce que j'avois apporté de France, jusques aux jupes qui estoient pour l'usage de ma femme, et je n'ay assez d'argent pour continuer à fournir à toutes ces dépenses », et d'un autre côté Charles II a dit que sa sœur Henriette était la seule femme [2] qui eût de l'influence sur lui. Or, si l'on fait un présent à madame de Castlemaine, ce prince verra qu'on le croit soumis à cette favorite, malgré ses dénégations. Il faudrait donc simplement « un présent de gants, rubans et robes de chambre, ou autres petits ornements [3] ».

Une inquiétude plus grave troublait à ce même moment l'ambassadeur de France : il remarquait la tristesse de Charles II, son accablement et sa répugnance à l'entretenir de la politique de l'Europe, comme il n'y manquait jamais les semaines précédentes :

« Le chagrin [4] qui paroissoit sur le visage du Roy ne laissoit pas lieu de douter que la cause n'en fust fort relevée. Cependant, après l'avoir bien recherchée pour contenter ma curiosité, j'ai trouvé qu'un nouvel amour avoit produit tout ce trouble, que la beauté d'une demoiselle de madame de Castlemaine,

[1] Du 14 janvier 1669.
[2] Dépêche du 7 février 1669.
[3] Le cadeau fut envoyé par le ministre Colbert le 8 mai 1669.
[4] Colbert de Croissy à Lionne, 28 février 1669.

et la grâce avec laquelle elle servoit le Roy lorsqu'il venoit voir sa maistresse, avoient troublé le cœur du prince, qui naturellement ne hait pas le changement. Et, comme elle n'avoit pas cru devoir estre longtemps rebelle à ses volontés, sa maistresse en avoit esté si irritée qu'elle l'avoit congédiée à minuit. Cette nouvelle inclination comme toutes les autres de pareille estoffe n'empesche pas que madame de Castlemaine ait toujours le mesme crédit. »

Elle avait déjà été victime de cette fantaisie de placer sous sa main les plus belles filles d'Angleterre : les plus adulées étaient heureuses de lui faire cortége. On avait vu la fière lady Sandwich la nommer humblement sa dame, la dame de son admiration[1]. Elle prit ainsi parmi les filles d'honneur Frances Stewart, que la cour appelait *la belle Stewart,* elle la logea chez elle et la surnomma dédaigneusement sa petite Stewart[2]. « Elle la retenoit souvent à coucher[3]; le Roi, qui ne manquoit guères à venir chez la Castlemaine avant qu'elle se levast, ne manquoit guères d'y trouver aussi mademoiselle Stewart au lit avec elle. On ne pouvoit guères avoir moins d'esprit ni plus de beauté. Tous ses traits estoient beaux et réguliers. Elle estoit assez

[1] Pepys, 26 july 1662.
[2] *Ibid.*, 23 march 1663.
[3] Hamilton, *Mémoires de Gramont.*

droite et plus grande que le commun des femmes. » Nous la connaissons, cette « blonde qui a tous les traits du visage accomplis, et dont la taille seroit admirable si elle estoit un peu moins haute et plus libre[1] », elle a posé comme modèle de la *Britannia* de la monnaie de bronze; le graveur Philippe Rotier[2] l'a reproduite sur toutes les médailles, ses coins ont été copiés par ses successeurs. La belle Stewart est ainsi la figure la plus répandue dans le monde. Elle avait, dit une note diplomatique[3], « la jambe si parfaite que les ambassadeurs qui venoient en Angleterre, allant chez elle par audience, lui demandoient, de la part de leur maistre, la grâce de voir sa jambe ». Elle n'était point avide, car elle se contentait d'une pension de sept cents livres sterling que le Roi lui servait, et ne s'était fait donner par lui des bijoux que pour six mille livres sterling lorsqu'elle épousa le duc de Richmond, en lui persuadant que dans son commerce de quatre années entre le Roi et madame de Castlemaine, elle

[1] Relation d'Angleterre, ms. Bibl. nat. 478 du fonds Colbert.

[2] Trois frères Rotier étaient graveurs français en médailles à la monnaie de Londres depuis 1661. Voir Joseph Redington, *Calendar of treasury papers*, préface, p. 16. Les deux plus jeunes, Joseph et Philippe, vinrent prendre la direction des monnaies de Bruxelles et Paris. Jean, l'aîné, resta seul à Londres; il perdit la main droite en 1689 et fut remplacé par son fils James.

[3] Relation d'Angleterre, ms. Aff. étr., vol. 137, fol. 400.

était restée « aussi vertueuse qu'aucune femme au monde[1] ». Elle ne cessa point de recevoir le Roi après ce mariage, mais il n'allait plus chez elle « que la nuit, après avoir écarté sa voiture et ses gardes : il descendait dans une chaloupe et ramait lui-même jusqu'à Somerset house, le palais des Richmond, il s'arrêtait au petit mur qui longeait la Tamise, et escaladait le mur. N'est-ce pas une honte[2]? » Nous reverrons, parmi les ennemies de Louise de Kéroualle, la belle Stewart défigurée par la petite vérole, et privée d'un œil[3].

Dans cette anarchie qui précède le règne de Louise de Kéroualle, se distinguait déjà celle qui sera sa plus redoutable rivale, une fille robuste, aux membres vigoureux, à la face insolente, la crieuse d'oranges Nelly Gwynn.

Ellen Gwynn, dite *Nelly*, passa du parterre, où elle distribuait ses oranges, sur la scène, où elle joua dans la *Conquest of Granada*, de Dryden, le rôle de la reine Almahide, avec un chapeau à large bord. On a dit aussi qu'elle avait été danseuse[4]. Elle aimait à la fois le comte de Dorset, qu'elle nommait son Charles Ier, Hart, qui était son Charles II, et le Roi, qui n'était que son Charles III ou son

[1] Pepys, april 1667.
[2] *Ibid.*, 19 may 1668.
[3] Elle fut veuve en 1672 et mourut en 1702.
[4] Voir Pepys, 26 octobre 1667; Macaulay, ch. viii; Dou-

vieux Rowley. Ainsi s'abaissait lentement l'âme de Charles II et s'affaissait sa volonté au milieu des vices de toutes les nations : des eunuques italiens venaient chanter dans sa chambre verte[1]; la femme de son valet de chambre, madame Chiffinch[2], lui amenait des actrices, Nelly Gwynn, Margaret Hughes et autres[3]. Il avait pour compagnon continuel dans cette vie d'insouciance un homme qui était l'un des plus heureusement doués et l'un des plus méprisables de son temps, le duc de Buckingham.

Buckingham s'entendait aussi bien à séduire une femme qu'une assemblée populaire[4]. Il avait épousé une nièce de Cromwell, mais ne s'occupait d'elle que pour épier l'heure de sa mort. Prompt à tout entreprendre et incapable de réaliser un de ses desseins, crédule pour les charlatans et touché par les

glas JERROLD, préface. On connaît les vers de Rochester :

> The orange basket her fair arm did suit
> ...And from the pit she mounted to the stage
> ...There Hart and Rowley's soul she did ensnare
> And mad a king a rival to a player.

[1] EVELYN, *Diary*, 24 january 1667.

[2] Elle aurait été seulement la maîtresse de Chiffinch, d'après Walter Scott.

[3] EVELYN, *Diary*, 18 oct. 1666. Plusieurs seigneurs épousèrent des actrices, à cette époque; tels sont le prince Rupert, le comte d'Oxford, sir R. Howard...

[4] Il est merveilleusement peint par Dryden :

> A man so various that he seem'd to be
> Not one, but all mankind' epitome;
> Stiff in opinions, always in the wrong
> Was every thing by starts, but nothing long...

grandes pensées, insolent et servile, il était toujours détourné par le caprice du moment. Il venait de se donner à la politique française par haine de son rival de pouvoir, le comte d'Arlington, qui se tenait dans la dépendance de l'Espagne.

Arlington avait une seule pensée commune avec Buckingham, la peur du retour du chancelier Clarendon, qu'ils avaient fait exiler par leur coalition. Arlington « aime fort le plaisir, on dit que s'il estoit moins attaché à l'Espagne, il seroit obligé de vivre avec plus d'économie[1] »; il a une cicatrice « au travers du nez », que couvre « un petit emplâtre en losange[2] » et qui semble ajouter à son visage « quelque chose d'important et de capable »; du reste, « il se joindroit au diable pour perdre un ennemi[3] ».

Chacun des deux a son homme pour ménager secrètement ses intérêts avec la cour de France. Le confident de Buckingham est Leyton, un marchand de la Cité, rusé et rapace. Au contraire, le secrétaire du comte d'Arlington est Williamson, qui est réservé et désintéressé. Louis XIV n'ignore aucun de ces mystères. Il écrit lui-même à son ambassadeur[4] :

[1] Relation d'Angleterre, ms. Bibl. nat., fonds Colbert 478.
[2] Hamilton, *Mémoires de Gramont.*
[3] Ruvigny à Pomponne. Ms. Aff. étr. Angleterre, vol. 117, fol. 57, du 4 novembre 1675.
[4] Le Roi à Colbert de Croissy. Ms. Aff. étr. Angleterre, vol. 93, fol. 164, du 7 novembre 1668.

« Leyton pour Buckingham et Williamson pour Arlington, son maistre, vous font espérer de parvenir dans peu de temps à former une estroicte union entre moy et le roy d'Angleterre, pourvu que vous vous attachiez à eux et que l'on ne songe pas icy au restablissement du chancelier. Arlington ne vit pas d'une manière avec moi qui m'oblige à souhaiter la continuation de son crédit. Il faut que l'un et l'autre soient persuadés que le retour dudit chancelier ne soit pas hors de la possibilité et mesme hors de la probabilité lorsque je le voudrai appuyer. S'ils veulent s'engager à faire réussir l'union avec moi, vous pouvez donner toutes les sécurités qu'ils pourront demander que je pratiquerai tous les moyens qu'eux mesmes suggéreront pour lui en boucher les passages. Mais je vois fort bien que je n'avancerai jamais à rien dans le fond de l'affaire, que je n'aie gagné par intérest et le duc et le milord (Arlington) et chascun à part, en sorte que, sans savoir rien l'un de l'autre, ils conspireront à mesme but. On peut disposer Leyton et Williamson à recevoir quelque gratification de moi, s'il est possible que ce soit en argent plustost qu'autre chose. Après qu'ils en auront touché et que j'auray en cela sur eux quelque advantage, il n'y aura alors, selon mon sens, aucun inconvénient à craindre de s'ouvrir. Mandez-moi sans délai quel seroit votre sentiment sur la quantité des sommes que je pourrois

offrir, tant à chacun des entremetteurs que au duc et au milord. L'affaire est d'une nature qu'il n'y a argent que j'y puisse sacrifier que je ne tienne très bien employé pourvu que les sommes pour les deux principaux ne soient déboursées qu'après le coup fait. »

Pour Leyton, c'est peu de chose. Il est acquis avec 400 pistoles, « mais, dit Louis XIV[1], il ne faut pas pour cela, vu l'irrésolution naturelle du roy d'Angleterre, négliger de gagner Arlington; je lui donnerois volontiers vingt mille pièces; il faut aussi prendre bien garde à n'effaroucher pas l'esprit du Roy en laissant croire que j'aye la visée de l'engager d'abord à une guerre contre la Hollande ».

Williamson reste incorruptible[2]; Leyton, au contraire, vient en France faire sa cour à Louis XIV : « Je l'ay régalé d'une bague de 400 pistoles, écrit Louis XIV[3], il m'a entretenu deux fois. » Quelques mois plus tard, Leyton reçoit de la France une pension de « trois cens jacobus[4] », et la promesse d'un présent considérable. Nous savons, écrit l'ambassadeur de France[5], « jusqu'à quel point il est

[1] Ms. Aff. étr. Angleterre. Le Roi à Colbert, 24 novembre 1668.
[2] Lettre du 28 novembre 1668.
[3] Le Roi à Colbert, 12 décembre 1668. C'est un cadeau fait en sus du précédent.
[4] Lettre du 27 mars 1669, vol. 94, fol. 287.
[5] Lettre du 25 fév. 1669; *ibid.*, fol. 94.

fourbe; néanmoins, comme il est fort intrigant et comme il est écouté du Roi et des principaux de cette cour, et comme il est un des principaux et de la robe et du corps des marchands, je crois qu'il peut donner des advis. »

Louis XIV ne se fiait guère aux deux ministres, il faisait jouer quantité d'autres ressorts autour de Charles II. Il avait notamment à lui le fameux Samuel Morland et toute la colonie des Français de Londres.

« Ne jamais mettre en clair dans les lettres le nom de Morland », écrit Lionne[1]; on le nomme seulement « notre homme des secrets ». Morland était un savant qui se ruinait en inventions, et qui, pour rétablir ses finances, s'épuisait en aventures frauduleuses. Un de ses appareils a dû servir à la découverte de la machine à vapeur. Il a construit des roues hydrauliques fort curieusement combinées. Tandis qu'il était secrétaire de Thurloë, le principal ministre de Cromwell, il a su détourner les secrets d'État et les livrer aux Stuarts bannis, avec un tel mystère que tous les Anglais ont été étonnés de le voir se présenter un des premiers à Charles II et être subitement créé chevalier. Il fut comblé en même temps de pensions et de monopoles, puis il

[1] Lionne à Colbert, 26 août 1668, vol. 93, fol. 94.

continua ses manéges, mais cette fois avec le roi de France. Il était marié à une Française, Suzanne de Milleville; il vendit ses pensions et ses monopoles afin de se faire bâtir un château en France, et le château pour couvrir les frais de ses essais de mécanique. Lorsqu'il fut ruiné et veuf, il tomba sous la persécution de ses créanciers. Survint alors une aventure analogue aux plus invraisemblables de celles des romans de l'époque[1]. Un homme, qu'au temps de sa prospérité il avait sauvé de la faim, vint le trouver pour lui proposer un mariage qui devait le sortir de tout embarras; il lui offrait « une dame vertueuse, dévote, d'un caractère aimable, d'un revenu de cinq cents livres sterling par an, en terre, avec quatre mille livres sterling dans un coffre-fort, sans compter l'argenterie et les bijoux ». Quinze jours après, il l'avait épousée et il découvrait qu'elle était la fille d'un cocher, enceinte de plusieurs mois, sans un shilling. Il introduisit une instance en nullité de mariage, il fut excommunié par les juges spirituels et traqué par ses créanciers au point de n'oser descendre dans la rue. Il venait de se résigner, sur le conseil des ministres puritains, à se réconcilier avec sa femme, lorsqu'il

[1] Voir notamment dans la période suivante Daniel DE FOE, *Molly Flanders*, et SMOLETT, *Roderick Random*. Les lettres de Morland sont habituellement publiées à la suite du *Diary* de PEPYS.

apprit qu'elle avait passé le temps de la séparation chez sir Gilbert Gerrard. Il la poursuivit en adultère, obtint le divorce, et se maria une troisième fois.

La vie réelle, comme les romans, comme le théâtre, montre que la dépravation était universelle en Angleterre à cette époque. Il est aisé de juger avec sévérité les galanteries de la cour, il est juste de les condamner. Mais on ne saurait ni apprécier les caractères, ni comprendre les événements historiques, si l'on jetait sur la vie intime le voile d'une banale austérité. Ce monde des morts ne reprendra jamais la vie, ne dictera aucune leçon morale aux vivants, si on l'appelle en laissant dans la tombe les habitudes et les passions. L'histoire n'a pas à évoquer des fantômes sans chair dans un décor rocailleux : elle analyse l'âme, détache les mobiles, rend l'air à la lueur que couvrent les cendres.

Les Français de Londres formaient, par leur bonne tenue, un contraste avec les Anglais. Le plus remarquable était Saint-Évremont, qui n'est guère connu dans notre littérature que comme un bel esprit et un épicurien. Saint-Évremont était un officier général de valeur, il avait appris le métier de la guerre durant les belles années du grand Condé; il fut disgracié après la paix des Pyrénées et se retira à Londres, où son tact, la dignité de sa vie et le charme de son esprit lui assurèrent une impor-

tance considérable. Il consacra toute son autorité à soutenir l'alliance française et à procurer des informations précieuses aux ambassadeurs de Louis XIV; il était « recherché par tout ce qu'il y avoit de plus considérable en esprit, en naissance et en places[1] ». Le vieux Ruvigny, parent des Russel et chef des protestants français, passait plusieurs mois à Londres chaque année et jouissait de l'estime universelle. Il va être bientôt utilisé par la diplomatie de Louis XIV. Le plus bruyant de ces Français et le plus célèbre, grâce au chef-d'œuvre de Hamilton, était le chevalier de Gramont.

Les Français de Londres n'étaient pas tous des gens de cour. Les commerçants avaient aussi leur influence, que Louis XIV savait fort bien utiliser au profit de sa politique. Une modiste française, madame Deborde, gouvernait la reine Catherine[2]; elle décidait souverainement des jupes, des éventails « et autres bagatelles de France ». Le fournisseur de vin de Bordeaux était M. de Pontac[3], propriétaire du Château-Pontac et du Château-O'Brien, un Gascon dont la verve amusait les Anglais silencieux, tandis que la carafe passait de main en main autour de la table.

Mais tant d'efforts combinés par une si puissante

[1] Saint-Simon.
[2] Evelyn, *Diary*, 1 march 1671.
[3] *Ibid.*, 13 july 1683.

volonté s'épuisaient avec le temps. Charles II promettait toujours de s'unir avec la France contre l'Europe, et restait toujours prêt à s'unir avec la Hollande contre la France. Chaque mois qui s'écoulait usait davantage les ressorts et rendait plus nécessaire l'emploi de ressources nouvelles. Dans les neuf premières années de son règne, Charles II avait déjà deux fois[1] abandonné Louis XIV. D'ailleurs, rien ne l'obligeait à être l'allié de la France. Les intérêts de son peuple et les soins de sa popularité devaient, au contraire, le porter à nous empêcher de conquérir les bouches de l'Escaut et du Rhin. Ses caprices et ses devoirs l'écartaient également de Louis XIV. On imagina, pour calmer l'animosité du peuple anglais contre la France, de donner une satisfaction à son commerce par un traité qui lui concéderait des avantages apparents. Louis XIV chargea de cette négociation, en juillet 1668, l'intendant de Paris, Colbert de Croissy.

« La négociation qui vous est confiée est la plus importante de toute l'Europe », écrit le ministre Colbert à son frère l'ambassadeur[2]. Le traité de commerce n'est qu'un prétexte, on doit traîner en longueur les négociations, afin de serrer peu à peu

[1] Voir MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne;* et Camille ROUSSET, *Histoire de Louvois.*
[2] Ms. Aff. étr., 14 septembre 1668.

des liens politiques. Charles II se rend à Newmarket : « C'est une bonne occasion de retarder le traité de commerce : si j'estois en vostre place, écrit Lionne à Colbert de Croissy[1], je partirois toujours dans deux ou trois jours, et ne partirois jamais, trouvant tantost une excuse, tantost une cause comme indisposition. »

A l'époque de ces courses à Newmarket, Louis XIV crut avoir trouvé enfin l'homme qui lui assurerait la docilité de Charles II.

Il avait remarqué un détail dans l'emploi de la journée de ce prince : « Le Roi, lui disait Colbert, emploie une partie de son temps dans son laboratoire aux expériences de chimie. » Puisque l'on n'a eû qu'un succès incomplet en essayant la domination par madame de Castlemaine, on peut tenter de régner par le laboratoire de chimie ; Louis XIV a précisément sous la main un moine italien, le Père Pregnani, qui a ébloui l'électrice de Bavière par ses connaissances en astrologie judiciaire, et qui, après avoir été tiré par elle de son couvent, a été recom-

[1] Du 1er octobre 1668. Les Français qui venaient en Angleterre avaient la prétention de s'intéresser à ces courses de chevaux et passaient pour ne s'y entendre nullement. Le brillant Gramont ignorait l'art d'apprécier un cheval de course, si l'on en croit Algernon Sidney : « He is such a proud ass that he neither knows what is good nor will believe anybody else. » La lettre en donne de nombreux exemples, mais elle n'est peut-être pas authentique. Voir *Letters of Algernon Sidney to Henry Saville*, London, 1742.

mandé à Louis XIV « pour en faire un abbé[1] ». Il sait « souffler » selon les règles de l'alchimie, il a « infiniment d'esprit et une merveilleuse dextérité à parvenir à ses fins ». On excite adroitement la curiosité du duc de Monmouth, l'aîné des bâtards de Charles II; l'abbé Pregnani est invité par lui à Londres. Il débarque. Il vient voir, la nuit, Colbert de Croissy, car Louis XIV est un peu honteux de confier sa politique à ce charlatan et désire que la mission reste secrète. L'abbé Pregnani suit la cour à Newmarket[2] :

« Les moyens dont il s'est servi pour exciter la curiosité de Sa Majesté sont assez plaisants. Le duc de Monmouth estant amoureux d'une fort belle demoiselle pour laquelle il a cru que le Roi et M. le duc d'York (son père et son oncle) avoient aussi beaucoup d'inclination, a eu la curiosité de savoir de l'abbé qui des trois obtiendroit plus tost ce qu'il souhaite. Celui-cy, sans avoir vu la fille, luy a dit quelle estoit sa physionomie, ses inclinations, ce qu'elle avoit fait par le passé et ce qu'elle feroit à l'advenir. Le tout avec des circonstances si particulières que le Roy, en ayant esté adverty par le duc de Monmouth, a voulu que l'abbé fist son

[1] Lionne à Colbert, 23 février 1669.
[2] Colbert à Lionne, 18 mars 1669.

horoscope et pour cet effect qu'il portast ses livres à Newmarket pour y travailler. Voilà, Monsieur, quel a esté son commencement. Si la suite y répond, et qu'il veuille bien que vous en soyez adverty par moy, j'en aurai de bonnes à vous conter. »

Le rusé Italien sut fort bien, sans consulter ses livres, apprécier le caractère de Charles II, mais il n'eut garde d'en faire confidence à d'autre qu'au Français[1] :

« Il n'a pas paru satisfait de l'esprit du Roy qu'il dit préférer la bagatelle aux choses les plus importantes. Il espère néanmoins, Monsieur, faire prendre une bonne résolution par l'appréhension qu'il luy donnera dans son horoscope de disgrâces prochaines. Cependant le Roy me dit en arrivant que l'abbé s'estoit fort trompé dans les prédictions qu'il a faites sur chaque course de cheval, que pas une ne s'estoit trouvée véritable, que les domestiques du duc de Monmouth avoient à cause de cela de grands dommages à prétendre contre luy, ayant tous parié tout ce qu'ils avoient sur les assurances qu'il leur a données d'un gain indubitable. Il en a fait encore depuis d'autres railleries qui ne laissent pas lieu d'espérer qu'il ait beaucoup d'égard à ses pronos-

[1] Colbert à Lionne, 1er avril 1669.

tics. Mais comme le Roy est fort curieux, peut-estre seroit-il bien aise d'apprendre en particulier ce qu'il affecte de mépriser en public. »

Cet essai malheureux de l'application de la sorcellerie aux courses de chevaux fit la perte de l'outrecuidant abbé. « Quant à l'abbé Pregnani, écrit dédaigneusement Lionne quelques jours plus tard[1], comme d'abord il n'a pas pris la créance qu'on a supposé icy qu'il prendroit auprès du Roy par son astrologie ou par les curiosités de chimie, il n'y a guères d'apparence qu'il puisse faire plus de progrès à l'avenir. » On le fait rembarquer pour la France, en recommandant de dissimuler avec soin l'espoir, si peu flatteur pour Charles II, que l'on avait fondé sur cette mission.

[1] Du 4 mai 1669.

CHAPITRE II

MADAME HENRIETTE.

Le duc de Buckingham fut le seul qui soupçonna une intrigue secrète sous les prédictions de l'astrologue, mais il n'aurait jamais supposé que Louis XIV, Lionne et Colbert en fussent venus à se donner un si infime associé; il s'imagina que Madame, duchesse d'Orléans, avait voulu substituer cette misérable influence à la sienne auprès de son frère Charles II, et il en fut d'autant plus blessé qu'il se posait en amoureux de la princesse. « Elle envoie, dit-il[1], un astrologue pour me prendre pour dupe en politique et en amour, et me faire le sujet de la raillerie du duc de Monmouth et d'Hamilton. » Ce sont, ajoute Colbert, « emportements d'un amant trop téméraire, irrité du mépris qu'on fait de lui ». Colbert savait que la cour de France songeait depuis quelque temps à faire intervenir dans la politique anglaise l'influence de Madame sur son frère. Un des Fran-

[1] Colbert au Roi, 14 mars 1669, d'après les récits de Leyton.

çais qui fréquentaient la cour d'Angleterre, le marquis de Flamarens, avait proposé déjà, depuis plusieurs mois [1], de donner une mission à Madame en Angleterre.

Madame Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II et épouse du frère de Louis XIV, avait le charme de son aïeul Henri IV. Elle était chétive, blanche, frêle. Les deux rois l'aimaient également, mais son influence soulevait toutes les jalousies, et son intervention n'était pas sans danger. Outre les méfiances de Buckingham, qui voulait bien la tenir au courant par son confident Leyton de ses relations avec la France [2], mais qui prétendait garder pour lui seul la situation d'arbitre entre les deux couronnes, on devait ménager les inquiétudes de la comtesse Castlemaine, qui n'aimait pas davantage les influences du dehors. « Madame de Castlemaine, écrit Colbert au Roi [3], s'est expliquée à ma femme de beaucoup de choses dont je dois rendre compte à Votre Majesté. Cette dame lui ayant dit qu'elle avoit reçu une lettre de Madame, qui la pressoit fort de se bien remettre avec le duc de Buckingham, qu'elle ne savoit pas les raisons qu'elle pouvoit avoir, ma femme lui répondit que l'union avec la France dépendoit de l'accord entre tous les favoris. »

[1] Le 21 nov. 1668. Ms. Aff. étr. Angleterre, vol. 93, fol. 174.
[2] Colbert à Lionne, 13 février et 9 mars 1669.
[3] Le 13 mai 1669.

Heureusement Buckingham et madame de Castlemaine avaient chacun leurs soucis en ce moment même, et n'osaient se montrer trop intraitables.

Buckingham était sous la domination de la comtesse de Shrewsbury; cette femme violente venait de se mettre dans une situation dangereuse [1] :

« Indignée contre le sieur Killegrew de ce qu'il s'est vanté qu'il avoit eu d'elle toutes les faveurs qu'il en pouvoit désirer, elle a conservé le ressentiment jusqu'à hier, que ledit Killegrew estant venu seul et endormi dans un carrosse sur le grand chemin qui va d'icy à sa maison qui est distante de deux lieues, en fut réveillé par un coup d'épée qui lui perça la gorge et sortit au-dessous de l'épaule, puis jeté en bas de son carrosse et percé de trois autres coups d'épée par les laquais de cette dame, laquelle estoit dans son carrosse à six chevaux, avec trois de ses filles, criant que l'on tuast le coquin, et ne se retira qu'après l'avoir cru mort. Mais il ne l'est pas encore, et a tout déclaré. Vous jugez bien, Monsieur, que cette affaire fait du bruit, et que le duc de Buckingham qui ayme passionnément cette dame, et qui en a mesme tué le mary en duel, a quelque inquiétude pour elle. »

De son côté, la comtesse de Castlemaine n'était

[1] Colbert à Lionne, 20 mai 1669.

pas autant disposée que l'ambassadeur de France à rire des « bouffonneries » de Nelly Gwynn [1] et de l'enjouement avec lequel celle-ci faisait passer au Roi « quelques moments ».

Charles II prit tout à coup son parti. Il déclara à l'ambassadeur de France [2] « qu'il souhaitoit passionnément voir et entretenir Madame au printemps prochain. J'ay été fort surpris, ajoute l'ambassadeur, de cette proposition à laquelle je ne m'attendois pas. » Les conditions qu'il mettait à son alliance, et qu'il espérait faire adopter par l'intervention de sa sœur, décelaient un esprit plus avide que pratique :

« La ligue [3] entre le roy de la Grande-Bretagne et le Roy Très-Chrestien sera perpétuelle sans que rien au monde la puisse désormais troubler. Le roy de la Grande-Bretagne, estant convaincu de la vérité de la religion catholique et résolu de se déclarer catholique et de se réconcilier avec l'Église de Rome, croit que pour son dessein l'assistance du Roy Très-Chrestien lui pourra estre nécessaire... »

Voilà qui est écrit en décembre 1669, plus de quinze ans avant la mort de Charles II, et pendant

[1] Colbert à Lionne, 17 novembre 1669 et 26 janvier 1670.
[2] Colbert au Roi, 2 janvier 1670.
[3] Ms. Aff. étr. Angleterre, vol. 95, fol. 235.

quinze années ce prince, ainsi convaincu et résolu, simulera la foi protestante, restera protecteur de l'Église anglicane, prendra part à toutes les cérémonies, nommera les prélats.

Il s'engageait en même temps à trouver bon que Louis XIV s'emparât de tous les pays qui seraient à sa convenance, au détriment soit des États généraux, soit de la monarchie espagnole, mais à la condition que Louis XIV lui payera : premièrement deux cent mille livres sterling, plus la solde des troupes anglaises qu'il emploiera dans ses guerres, à raison de trois livres seize shillings par tête et par mois, puis huit cent mille livres sterling par mois tant que durera la guerre, et qu'il lui cédera sur les conquêtes communes l'île de Minorque, le port d'Ostende, les « contrées et places d'Amérique qui sont à présent sous l'obéissance des Espagnols », des dédommagements pour le prince d'Orange; enfin, « d'autant que le Sénat et République de Hambourg sont liés d'intérests avec les Estats généraux, la guerre sera déclarée en mesme temps contre ledit Sénat et République ».

A travers les projets savamment combinés depuis vingt ans par Mazarin, tout à coup Louis XIV et Lionne tombaient sur ces idées incohérentes dont il fallait tirer un traité qui assurât l'inaction de l'Angleterre. Le détail le plus odieux, remarque Colbert de Croissy en envoyant ces pro-

positions [1], est cette attaque sur Hambourg « sans en dire aucun motif ni prétexte spécieux. C'est s'attirer de gaieté de cœur sur les bras toutes les villes hanséatiques, mesme la pluspart des princes de l'empire. » C'est alors que Madame prend en main la négociation.

Elle commence par écrire à son frère [2] que Louis XIV est « scandalisé » de ce projet, elle insiste pour qu'Arlington introduise des modifications. Arlington était catholique au fond du cœur et avait hâte de faire profession de ses sentiments. Il n'aurait pas chicané, comme Charles II, sur la quantité d'argent qui devait accompagner le changement de religion : « Le roy d'Angleterre refuse de faire prendre à Paris les sommes [3] que Votre Majesté a consenti de luy donner pour la déclaration de catholicité : j'ay trouvé tant de dureté qu'ils veulent que les deux millions promis pour la déclaration de catholicité soient transportés dans les ports anglais. » Arlington, au contraire, semble avoir été assez désintéressé : sa femme avait prié madame Colbert de lui faire venir de Paris [4] « de la plus belle brocatelle de Venise pour faire une tenture de tapisserie et des chaises

[1] Le 19 décembre 1669.
[2] Colbert au Roi, 29 janvier 1670.
[3] *Ibid.*, 15 mai 1670.
[4] *Ibid.*, 24 février 1670. Madame Colbert était fille de Joachim Béraud, bourgeois de Lyon enrichi dans la fabrication des liards; elle est la mère de Colbert de Torcy.

d'une antichambre, et un lit de damas vert avec une campane de soie et des chaises de mesme pour une autre chambre. Si le Roy trouvoit à propos pour le bien de son service de faire ce présent, je m'imagine qu'il seroit reçeu fort agréablement. » Les meubles furent, en effet, envoyés de France, mais madame d'Arlington ne cessa d'en offrir le payement durant plusieurs mois.

Peu à peu les difficultés s'aplanirent sous les mains de Madame. Elle fit préparer un traité qui laissait Louis XIV maître de s'étendre à son gré dans le Nord et promettait la déclaration de catholicité de Charles II, dont les complaisances étaient payées par une forte subvention en argent. Afin de vaincre les dernières hésitations, elle s'embarqua pour Douvres.

Madame avait eu l'inspiration de choisir parmi les filles d'honneur qui devaient l'accompagner à cette entrevue de Douvres Louise de Kéroualle. On ne peut pas affirmer qu'elle ait eu la préméditation de renforcer son autorité sur son frère du crédit que pourrait prendre cette jeune fille aux traits d'enfant, au visage mélancolique, à la démarche alanguie. Mais il est bien certain que Louise de Kéroualle assista aux entrevues et produisit une impression profonde sur Charles II. Lassé, et des fureurs de sa noire Castlemaine et de la vulgarité de ses comédiennes, ce prince trouva du charme

dans la conversation de cette blonde qui paraissait douce et triste, qui avait la fraîcheur de ses vingt ans.

Était-ce pour prolonger les paisibles soirées et les aimables galanteries près de Louise de Kéroualle qu'il insista afin de retarder le départ de Douvres? Ce traité, disait-il à sa sœur, est une affaire de conséquence dont il convient de discuter longuement; mes sujets ont la haine des Français, « le grand soin que l'on se donne maintenant en France pour se créer un commerce et pour être une puissance maritime perpétue la jalousie [1] ». Ce ne fut pas sans difficulté que Madame put obtenir la permission de passer quelques jours de plus à Douvres : elle avait un mari qu'elle avait toujours traité avec hauteur et qui n'aimait pas la voir grandir encore par son rôle politique. Louis XIV, qui se tenait avec anxiété à Dunkerque, dut intervenir lui-même près de son frère le duc d'Orléans pour le prier de ne pas mettre obstacle à la « conclusion de la grande affaire ». Il écrit de sa main à Colbert de Croissy [2] :

« Je vous puis mander à présent que mon frère a bien voulu nous faire à tous deux le plaisir de consentir qu'elle demeure encore à Douvres dix ou

[1] Voir MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* t. III, p. 50.

[2] Original autographe. Aff. étr. Angleterre, vol. 97, fol. 257, du 31 mai 1670.

douze jours. Vous devez exagérer à ce prince (Charles II) tout ce qu'on fait icy pour le contenter, et luy faire remarquer l'obligation qu'il en doit avoir, afin que cela le porte encore plus à faire de son costé les choses qu'on luy demande. »

Un mois plus tard, Madame mourait. On sait les bruits de poison qui se répandirent aussitôt [1]. La cour d'Angleterre parut croire à l'accusation. Ainsi tout est perdu. Faut-il renoncer à la « grande affaire »? — « Il y a bien à craindre [2] que la douleur du roy d'Angleterre, qui est au delà de ce qu'on peut imaginer, et les meschants bruits que nos ennemis font courir, ne produisent de mauvais effets. » Nos ennemis ne sont pas seuls à nous attaquer, Buckingham tourne contre nous : « Il n'a pas tenu à luy qu'on ayt fait icy des pas capables de nous brouiller, il croit par là se rendre agréable au peuple [3]. »

Louis XIV envoie d'abord le maréchal de Bellefonds à Charles II pour offrir les compliments de condoléance officielle : « Quand le chevalier de Lorraine va-t-il être rappelé à la cour? » demande brusquement Charles II au maréchal. « J'ay res-

[1] La maladie réelle paraît avoir été clairement établie par Littré, d'après le procès-verbal d'autopsie. M. Lair a cependant repris la thèse de l'empoisonnement.

[2] Colbert à Lionne, 2 juillet 1670.

[3] Colbert au Roi, 5 juillet 1670.

pondu que je ne le sçavois point du tout, et qu'il n'estoit pas aysé de deviner les pensées de Votre Majesté sur les moindres bagatelles dont on ne prend pas la liberté de Luy parler si Elle n'en fait pas naistre l'occasion [1]. »

Ainsi la situation est désespérée. Une ressource suprême doit être tentée. Louise de Kéroualle part pour Calais. Charles II envoie un yacht pour la ramener à Douvres [2]. Il s'attendrit en la retrouvant, il la fait nommer fille d'honneur de la Reine, la bonne Catherine de Portugal. Aussitôt le calme renaît. On croirait que vient de se renouer « le digne lien des deux plus grands rois du monde... leurs nobles inclinations concilièrent leurs esprits, et la vertu sera entre eux une immortelle médiatrice [3]. » Buckingham n'était pas difficile à regagner : Colbert fut prévenu qu'en obtenant une pension pour lady Shrewsbury, il « feroit faire par elle au duc tout ce qu'on souhaiteroit [4] ». La pension fut fixée à dix mille francs et fidèlement payée. Colbert ne fut pas un des derniers à remarquer l'autorité prise par Louise de Kéroualle sur Charles II et les avantages qu'il en pourrait retirer : « Le Roy

[1] Le maréchal de Bellefonds au Roi. Original autographe. Aff. étr. Angleterre, vol. 98, fol. 35, du 10 juillet 1670.

[2] Agnès STRICKLAND, *Lives of the queens of England*, t. VIII, p. 382.

[3] BOSSUET, *Oraison funèbre de Madame.*

[4] Colbert à Lionne, 28 août 1670 et 10 septembre 1670.

prend soin d'entretenir cette beauté dans la chambre de la Royne, plus qu'aucune autre, mais il n'a pas encore esté la voir dans sa chambre, comme le bruit en a couru icy [1]. »

Madame de Castlemaine se prépare à soutenir la lutte contre la Française : elle se fait donner par Charles II le titre de duchesse de Cleveland, et elle prête son appui à la faction espagnole [2]. Elle simule le pouvoir en faisant accumuler sur elle les faveurs dans ce déclin de son règne. A peine est-elle duchesse qu'elle fait conférer des titres à ses deux fils, l'aîné devient marquis de Southampton, l'autre comte de Northumberland : « Encore quelques années, écrit un mécontent [3], et l'Angleterre aura l'orgueil de posséder une chambre des pairs qui sera tout entière issue du sang royal. »

Mais ces gages de victoire ne font qu'animer davantage toutes les rivales.

Avec Louise de Kéroualle, la partie se lie sérieusement au milieu des bals de décembre 1670 : « La mode de masquer, qui n'est venue en ce pays que cet hiver, en fait à présent le plus grand plaisir. »

[1] Colbert à Lionne, 15 décembre 1670.

[2] Colbert au Roi, 12 décembre 1670.

[3] Lettre du 16 juillet 1670 conservée chez sir Henry Ingilby, à Ripley Castle : « Sunday last the king publicly declared in the drawing room on the queen's side that he had created the lady Castlemaine duchess of Cleveland... England in a few years may be so happy as to see a House of Peers all extracted out of royal blood. »

D'un côté, le traité de Madame est soutenu par Louise de Kéroualle, qui n'a encore consenti à aucun sacrifice; d'un autre côté, l'opinion de l'Angleterre pèse sur tous les hommes d'État, elle veut forcer le Roi à soutenir contre la France, la Hollande, et même l'Espagne.

Louise de Kéroualle, mal sûre de son empire, mal vue des Anglaises, comprend que sa seule chance est la chute de la nouvelle duchesse de Cleveland. Elle résiste à Charles II avec une douce temporisation. Dans cette campagne d'hiver, ses fausses hésitations sont mal comprises par son allié l'ambassadeur de France, qui n'ose croire à un succès complet et qui craint toujours un retour vers la vindicative duchesse de Cleveland : « Je crois, dit-il [1], qu'il est bon de ménager un peu cette dame. »

[1] Colbert au Roi, 12 décembre 1670.

CHAPITRE III

AVÉNEMENT DE LOUISE DE KÉROUALLE.

« Je viens de la voir, cette fameuse beauté, écrit un courtisan [1], peu de jours après l'arrivée de Louise de Kéroualle, c'est à mon avis une figure de petite fille, une figure naïve, enfantine. »

Combien de temps dure la résistance de cette petite fille, c'est ce que demandent Louis XIV, Louvois, Lionne, Colbert, toute la cour de France, tandis que les Anglais observent les fureurs de la duchesse de Cleveland et notent les symptômes de sa disgrâce.

« Le crédit de madame de Cleveland, écrit Colbert de Croissy [2], diminue fort tous les jours, en sorte que le soin que le comte de Molina, l'ambassadeur espagnol, a pris de nous la desbaucher et de la rendre bonne Espagnole par le moyen de ses présents, lui sera fort inutile. Il paraît au contraire

[1] Evelyn, *Diary*, 4 novembre 1670.
[2] Colbert à Louvois, 21 septembre 1671.

que l'amitié du roy d'Angleterre pour mademoiselle de Kéroualle augmente tous les jours, et le petit mal de cœur qui luy prit hier, en disnant chez moy, me fait croire que sa bonne fortune durera au moins tout le reste de mon ambassade. »

Cette bonne fortune inspire une véritable joie à Louis XIV, mais est-on bien certain de ne pas se tromper? N'y a-t-il pas à craindre que la jeune fille s'avise de rebuter Charles II par une pruderie intempestive?

« Le Roy, dit Louvois, à la nouvelle du petit mal de cœur [1], a été surpris de ce que vous me mandez de mademoiselle de Kéroualle, dont la conduite pendant qu'elle a esté icy et depuis qu'elle est en Angleterre ne donnoit pas lieu de croire qu'il luy pust arriver une pareille fortune. Sa Majesté sera bien ayse d'estre informée de la suite que pourra avoir l'engagement où vous croyez que le Roy entre avec elle. »

Il y a eu erreur. Louise se défend encore. Elle semble méconnaître les intérêts diplomatiques qui dépendent de son refus. C'est très-inquiétant. Il est vrai que Charles II ne se plaît que dans sa société,

[1] Louvois à Colbert de Croissy, original autographe, 29 septembre 1671. Aff. étr. Angleterre, vol. 102, fol. 283.

mais il n'est pas homme à se laisser longtemps dominer par une précieuse, il se lassera si l'on n'y prend garde :

« Il est certain[1] que le roy d'Angleterre témoigne une très-grande passion pour mademoiselle de Kéroualle, on vous aura pu dire qu'elle est très-bien logée et meublée dans Whitehall, que le Roy y va tous les jours à neuf heures du matin, et qu'il y est au moins une heure et quelquefois deux. Il y demeure mesme beaucoup plus longtemps l'après disner, est de moitié avec elle de tout ce qu'elle joue et ne lui laisse manquer de rien. Tous les ministres recherchent fort aussi l'amitié de cette demoiselle, et milord Arlington me dit dernièrement qu'il estoit très-aise de voir que le Roy s'attache à elle, et qu'encore que Sa Majesté ne soit d'humeur à rien communiquer de ses affaires aux dames, néanmoins, que comme elles peuvent dans les occasions nuire quelquefois à ceux qu'elles haïssent et ruiner par là bien des affaires, il valoit beaucoup mieux pour tous les bons serviteurs du Roy que son inclination se portast pour celle-cy qui n'a pas l'humeur malfaisante et qui est demoiselle, que pour des comédiennes et bien d'autres petites créatures avec lesquelles nul honneste homme ne pou-

[1] Colbert à Louvois, 8 octobre 1671, vol. 101, fol. 167.

voit prendre aucune mesure. Au lieu qu'allant chez cette demoiselle, il ne sort point de son palais, et chacun peut l'y voir entrer et sortir, et luy faire sa cour; qu'il falloit conseiller à cette demoiselle de bien mesnager les bonnes grâces du Roy, de ne luy faire trouver chez elle que plaisyr et que joie. Il adjousta mesme que si madame d'Arlington l'en croyoit, elle conseilleroit à cette demoiselle de consentir à tout ce que le Roy désireroit, et qu'il n'y avoit point d'autre party pour elle que celui-là ou une religion (couvent) en France, et que je la devois presser aussi bien que luy de prendre le premier. Je luy dis en riant que je ne la croyois ny assez ingrate envers le Roy, ny assez sotte pour préférer une religion à l'honneur de ses bonnes grâces; que j'estois mesme persuadé qu'elle n'avoit pas attendu mes conseils, que néanmoins je les luy donnerois, pour marque de l'approbation que luy et moy donnerions à tout ce qu'elle peut avoir fait, et l'informer des obligations qu'elle avoit à luy milord. Je crois vous pouvoir assurer que, si elle fait assez de progrès dans l'amitié du Roy pour pouvoir estre utile à quelque chose au service de Sa Majesté, elle fera son devoir. »

La comtesse d'Arlington en crut son mari, et concerta avec Colbert de Croissy la chute définitive de la jeune Française.

Cet ambassadeur de France était un ancien président à mortier, « un homme d'un esprit sage, mais médiocre, qu'il réparoit par beaucoup d'application et de sens, et qu'il gastoit par l'humeur et la brutalité naturelles de sa famille [1] ». Il ne croyait pas que ses traditions de magistrat fussent incompatibles avec les fantaisies de Charles II, et il se prêtait à des divertissements comme celui dont il s'avoue encore souffrant quand il en adresse le récit à Lionne [2] : « Le Roy me fit l'honneur de souper hier chez moy, où il voulut bien me tesmoigner par une petite desbauche libre et gaie qu'il ne se défie pas de moy. » Aussi il adopta sans difficulté l'invitation de la comtesse d'Arlington d'amener chez elle, à son château de Euston, Louise de Kéroualle, pour que Charles II pût s'échapper des courses de Newmarket, où il se rendait avec sa cour, et triompher des dernières résistances. « Je vais, écrit-il à Louis XIV [3], à sa maison de Euston, et comme l'inclination du Roy pour mademoiselle de Kéroualle, qui fait ce voyage avec moy, augmente tous les jours, je ne doute point qu'il ne vienne nous voir souvent. »

Le complot fut approuvé par Louis XIV : il sembla même si plaisant que le Roi se prit à rire : « Le

[1] Saint-Simon.
[2] Le 15 janvier 1671.
[3] Le 8 octobre 1671.

Roy a esté bien ayse, écrit Louvois [1], de ce qui estoit contenu dans la lettre à l'égard de mademoiselle de Kéroualle, et verra avec plaisir le progrès qu'elle pourra faire dans les bonnes grâces du roy d'Angleterre. » Il a même fait une raillerie, ajoute Louvois, il trouve que c'est « peu aimer sa maîtresse ou prendre une grande confiance en vous que vous la confier dans un voiage joieux ».

La comtesse d'Arlington était une Hollandaise [2] qui aimait le luxe, la vie somptueuse, les pompes d'une grande hospitalité. Elle avait été obligée de fiancer sa fille unique, dès son enfance, « une enfant adorable s'il y en eut jamais [3] », au fils de la duchesse de Cleveland; elle se prémunissait contre la disgrâce de cette première favorite en faisant de son château d'Euston le théâtre du triomphe de la dernière.

Euston est un immense château en briques avec deux ailes et quatre pavillons : une balustrade couronne le sommet, elle est interrompue par des statues qui alternent avec des vases. Il y avait une galerie de tableaux, un billard, une chapelle, une orangerie, une serre ornée des bustes des Césars en albâtre. Les appartements de chaque invité étaient si bien séparés, que l'on pouvait s'y trouver entiè-

[1] Le 20 octobre 1671. Original autographe. Aff. étr. Angleterre, vol. 102, fol. 290.

[2] Elle était Brederode. Son grand-père était bâtard du prince Henri-Frédéric d'Orange.

[3] Evelyn, *Diary*, 1 aug. 1672.

rement isolé et sans communication avec le reste du château. Celui du Roi était peint à fresque, les autres étaient tous meublés avec soin, il y avait des cabinets de bain, une pharmacie et des cages pour engraisser les poulets. Les écuries renfermaient trente chevaux; le parc, un millier de chevreuils et de daims. Le nombre des voitures semblait considérable : il y avait au château quatre voitures.

Outre les Français, la comtesse d'Arlington avait invité la comtesse de Sunderland et un grand nombre de personnes de la cour. Le Roi, qui habitait Newmarket, vint à Euston tous les deux jours et y coucha souvent durant le mois d'octobre.

« Le Roy, écrit Colbert[1], y vient manger avec nous et passe ensuite quelques heures avec mademoiselle de Kéroualle. Il luy a déjà rendu trois visites. Il nous invita hier aux courses de Newmarket où nous fûmes fort régalés et où il témoigna pour elle toute la complaisance, tous les petits soins et tous les empressements qu'une grande passion peut inspirer, et comme elle n'a pas manqué de sa part à toute la reconnaissance que l'amour d'un grand roy peut mériter d'une belle fille, on croit que ce sera un attachement de longue durée et qui exclura tous les autres. »

[1] Colbert à Louvois, 22 octobre 1671

Il est bien possible que les comtesses d'Arlington et de Sunderland aient imaginé, dans les divertissements de cette vie de château, de déguiser Louise de Kéroualle en mariée, de feindre un mariage burlesque avec le Roi, et se soient diverties à la mettre au lit et à lui retirer ses bas comme dans les cérémonies peu pudiques des noces du vieux temps. Les détails de cette nuit furent répandus à la cour et passèrent dans les pamphlets. Ces pamphlets, qui sont d'ordinaire mensongers, ont à ce moment une précision qui semble indiquer l'exactitude : ils imitent même les propos en mauvais anglais de la Française qui essaye de parler dans une langue qu'elle ne connaît pas encore : « Me no whore; if me thought me were a whore, me would cut mine own throat [1]. » Un des invités, Evelyn, affirme qu'il n'a jamais vu à Euston aucune fête de ce genre, mais il ajoute qu'il n'a été admis que

[1] Voir EVELYN, 9 octobre 1671; voir surtout *The secret history of the reigns of Charles II and James II;* voir également la réponse *The blatant beast.* Ces puritains anglais bravent toute honnêteté quand ils peuvent parler comme défenseurs de l'honnêteté. Ainsi ils décrivent, à propos de ces nuits de Euston : « The caresses of the expanded nakedness of a French harlot », et ils citent les vers d'un certain Andrew Marvel :

> That Carwel (Kéroualle), that incestuous punk
> Made our most sacred sovereign drunk
> And drunk she let him give the buss
> Which still the kingdom's bound to curse.

Je n'ai pas vu le pamphlet *The royal wanton.* Les qualifications ne manquaient pas à la Française.

deux fois à la table du Roi, que Louise se tenait déshabillée toute la journée, tandis que chacun n'était occupé qu'à la gâter et à la divertir. Ce qui est certain, c'est que le fils de Louise de Kéroualle naquit juste neuf mois après les fêtes de Euston [1], et que Louis XIV, instruit de ce qui se passait chez la comtesse d'Arlington, fit donner ordre à son ambassadeur d'adresser ses félicitations à la jeune Bretonne : « J'ai donné bien de la joie à mademoiselle de Kéroualle, répond Colbert[2], en l'assurant que Sa Majesté seroit très-aise qu'elle se maintînt dans les bonnes grâces du Roy. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle les possédera longtemps à l'exclusion de toute autre. »

L'opinion des Françaises fut moins complaisante que celle des politiques; madame de Sévigné écrit à sa fille [3] : « Ne trouvez-vous point bon aussi de savoir que Kéroualle, dont l'étoile avoit été devinée avant qu'elle partist, l'a suivie très fidèlement? Le roi d'Angleterre l'a aimée, elle s'est trouvée avec une légère disposition à ne pas le haïr, enfin elle se trouve grosse. Voilà qui est étrange. La Castlemaine est disgraciée : voilà comme l'on fait dans ce royaume-là. » Dans ce royaume-là, à la même époque, Milton publiait son *Paradis perdu* (1667),

[1] Charles Lennox est né le 29 juillet 1672.
[2] Colbert à Louvois, 2 novembre 1671.
[3] Le 30 mars 1672.

et Newton sa *Théorie de la lumière* (1671).

Louis XIV tenta de mettre immédiatement à profit l'influence de la Française. Trois avantages devaient résulter, selon lui, de cet élément introduit dans la politique : une alliance contre la Hollande, une profession de foi catholique de Charles II, un mariage de son frère le duc d'York avec une princesse choisie par Louis XIV.

L'alliance fut presque immédiatement assurée : malgré les intérêts et les préjugés de l'Angleterre, Charles II déclara la guerre à la Hollande dès mars 1672, au sixième mois de la grossesse de Louise de Kérouralle. Le 28 avril, Louis XIV partit de Saint-Germain pour ses conquêtes du Nord.

La déclaration de catholicité n'était pas aussi facile à obtenir. Charles II avait commencé par objecter que le Pape était trop âgé pour mener à terme une entreprise de cette importance [1], et que les catholiques anglais étaient trop faibles « en nombre et en bonnes testes ». Ses hésitations furent combattues non-seulement par Louise de Kérouralle, mais aussi par l'aumônier de sa femme, l'abbé Patrice, « qui juge très-bien [2] que la religion ne se peut restablir en Angleterre que par le moyen d'une estroicte union entre Sa Majesté et le roy

[1] Colbert à Lionne, vol. 100, fol. 82.
[2] Colbert à Louvois, 1er mars 1672.

d'Angleterre; il redouble ses soins à m'advertir, ajoute l'ambassadeur de France, de tout ce qui la pourroit troubler. Le Roy son maistre et milord Arlington m'ont souvent déclaré qu'ils seroient bien ayses que Votre Majesté voulust bien luy accorder quelque abbaye de trois ou quatre mille livres. J'espère, Monsieur, que si vous voyez l'inclination du Roy portée à luy faire cette grâce, vous voudrez bien lui rendre tous les bons offices qui sont dus à son zèle. » Charles II fit même un pas de plus : il annonça à la reine d'Espagne sa résolution de se déclarer catholique [1].

Le frère de Charles II était beaucoup plus impatient de proclamer sa foi. Sa femme venait de mourir [2] « très-bonne catholique et dans tous les sentiments de piété qu'une nouvelle conversion peut inspirer »; son fils avait succombé quelques semaines plus tard [3]. Le duc d'York était sollicité de se remarier avec une catholique, en se déclarant catholique lui-même. « Toutes les belles de cette cour se parent fort pour plaire à M. le duc d'York [4] »; la veuve du duc de Northumberland sembla d'abord

[1] Colbert à Pomponne, 14 mars 1672. La reine d'Espagne, ainsi placée entre sa conscienee et sa politique, répondit froidement : « Me haveis alegrado mucho con la buena nueva de la piadosa intencion del rey vuestro amo. Yo ayudaré el cumplimiento de todas mis fuerças. »

[2] Colbert au Roi, 13 avril 1671.

[3] Juin 1671.

[4] Colbert à Louvois, 21 septembre 1671.

devoir l'emporter par sa beauté et « ses biens assez considérables »; puis on parla de la veuve du comte de Falmouth [1]: « mais, dit Colbert, je doute que la passion de ce prince soit assez forte pour le porter à l'épouser; son inclination iroit plustost à prendre quelque princesse françoise, si le Roy la vouloit doter. » — « Si M. le duc d'York, répond Louvois [2], désire une femme pour avoir des enfants, il ne peut faire un meilleur choix que madame de Guise [3] qui a esté grosse trois fois en deux ans, et dont la naissance, le bien et l'espérance de sa fécondité doivent, ce me semble, récompenser le peu de beauté. » Le duc d'York, du reste, ne témoignait nulle impatience de mettre un terme à son veuvage : il quittait sa maîtresse Arabella Churchill, et entrait en intimité avec une jeune fille qui avait une réputation de précieuse, miss Sedley [4]. Aussi

[1] Elle recevait des sommes énormes en subventions secrètes de Charles II.

[2] Le 29 septembre 1671.

[3] Élisabeth d'Orléans, seconde fille de Gaston, frère de Louis XIII. Mariée, en 1667, à Louis-Joseph, sixième duc de Guise, veuve en juillet 1671, morte en 1696. On voit qu'il n'a point été question de son aînée, la grande Mademoiselle, bien que cette princesse ait paru croire que sa main était demandée. *Mémoires*, t. IV, p. 281.

[4] *A Wit*, dit Evelyn, *Diary*, 13 june 1673. Le duc d'York la créa, en arrivant au trône, comtesse de Dorchester; puis, quand il fut détrôné par sa fille Mary, le père de la maîtresse royale, sir Charles Sedley, vota pour Mary en disant : Il a fait de ma fille une comtesse, je fais de la sienne une reine.

Colbert était fort embarrassé sur les « moyens de disposer M. le duc d'York à désirer madame la duchesse de Guise[1] ». — « Je ne négligerai pas, écrit-il, les mesures qu'il y aura à prendre pour faire réussir cette affaire par voie de maistresse ou de confesseur. »

[1] Colbert à Pomponne, 23 janvier 1673.

CHAPITRE IV

LES RIVALES.

Colbert ne se faisait aucune illusion sur les dangers que courait la fortune de Louise entre les anciennes favorites comme les duchesses de Cleveland et de Richmond, et les jeunes comédiennes comme Nelly Gwynn :

« Aujourd'hui, écrit-il à Louvois [1], le Roy va souper et danser chez milord Arlington, où je suis convié. Mais la duchesse de Richmond est aussi de la partie; son grand talent est de savoir bien danser. Mademoiselle de Kéroualle pourra bien estre la dupe de toutes ces parties, d'autant plus qu'elle ne se sçait pas conduire dans sa bonne fortune, s'estant mis en teste qu'elle pouvoit devenir reyne d'Angleterre, et parlant à tous moments des indispositions de la Reyne comme si elles estoient mortelles. »

[1] Colbert à Louvois, 24 décembre 1671.

De la Reine, en effet, il n'était question que pour se demander quel jour elle devait mourir :

« M. Fresil, premier médecin dú Roy, ayant eu permission de la Reyne de bien examiner sa maladie, a reconnu que c'estoit une véritable consomption qui finiroit sa vie dans deux ou trois mois, ou au plus tard dans l'année; on me disoit [1] que du moment que Dieu auroit appelé à soy cette princesse, le Roy estoit bien résolu à ne pas laisser passer un mois sans satisfaire à la prière de ses sujets; qu'il vouloit une belle femme, jeune, de grande naissance et capable de luy donner bientost des enfants. Les médecins ne parlent de cette manière que pour faire leur cour au Roy. »

En effet, la reine Catherine devait vivre encore plus de trente-deux années. Mais les théologiens vinrent au secours des médecins : la mort de la Reine n'est nullement nécessaire [2], le Roi peut fort bien épouser une seconde femme, ainsi que Luther l'a prouvé.

[1] Colbert au Roi, 20 février 1673.

[2] C'est l'opinion de Gilbert Burnet, le théologien et l'historiographe de Guillaume d'Orange. Ses traités fameux : *Solution of two cases of conscience one touching Polygamy, the other divorce and what scripture allows in those cases*, n'ont pas été réimprimés dans la collection de ses œuvres. Ils sont dans John Mackay, *Court of Great Britain*.

En réalité, Charles II pensait à ses fantaisies du moment, sans croire qu'il pût affliger ni sa femme, ni ses favorites. En huit mois [1] il donna à lady Falmouth sept mille livres et à la duchesse de Castlemaine plus de quarante mille livres.

La duchesse de Cleveland, qui tient le Roi par les quatre enfants qu'elle a de lui, trône toujours à la cour et dans la chambre de la Reine. Louise de Kéroualle n'a pu la faire écarter. Les deux rivales restent en présence : madame de Cleveland, toujours violente, toujours engagée dans des galanteries secrètes; Louise de Kéroualle, tendre, languissante, liée aux intérêts de la France : « L'une le trompe, l'autre le vend; celle-là rit, celle-ci pleure [2]. »

Celle des favorites qui jouissait seule de l'indulgence des Anglais, c'était Nelly Gwynn, la robuste comédienne. « Le duc de Buckingham [3] estant entré dans l'appartement secret du Roy son maistre, sous prétexte de l'y attendre pour l'entretenir d'affaires importantes, et y ayant trouvé la comédienne Nel qui a toujours le bonheur de plaire audit Roy, il la pressa fort de luy accorder les mesmes faveurs

[1] De mai à décembre 1673. Voir FELLOWES, *Historical sketches*, p. 299. Je crois qu'il s'agit de livres tournois.

[2] DRYDEN, *Essay on satire :*

> In loyal libels we have often told him
> How one has jilted him, the other sold him;
> How that affects to laugh, how this to weep.

[3] Colbert à Pomponne, 23 janvier 1673, mais la scène aurait eu lieu en novembre 1672.

qu'à son maistre. Au moins Nel s'en plaignit. » Ces aventures se racontent et ne déplaisent pas ; on avoue bien qu'elle n'est qu'une fille impudente [1], mais les Anglais de l'époque ne craignaient pas la joie bruyante et les reparties grossières qui avaient donné à Nelly une réputation d'esprit. Une partie de la popularité de Clarendon, le chancelier disgracié, était due à son penchant pour ses mœurs du bon temps de la vieille Angleterre : « Il se laissait ruiner par les bouffons et les maîtresses [2]; c'était un joli seigneur, un tempérament à la mode ancienne d'Angleterre, mais voilà que les coutumes de France sont préférées aujourd'hui. Nous devenons une autre nation. » Cette propension à la joie était universelle autour de Charles II : la pauvre reine elle-même [3] s'était laissée entraîner par cette puissante liesse; elle ne craignait pas de se déguiser en paysanne pour se mêler aux ébats populaires. Un jour, chez la comtesse de Suffolk, au château d'Audley End, elle partit sous des habits campagnards, portée en croupe par le vieux sir Bernard Gascoigne [4], avec la belle Frances Stewart, duchesse de Richmond, travestie de même et portée par

[1] Evelyn, *Diary*, 1 march 1671.
[2] *Ibid.*, 23 septembre 1683.
[3] Agnès Strickland, t. VIII, p. 392, d'après Ive, *Select papers*.
[4] Un Florentin qui avait fait dans les armées royales toutes les campagnes de la Révolution.

M. Roper, pour la foire de Saffron Walden. Les paysans véritables les prirent pour des comédiennes, les pressèrent, elles durent remonter précipitamment sur les chevaux; mais les fils des gros fermiers sautèrent à cheval, les suivirent, ne cessèrent leur chasse que devant les grilles d'Audley End.

Les comédiennes, pendant ce temps, exagéraient le luxe. Nelly Gwynn faisait décorer son lit en argent ciselé, elle avait des miroirs pour parquets dans sa chambre [1]. Elle paraît avoir succédé à la danseuse Mary Davies que le Roi avait fait épouser par sir Francis Ratcliffe [2] et avoir été supplantée un moment par la comédienne Knight, sans jamais perdre ni son influence sur le Roi, ni sa popularité en Angleterre [3].

La plus haïe était Louise de Kéroualle, que l'on regardait comme l'incarnation du parti français. Elle était en outre la confidente des ennuis de Charles II devant l'opposition du Parlement : « Le Roy, écrit Colbert de Croissy à Louvois [4], cache son

[1] Voir les documents conservés chez M. Francis Hopkinson, à Malvern Wells; elle faisait payer par le trésor ses loges au théâtre : elle a vu quatre fois *The Tempest*, une fois *Macbeth, Hamlet, Lear*, de septembre 1674 à juin 1675. Voir *Commission on historical manuscripts,* t. III, p. 266. Voir aussi PENNANT, *Account of London.*

[2] Le Roi avait eu d'elle sa fille Mary Tudor, dont le fils est cet Earl of Derwentwater, catholique, qui fut exécuté le 24 février 1716, après la première insurrection jacobite.

[3] PEPYS, *Correspondence,* 13 march 1682.

[4] Du 9 mars 1673.

chagrin le mieux qu'il luy est possible, mais je vois bien qu'il en a beaucoup, et, si j'en dois croire mademoiselle de Kéroualle, il luy dit hier qu'il n'avoit plus d'autre parti à prendre que de casser son Parlement. De quelque conséquence que soit pour les intérests de Votre Majesté l'esclaircissement de cette confidence que mademoiselle de Kéroualle m'a voulu faire, je n'ai pas cru devoir en parler à milord Arlington. » Louise de Kéroualle savait adroitement ménager son influence politique en n'insistant que sur les actes qui se pouvaient demander sans amener une guerre civile : « Le jugement solide de cette demoiselle, avoue un des pamphlets qui la déchirent, sa pénétration, son heureuse mémoire, son esprit vif, mais en même temps si souple », lui faisaient voir qu'elle pouvait, sans révolter ni contre son joug, ni contre celui du Roi, maintenir la situation diplomatique qui laissait un libre cours aux conquêtes de Louis XIV. Mais elle renonça à exiger la déclaration de catholicité. « On ne doit plus espérer, dit Colbert, que Charles II fasse savoir qu'il est catholique : tout l'abandonneroit. M. le duc d'York a entièrement ruiné ce grand dessein par son zèle prématuré : il ne faut plus songer qu'à accoutumer insensiblement les peuples à souffrir la catholicité. »

Sur la question du mariage du duc d'York qui avait si honnêtement risqué ses revenus et sa vie

pour proclamer sa foi, Louise de Kéroualle se séparait de la diplomatie française. Elle aurait voulu faire épouser par ce prince une des demoiselles d'Elbœuf, et non madame de Guise qu'avait proposée Louvois.

La diplomatie française n'était plus entre les mains de Lionne. Cet homme supérieur, le plus grand des disciples de Mazarin, était mort prématurément à la fin de 1671. Arnauld de Pomponne, son successeur, « excelloit surtout par un sens droit, juste, exquis, qui pesoit tout et fesoit tout avec maturité, mais sans lenteur. D'une modestie, d'une modération, d'une simplicité de mœurs admirable, la douceur et le sel de son commerce étoient charmants, et ses conversations, sans qu'il le voulût, infiniment instructives [1]. » Mais il manquait d'autorité pour résister à Louvois; il était peu laborieux, il laissait aller les difficultés, sans intervenir à propos.

On pouvait voir dès le premier jour que le duc d'York ne consentirait point à épouser madame de Guise : « Le portrait que feue Madame avoit fait de cette princesse avoit fait une si forte impression sur l'esprit du duc [2] qu'il n'escoutoit rien. Il dit qu'il se veut contenter d'une femme, et qu'il la veut

[1] Saint-Simon.
[2] Colbert au Roi, 10 juillet 1673.

belle. » Charles II prend la peine de dire lui-même à l'ambassadeur de France[1] qu'il « reconnoist en son frère deux grandes faiblesses, l'une touchant la religion, et l'autre sur le sujet du mariage : que la première n'avoit déjà que trop produit d'effets, et qu'il y avoit lieu d'en craindre encore de plus fascheux; qu'à l'égard de l'autre, il l'avoit toujours trouvé depuis la mort de la duchesse d'York fort disposé à faire une seconde folie[2], et que, pour l'en détourner, il luy avoit proposé toutes les princesses et dames qu'il avoit cru dans les intérests de Votre Majesté, sachant bien que le tempérament dudit duc, son frère, le portera toujours à une entière condescendance aux inclinations de celle qu'il prendra pour femme ».

Mais Colbert poussé par Louvois continuait à heurter le duc d'York, en voulant lui imposer le mariage de madame de Guise : c'était d'autant plus malhabile qu'on risquait de perdre toute influence sur lui, et de le jeter dans les bras d'une princesse allemande. Louise de Kéroualle avait compris ce danger dès le premier jour et avait improvisé un autre mariage avec une Française. Elle insistait près de Colbert pour qu'il cessât de combattre son dessein :

[1] Colbert au Roi, 17 juillet 1673.

[2] On sait que la première duchesse d'York était fille de Clarendon et n'avait été épousée qu'après des orages inté-

« Mademoiselle de Kéroualle, écrit celui-ci au Roi [1], qui a fait donner l'exclusion à mademoiselle de Würtemberg, a agi en même temps avec tant de chaleur pour faire préférer une de mesdemoiselles d'Elbœuf à toute autre, que l'on n'écoute plus ce qui peut estre à l'advantage de madame la duchesse de Guise. Hier, mademoiselle de Kéroualle me tira à part dans la chambre de la Reine et me dit que M. le duc d'York auroit d'abord préféré mademoiselle d'Elbœuf si, lorsqu'il m'en parla, il ne m'eust encore trouvé beaucoup plus froid, et qu'elle me prioit de ne me point opposer à ce mariage, et mesme de faire cognoistre qu'il ne seroit pas désagréable à Votre Majesté. »

La jeune fille, qui avait tenu un rang si mince à la petite cour de la duchesse d'Orléans, mettait maintenant son orgueil à protéger les fières dames de la maison de Lorraine. La duchesse d'Elbœuf était fille du duc de Bouillon; en plaçant ses filles sous la bienveillance de Louise de Kéroualle, elle laissait voir l'importance de la Bretonne. Désormais la cour de France va compter avec une petite personne qui tient sous sa tutelle les dames de Lorraine.

rieurs : Hamilton est d'accord avec tous les autres témoignages, dans les *Mémoires de Gramont*, lorsqu'il se divertit sur cet épisode.

[1] Le 24 juillet 1673.

Les demoiselles d'Elbœuf étaient pauvres, mais Louise comptait sur leur beauté, et elle fit placer leurs portraits dans sa chambre, pour habituer le duc d'York à leurs charmes; le duc les jugea trop jeunes.

« Mademoiselle de Kéroualle, dit Colbert avec dépit[1], a fait venir les portraits de ces demoiselles et a toujours entretenu un grand commerce de lettres avec madame d'Elbœuf et a fait tous ses efforts pour faire réussir ce mariage, autant et plus même pour faire éclater par là son crédit, que pour donner des preuves de son amitié à cette maison. Je croyois avoir rompu toutes ses mesures; je crois cependant que M. le duc d'York n'a pu résister aux pressantes instances que cette demoiselle luy en a fait. Je tascheray d'empescher qu'elles aient aucune suite. »

Voilà une lutte engagée entre Louise et l'ambassade de France. Colbert y apporte immédiatement de la morgue, il met dans ses intérêts le comte d'Arlington : tous deux semblent reprocher à Louise le rôle qu'ils ont joué pour l'unir à Charles II : « Ce ministre, écrit Colbert[2], qui n'ayme ni n'estime mademoiselle de Kéroualle, lui dit par manière de

[1] Colbert à Pomponne, 1er juin 1673.
[2] *Ibid.*, 27 juillet 1673.

reproche que les obligations s'oublioient aussi tost qu'un bon repas. »

Dans ce conflit, l'ambassadeur succomba. Louise de Kéroualle eut, il est vrai, le tact d'abandonner à propos ses protégées[1] et de se rallier à l'idée du mariage avec une princesse de Modène; mais il s'agissait pour elle d'intérêts beaucoup plus considérables.

Dès la fin de 1672, elle avait fait prier Pomponne[2] de « demander pour elle au Roi la permission de se faire naturaliser en Angleterre, comme un moyen nécessaire pour pouvoir profiter des dons que le roy d'Angleterre auroit la bonté de luy faire ». Bientôt elle reçut les titres de comtesse de Farneham, baronne de Petersfield, et enfin de duchesse de Pendennis; mais ce titre fut immédiatement changé en celui de Portsmouth : « Et l'on m'a assuré[3] qu'elle seroit dans peu de jours dame de la chambre de la Reine, comme la plupart des autres duchesses. Vous pouvez croire qu'il y a bien des gens dans

[1] Le Roi était formellement opposé au mariage d'Elbœuf : « J'ay des raisons qui m'empeschent de pouvoir avoir ce mariage agréable. Ainsi je désire que vous vous appliquiez à le détourner adroitement. » (Le Roi à Colbert, 12 avril 1673.) — La duchesse d'Elbœuf, Élisabeth de la Tour, mariée en 1656, mourut en 1680. Ses deux filles, Marie-Éléonore, née en 1658, et Marie-Françoise, née en 1659, se firent religieuses de la Visitation.

[2] Colbert à Pomponne, 30 janvier 1673.

[3] *Ibid.*, 7 août 1673.

cette cour-ci et dans la ville qui ne sont pas satisfaits de tant de grâces faites à une estrangère. » Mais un titre français eût été plus précieux aux yeux de la nouvelle duchesse de Portsmouth. C'est au milieu de la cour de France qui l'avait connue humble et timide qu'elle voulait s'asseoir sur le tabouret comme duchesse française.

Le tabouret était l'ambition de toute Française, quelque inespérée que fût sa fortune à l'étranger. Lorsque Marie d'Arquien eut épousé Jean Sobieski avant qu'il fût roi de Pologne, toute son ambition, jusqu'à ce qu'elle eût ceint la couronne royale, fut d'obtenir un tabouret au Louvre : « Là-bas! s'écriait douloureusement le bon Sobieski[1], jalouser un misérable tabouret! » Dès qu'elle fut reine, ce fut pour son père qu'elle sollicita le titre de duc, et força Louis XIV à faire exprimer par ses ambassadeurs[2] son regret que « sa juste répugnance à accorder au marquis d'Arquien une dignité qu'il a si peu méritée n'ait pas détourné la reine de Pologne de l'en solliciter ».

Mais, si le roi de Pologne n'avait pas un rôle important dans la politique française, le roi d'Angleterre était un allié tellement nécessaire que toute dignité semblait méritée par sa favorite. Pour que

[1] Sobieski à sa femme, 11 mai 1668.
[2] L'évêque de Beauvais et le marquis de Vitry, 10 décembre 1680.

la duchesse de Portsmouth obtînt tout d'abord la terre ducale d'Aubigny, la négociation ne fut pas longue.

Au milieu de juillet 1673, Charles II parle à Colbert[1] de son désir de « faire jouir mademoiselle de Kéroualle de la terre d'Aubigny, en sorte que cette demoiselle puisse non seulement la posséder sa vie durant, mais mesme en disposer librement, assurant qu'il prendra de son costé ses précautions à ce qu'elle ne puisse pas sortir de la maison royale d'Angleterre, et me faisant assez entendre qu'elle demeureroit au fils qu'il a de cette demoiselle ». Colbert, qui est au plus fort de sa lutte contre les demoiselles d'Elbœuf, est consterné de cette prétention de Louise, et exaspéré d'avoir à transmettre une demande qui indique avec tant d'éclat la prépondérance de celle qu'il combat avec aigreur en ce moment :

« Je vous avoue, dit-il à Pomponne, que je la trouve en toute occasion si mal intentionnée pour le service du Roy et de tant d'emportement contre la France, soit qu'elle croie en avoir esté et en est encore mesprisée, ou que ce soit un pur effet de son caprice, qu'elle ne mérite pas, selon mon sens, que Sa Majesté luy fasse aucune grâce. Mais, comme il me

[1] Colbert à Pomponne, 17 juillet 1673.

paroist toujours que le roy d'Angleterre a beaucoup d'amour et de complaisances pour elle, je laisse à juger à Sa Majesté quel égard Elle doit avoir aux prières dudit roy. Je l'ay cependant informé des conditions auxquelles cette terre avoit été donnée à la maison de Lennox; et ce qu'il demande y est contraire. »

La terre d'Aubigny-sur-Nièvre, en Berry, avait été érigée en duché dès l'année 1422 par le roi Charles VII en faveur de Jean Stuart qui servait la France. Elle devait faire retour à la couronne dès que mourrait le dernier héritier mâle. Ce dernier héritier était le duc de Richmond, mari de la belle Stewart; il venait de mourir. Si l'on donnait la terre à la duchesse de Portsmouth, on la détachait à nouveau du domaine royal, on la faisait passer au fils de la demoiselle. Mais ce fils, qui était né déjà depuis plus d'un an, n'était pas encore reconnu : « Arlington m'a dit[1] que le Roy ne vouloit pas advouer qu'il en eust un enfant, et que mesme le procureur général, qui avoit eu ordre de dresser les patentes de duchesse de Portsmouth tant pour elle que pour ses enfants », avait fait remarquer que le fils déjà né ne pourrait succéder. Néanmoins, c'est Colbert lui-même qui imagine la solution, c'est-à-

[1] Colbert à Pomponne, 29 août 1673.

dire parle « d'expédier la donation en faveur de madame de Portsmouth pour, après sa mort, appartenir à tel des enfants naturels du Roy qu'il luy plaira déclarer ». Il évitait ainsi de faire de la duchesse de Portsmouth une duchesse française : elle recevait simplement une terre ducale; l'érection en duché ne pourrait s'éviter, mais on gagnait toujours quelques années.

La proposition de Colbert fut à peu près adoptée [1]. Mais, tandis qu'il était ainsi contraint à servir lui-même à l'agrandissement de sa rivale, il avait encore à lutter contre l'influence que prenaient les Français d'Angleterre : il ne savait pas les grouper, et il se sentait devenir peu à peu désagréable.

Les hommes de guerre prenaient nécessairement plus d'importance que les diplomates, dans un moment où les efforts des deux nations étaient combinés contre la Hollande. Le comte d'Estrées, commandant de la flotte française, plaisait aux marins anglais. Charles II vint le visiter à bord de son vaisseau-amiral [2], accompagné d'un de ses Français, le comte de Canaples, auquel il venait de donner une pension de deux mille écus.

Canaples avait obtenu une permission de Louis XIV

[1] Les lettres de donation sont de décembre 1673; on les a Aff. étr. Angleterre, vol. 108, fol. 234; les lettres d'érection en duché sont de janvier 1684; on les a Arch. nat., reg. O, 1, 28, fol. 150.

[2] Bussy-Rabutin, *Correspondance*, t. II, p. 253.

pour servir dans l'armée anglaise[1]. C'était un frère du maréchal de Créquy : il était toujours malade, toujours « courtisan imbécile[2] »; on le verra épouser à soixante-seize ans une fille du maréchal de Vivonne, et devenir duc de Lesdiguières; il étonnera par sa santé tardive : « Canaples, que les opérateurs tailloient, hachoient, découpoient, il y a quatre ans, survit à ses frères qui se portoient fort bien alors[3]. »

Charles II lui préférait un neveu de Turenne, Louis de Duras, qu'il créa comte de Feversham, et dont il fit le compagnon de ses divertissements avec les comédiennes. Son importance devint assez grande pour que Colbert dût écrire[4] : « Le milord Duras nous est fort nécessaire. » Cette fortune mit à la mode la cour d'Angleterre parmi les Français; un voyage à Londres devint du bel air[5]. Les Français de l'entourage de Buckingham étaient aussi importants aux yeux de Louis XIV que ceux de Charles II. Depuis que le Parlement devenait menaçant, le duc de Buckingham se faisait une popu-

[1] Sévigné, *Correspondance*, t. III, p 14.
[2] Saint-Simon. Alphonse de Créquy, comte de Canaples, 1626-1711, devint duc de Lesdiguières en 1703.
[3] Sévigné, *Correspondance*, t. VI, p. 39.
[4] Colbert à Pomponne, 25 décembre 1677. Feversham, né en 1641, mourut en 1709. Il était frère des maréchaux de Duras et de Lorges.
[5] *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, p. 278.

larité facile et groupait un parti dans la chambre en défendant les intérêts de l'église anglicane et des puissances protestantes. Il avait trop d'esprit pour se plaire dans le rôle de chef populaire, et il se laissait souvent reprendre par l'influence française : « Saint-Évremond, écrit Colbert[1], m'a fort servi à ramener l'esprit de M. le duc de Buckingham, et je lui dois la justice de vous dire qu'il m'ayde avec beaucoup d'adresse et d'esprit, dont vous sçavez qu'il ne manque pas, à tout ce qui regarde le service du Roy. » L'esprit de Saint-Évremond était habilement renforcé par une *boëte à portrait* de vingt-huit mille livres tournois que Louis XIV faisait remettre à Buckingham[2]; et pour qu'Arlington ne fût pas jaloux, il avait aussi une boîte à portrait et en plus une bague à diamant. Buckingham rêvait une opération financière de plus grande conséquence et la fit soumettre au roi de France par le marquis de Sessac.

Le marquis de Sessac avait tous les travers du chevalier de Gramont, sans posséder son esprit séducteur. Brouillon et présomptueux comme lui, il s'était fait bannir de la cour de France et avait cherché aussi un refuge à Londres, où il tentait, ainsi que Gramont, de s'enrichir par le jeu. Il

[1] Colbert à Louvois, 1er mars 1672.
[2] MIGNET, *Négociations de la succession d'Espagne*, t. IV, p. 48.

avait, de même que Gramont, de larges coffres qui quelquefois se remplissaient subitement de pièces d'or, et qui étaient épuisés en une seule soirée. Le duc de Buckingham s'était pris d'amitié pour lui et lui offrait de se vendre au roi de France avec tous les députés de son parti pour une somme honnête. L'opération devait être conduite à l'insu de l'ambassade.

Colbert de Croissy ne pouvait ignorer longtemps ces projets, il ne pouvait davantage les approuver : « On n'acquiert du crédit au Parlement, écrivit-il[1], que par la haine que l'on témoigne contre la France. Il ne faut pas espérer qu'avec deux cent mille écus, on puisse regagner un nombre de voix suffisant pour obliger ce grand corps à prendre les résolutions que sa raison seule devrait lui inspirer. » Il ajoute : « Comme ledit sieur de Sessac se plaist fort à parler et se faire valoir », on risque de se brouiller avec Arlington en continuant près de Buckingham ces tentatives mal chanceuses.

Sessac se rendit secrètement à Versailles[2] près du maréchal de Bellefonds, et lui annonça « qu'il estoit chargé d'exposer à Sa Majesté des choses de la dernière importance pour son service », mais qu'il ne pouvait en parler qu'au Roi seul. Il refusa de voir

[1] Colbert au Roi, 27 novembre 1673.
[2] En octobre 1673. Voir les instructions de Ruvigny, vol. 110, fol. 127.

Pomponne. Il fut enfin amené près du Roi et lui remit une lettre du duc de Buckingham. Celui-ci répond de tout, mais il a « besoin de gagner quelques membres du Parlement, et il seroit nécessaire que le Roy voulust avoir un fonds à Londres pour cette dépense ».

L'opposition du Parlement offrait de tels dangers que Louis XIV crut devoir écouter Buckingham et envoya en Angleterre, comme négociateur secret à côté de Colbert, le comte de Ruvigny, avec l'intention de le substituer à Colbert après quelques semaines.

Le choix de Ruvigny était des plus heureux. Ruvigny était un homme d'épée, âgé et respecté; il était le chef reconnu de l'Église réformée de France. Plusieurs mariages avaient uni sa famille à la maison des Russel, toute-puissante parmi les protestants anglais. Son fils était né en Angleterre [1] : « Ruvigny étoit un bon, mais simple gentilhomme[2], plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité... Sous un extérieur fort simple, c'étoit un homme qui savoit allier la droiture avec la finesse de vues et les ressources. » C'est dans sa succession que se présente l'épisode de la cassette : le premier prési-

[1] Après la révocation de l'édit de Nantes, il devient Anglais, se nomme lord Galloway et commande l'armée anglaise de Portugal en 1705.

[2] SAINT-SIMON.

dent de Harlay garda la cassette que Ruvigny lui avait confiée : « Cet hypocrite de justice, de vertu, de désintéressement, de rigorisme, n'eut pas honte de se l'approprier et de fermer les yeux et les oreilles au bruit qu'excita cette perfidie. »

Les instructions données à Ruvigny[1] lui prescrivaient de se concerter à la fois avec Colbert et avec le marquis de Sessac. Elles trompaient Ruvigny sur les entrevues que Louis XIV avait eues avec Sessac; le récit de ces relations secrètes est changé trois fois sur la minute des instructions. Il est prescrit de tromper Buckingham en lui faisant croire qu'on cache son rôle à Charles II, mais « Sa Majesté a jugé à propos de s'ouvrir de cette affaire à ce prince, en mesme temps qu'elle fera témoigner au duc de Buckingham qu'elle ne la communiquera à personne ». Les fourberies sont si multipliées et si scabreuses que Ruvigny lira les instructions qui les résument, il les lira dans les bureaux de Pomponne, il n'en recevra pas de copie : « Sa Majesté a jugé trop périlleux que l'instruction luy fust remise par écrit, Sa Majesté a voulu seulement qu'il se l'imprimast bien dans l'esprit en la lisant et qu'il se mist en estat de bien exécuter les ordres. »

Ainsi, dans cet hiver qui séparait les deux grandes campagnes de 1673 et de 1674, Louis XIV cherchait

[1] Vol. 110, fol. 127, du 4 novembre 1673.

à acheter à la fois le Roi et le Parlement d'Angleterre : le Roi, par les subventions du traité secret et par la donation de la terre d'Aubigny à la duchesse de Portsmouth; le Parlement, par la mission Sessac. — « C'est un sale trafic », disait Ruvigny[1].

L'Europe entière s'était tournée contre la France, même les Prussiens de Brandebourg, « dont il ne faut espérer du bien que quand ils ne pourront faire de mal[2] », qui s'étaient détachés tout d'abord de l'alliance avec la Hollande; même l'Espagne, qui s'unissait avec horreur à des peuples protestants. Bien loin dans le nord, Louis XIV avait pris Maestricht[3], et silencieusement il préparait la conquête de la Franche-Comté et l'invasion du Palatinat. Ses frontières s'élargissaient, ses armées étaient victorieuses; tout à coup il voyait, à ce moment décisif, l'Angleterre lui glisser des mains.

Les Anglais, écrivait le comte d'Estrades à Louvois, avec une sûreté de vue vraiment merveilleuse, ne se regardent pas comme liés par les traités[4] : « S'ils sont une fois ligués avec l'Espagne, l'Empire et la Hollande, on ne verra de nos jours la fin de cette guerre. »

Jusqu'à ce moment, la passion nationale en An-

[1] Ruvigny au Roi, 27 novembre 1673.
[2] Mot du résident français cité par Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p. 5.
[3] Le 29 juin 1673.
[4] Voir Rousset, t. II, p. 278.

gleterre avait pu se détourner contre les catholiques. Le grand trésorier Clifford, le duc d'York lui-même avaient dû se dépouiller comme catholiques de toutes leurs charges. Assouvie de ce côté, la fureur se concentre contre la France.

Au moment où Colbert de Croissy se retire pour céder l'ambassade à Ruvigny [1], Charles II a reçu huit millions de livres tournois [2], et il ne laisse pas que de licencier ses régiments. Buckingham, qui voulait vendre si cher sa majorité, se trouve au contraire le plus maltraité dans le Parlement : on lui reproche lady Shrewsbury, sa maîtresse catholique, on critique en langage de Chanaan ses dettes et sa vie de libertin. Il plie sous l'orage, et, avec la souplesse des gens qui ont plus d'esprit que de cœur, il change brusquement de vie : il chasse la fidèle Shrewsbury; elle se retire à Dunkerque dans un couvent [3]; il se rapproche de sa femme, il reprend le langage papelard et le ton nasillard des puritains : « C'est un estrange changement que celui de son humeur [4]; il est souvent dans les

[1] Le 11 janvier 1674.

[2] MIGNET, t. IV, p. 256.

[3] Ruvigny à Pomponne, 29 janvier 1674. Son fils, Charles Talbot, earl of Shrewsbury, devint, au contraire, l'idole du peuple, pour sa beauté et pour son fanatisme anglican. Il fut créé duc par Guillaume d'Orange; il dirigea le coup d'État qui, pendant l'agonie de la reine Anne, assura l'avénement légal de la maison de Hanovre.

[4] Ruvigny à Pomponne, 10 septembre 1674.

églises avec madame sa femme; toutes ses heures sont réglées; il voit ses comptes, il paye ses debtes; il y a de l'ordre dans sa maison; il se rend fort populaire. » En ce moment [1], Charles II cède comme lui à la pression populaire, il conclut la paix avec la Hollande. Il ne rompt pas encore avec la France, il laisse même à Louis XIV les régiments anglais qui sont à sa solde, mais la situation est critique. C'est à cette heure même que la France voit faiblir son meilleur appui à Londres : la duchesse de Portsmouth est tout à coup frappée d'impuissance.

[1] Février 1674.

CHAPITRE V

PREMIERS REVERS DE LA DUCHESSE DE PORTSMOUTH.

Au printemps de 1674, au moment où les armées viennent de rentrer en campagne, quelques semaines avant la bataille de Seneffe, Charles II semble pris de tiédeur pour la France. La cause est connue, elle est indiquée par l'austère Ruvigny avec les mots propres. La bonne compagnie ne craignait pas les mots propres. Madame de Sévigné et le maréchal de Richelieu appelaient les choses par leur nom, comme Molière et Voltaire, sans fausse pruderie. Nous ne pouvons plus dire aujourd'hui ce que le protestant Ruvigny écrivait au janséniste Pomponne pour être placé sous les yeux du majestueux Louis XIV :

« J'ay une chose à vous dire, Monsieur [1], pour la faire sçavoir au Roy, qui sera secrète autant qu'il plaira à Sa Majesté, la raillerie pouvant estre de conséquence. C'est que, pendant que le Roy conqueste des provinces, le roy d'Angleterre a gagné...

[1] Le 14 mai 1674, vol. 112, fol. 201.

qu'il a pris la peine de communiquer à la duchesse de Portsmouth. Ce prince en est presque guéri, mais il y a apparence... la Dame qui n'en sera pas si tost guérie. Elle a esté consolée d'un si fascheux présent par un autre qui est bien mieux à son usage. Elle a eu un collier de perles de quatre mille jacobus et un diamant de six mille dont elle est si contente que je ne doute pas qu'à ce prix-là elle n'en souhaitast encore une autre. »

Les présents pouvaient être utiles à une époque où les commis de trésorerie refusaient de payer les dépenses des favorites [1], mais la séparation forcée avec le Roi éveillait les convoitises de toutes les rivales et rendait possibles tous les affronts. Les médecins eurent l'idée de recommander les eaux de Tunbridge [2]; la duchesse de Portsmouth fit retenir une maison, mais elle apprit, en arrivant, que la maison venait d'être occupée par la marquise de Worcester, « elle fit advertir la marquise de se souvenir de son devoir et du rang qu'elle tenoit au-dessus d'elle. La marquise répondit que les titres gagnés à se prostituer n'ont jamais fait im-

[1] Document conservé à Saint-Giles chez le comte de Shaftesbury : lettre de Henry Stubbs au comte de Kent, 28 septembre 1673 : « Neither Madame Kerwell's nor the duchess of Cleveland's, nor Nell Gwynn's warrants would be accepted. » (*Com. on hist. Man.*, t. III, p. 217.)

[2] Note diplomatique du 16 août 1674, vol. 114, fol. 119.

pression sur les personnes de bon sens. » Elle lui reprocha même des galanteries anciennes avec le comte de Sault et le duc de Hamilton. Afin de consoler la duchesse de cette humiliation publique, Charles II lui envoya l'escorte d'une compagnie des gardes pour la ramener en pompe au château de Windsor, et il la fit traiter près de lui par son médecin Crimp [1]. Longtemps après que cette indisposition eut été guérie, elle en resta honteuse, et elle la reprocha avec douceur pendant plusieurs années au coupable; elle l'en fit rougir devant les confidents successifs que Louis XIV lui envoyait de Paris. Un des successeurs de Ruvigny raconte une scène de ce genre [2] :

« Je vous dirai confidemment, mais je vous supplie que cela reste entre nous, qu'il n'y a que trois jours que madame de Portsmouth faisoit la guerre à ce prince devant moy, qui estois seul dans la chambre, sur ses infidélités. Elle me fit entendre qu'il avoit esté un peu incommodé, il y a deux ans, et il me conta luy-mesme de quelle manière son premier médecin l'avoit traité. »

La duchesse de Portsmouth trouva dans l'arrivée de sa sœur une consolation et un moyen de s'assurer

[1] Document conservé chez le vicomte Dillon, à Dytchley.
[2] Courtin à Louvois, 27 décembre 1676.

des alliances dans le parti anglais. La jeune fille, Henriette de Kéroualle, débarqua à Londres en mai : « Elle n'a rien de si bien [1]; elle est venue seule avec un gentilhomme qui l'étoit allée prendre à Brest dans un yacht, et en arrivant elle a eu une pension de six cents livres sterling. « Elle ne tarda pas à trouver un mari, le comte de Pembroke, qui était plus malade que Charles II, mais se croyait guéri [2]; la dot fut payée par Charles II.

Louis XIV n'abandonna pas sa jeune alliée, mais elle avait l'art d'être réservée dans les requêtes qu'elle lui adressait. Son désir dominant était d'obtenir le tabouret auquel pouvait donner droit sa terre ducale d'Aubigny, mais elle chercha à en faire venir l'idée avec coquetterie : elle obtint de Ruvigny cette lettre [3] pour Louis XIV :

« J'écris à Votre Majesté, à l'instante prière de madame la duchesse de Portsmouth qui est fort inquiète d'une méprise du marquis Dangeau [4]. Elle l'avoit prié, Sire, de vous faire cognoistre les senti-

[1] Ruvigny à Pomponne, 12 mai 1674.

[2] Lettre datée de Westminster, 19 décembre 1674, conservée chez M. Thomas Stamford Raffles, 13, Abercrombry Square, Liverpool (*Com. hist. Man.*, t. VI, p. 473) : « Her sister was on thursday married to the earl of Pembroke, he being pretty well recovered from his... The king pays the portions. »

[3] Du 15 mars 1674.

[4] Il était venu à Londres pour se battre avec lord Peterborough.

ments de son cœur pour son service et le désir passionné qu'elle a que vous y preniez confiance. Mais au lieu de cela, elle a sçu par luy-mesme qu'il vous avoit demandé pour elle l'asseurance du tabouret lorsqu'elle seroit de retour en France. Elle m'a dit qu'il y a si peu d'apparence à ce retour, qu'elle n'y pense pas, mais que, se trouvant dans un état de pouvoir vous servir toujours, elle souhaiteroit ardemment que vous fussiez persuadé de la passion qu'elle a de le faire. Je l'ai fort pressée d'en écrire elle-même à Votre Majesté, mais elle m'a répondu qu'elle n'osoit pas à cause du profond respect qu'elle avoit pour son maistre. »

Quand elle fait une demande positive, c'est bien modeste :

« Le roy d'Angleterre [1] m'a tesmoigné que Sa Majesté luy feroit plaisir s'il luy plaisoit de donner la première abbaye vacante à une tante de madame de Portsmouth, nommée dame Suzanne de Plœuc de Timeur, religieuse dans l'abbaye de Lajois, à Hennebon, dans l'évesché de Vannes. Je crois [2] qu'il sera bon de contenter la duchesse de Portsmouth touchant cette abbaye. »

[1] Ruvigny à Pomponne, 24 octobre 1675.
[2] *Ibid.*, 21 janvier 1674.

Ou bien[1] : « Le roy d'Angleterre m'a chargé, à la prière de madame la duchesse de Portsmouth, de recommander de sa part au Roy les intérests de M. de Calloët pour la charge de syndic des Estats de Bretagne. » Louis XIV, qui n'aimait pas beaucoup une intervention dans ses affaires, répondait silencieusement par un envoi de pendants d'oreilles pour la duchesse : « Elle les a reçus avec les sentiments d'un grand respect et d'une grande reconnoissance. Elle m'a prié d'assurer Votre Majesté qu'elle n'oubliera rien à faire ni à dire pour son service. »

Elle se rendait quelquefois ridicule par son affectation à se rattacher à la France : elle prit le grand deuil à la mort du chevalier de Rohan pour faire croire qu'elle était proche parente des Rohan[2], ce qui souleva les railleries de Nelly Gwynn. Les plaisanteries de la comédienne étaient toujours brutales, et le peu qui ont valu la peine d'être écrites laissent difficilement comprendre comment elles ont pu être goûtées par un prince délicat. Un jour, par exemple[3], que Charles II se plaignait du

[1] Ruvigny à Pomponne, 24 octobre 1675.

[2] Lettre du 19 décembre 1674, conservée chez M. Thomas Stamford Raffles, à Liverpool : « Is in deep mourning for the chevalier de Rohan, as being forsooth of kin to that family. »

[3] Lettre du 4 mars 1675, conservée chez earl of Mount Edgecumbe : « He should treat them with a French ragoc,

manque d'argent, Nelly Gwynn lui offrit, pour se procurer des subsides, de régaler son Parlement avec un ragoût à la française, une tranche à l'écossaise, et une tête de veau, « ce qui fit beaucoup rire le Roy et lui sembla très-plaisant ». C'était pénible d'être livrée à ces facéties dans le goût des Halles. Mais de quoi se plaindre?

« Kéroualle, dit madame de Sévigné [1], n'a été trompée sur rien : elle avoit envie d'être maistresse du Roy, elle l'est; il couche quasi toutes les nuits avec elle, à la vue de toute la cour; elle amasse des trésors et se fait redouter et respecter de qui elle peut. Mais elle n'avoit pas prévu de trouver en son chemin une jeune comédienne dont le Roy est ensorcelé. Elle n'a pas le pouvoir de l'en détacher un moment. Il partage ses soins, son temps et sa santé entre elles deux. La comédienne est aussi fière que la duchesse de Portsmouth, elle la morgue, elle lui fait la grimace, elle l'attaque et lui dérobe souvent le Roy, elle se vante de ses préférences. Elle est jeune, folle, hardie, débauchée et plaisante. Elle chante, elle danse, et fait son métier de bonne foi. Elle a un fils du Roy et veut qu'il soit reconnu.

Scotch collopes, and a calves head; at wich H. M. laughed and was well pleased. » Je crois comprendre qu'elle voulait qu'on sacrifiât au Parlement la duchesse de Portsmouth, Lauderdale et Sunderland.

[1] Le 11 septembre 1675, t. IV, p. 128.

Voici son raisonnement : — Cette duchesse, dit-elle, fait la personne de qualité ; elle dit que tout est son parent en France ; dès qu'il meurt quelque grand, elle prend le deuil. Eh bien ! puisqu'elle est de si grande qualité, pourquoi s'est-elle faite putain ? Elle devroit mourir de honte. Pour moi, c'est mon métier, je ne me pique point d'autre chose. Le Roy m'entretient. Je ne suis qu'à lui présentement. Il m'a fait un fils [1], je prétends qu'il doit le reconnoître, et je suis assurée qu'il le reconnoîtra, car il m'aime autant que sa Portsmouth. — Cette créature tient le haut du pavé et décontenance et embarrasse extraordinairement la duchesse. »

La complaisance humiliante qu'il fallait avoir pour la comédienne était un juste châtiment de celle qu'on exigeait de la Reine. La pauvre Catherine de Portugal n'avait de consolation qu'à la table de jeu. La *bassette* est son unique divertissement [2]. « La Reine, le soir, ne sortiroit pas du cercle, si le Roi son mari ne lui donnoit la main pour la ramener dans sa chambre [3]. » Elle était du

[1] Charles Beauclerc, le fils de Nelly, était né avant l'arrivée de Louise de Kérouralle à Londres. Il fut reconnu et créé duc de Saint-Albans.

[2] Le duc d'York à la comtesse de Lichfield, lettre conservée chez le vicomte Dillon, à Dytchley.

[3] Ruvigny au Roi, 30 août 1674. Les comptes des dépenses de la Reine, tenus de 1679 à 1703 par sir Richard Bellings, sont conservés chez lord Arundel, à Wardour-Castle.

reste souvent malade, elle avait « des vapeurs assez fortes et assez fréquentes pour l'estonner : ses médecins la purgent si souvent que les remèdes lui seront beaucoup plus périlleux que son propre mal[1] ».

La hiérarchie entre les favorites se manifesta au moment de la dotation de leurs enfants.

Le titre de duc de Richmond était vacant depuis 1672 par la mort du mari de la belle Frances Stewart. La duchesse de Portsmouth, qui avait recueilli la terre d'Aubigny dans cet héritage, convoitait également le titre de duc de Richmond pour son fils Charles. Mais elle se heurtait contre l'opposition de la troisième rivale, la duchesse de Cleveland, qui voulait le titre de duc de Grafton pour son aîné, et prétendait lui faire avoir la préséance sur le fils de la Française[2]. Charles II, qui craignait toujours les fureurs de la duchesse de Cleveland, essaya de sortir d'embarras en nommant ses deux bâtards à la fois. Mais la préséance dépendait de la date du brevet.

[1] Ruvigny à Pomponne, 28 mars 1675.

[2] Lettres conservées chez sir Harry Verney, à Claydon-house : 5 aug. 1675 : « I do not hear that Nell's son is to have any honour at all; but there are to be three dukes, lord Southampton, lord Euston and the duchess of Portsmouth's first son by the king to be duke of Richmond... these two last had had their patents before this time, had not my lady Cleveland opposed for it, for she is resolved that her younger son shall not take place of the elder, nor the duke of Richmond of either. »

La duchesse de Portsmouth obtint du grand trésorier qu'il reçût son homme de loi à minuit, au moment où il montait en voiture pour Bath; le grand trésorier scella les documents et assura ainsi la préséance au duc de Richmond[1]. Le lendemain matin se présenta le procureur de la duchesse de Cleveland, mais il apprit que le grand trésorier était en voyage. Quant au fils de Nelly Gwynn, il n'eut pour le moment qu'une pension de quatre mille livres sterling[2].

Charles, le nouveau duc de Richmond, fut pourvu d'une gouvernante, « la comtesse Mareschal, qui est Escossoise », aux appointements de deux mille livres sterling. Il est la souche de la maison actuelle de Richmond[3]. Les deux duchesses reçurent en outre chacune une pension de dix mille livres sterling :

[1] Lettres conservées chez sir Harry Verney, à Claydonhouse : 5 aug. 1675 : « The patent was sealed on monday last by the industry of his solicitor who got a doquett signed at 12 oclock at night by mylord Treasurer. And my lady Cleveland's solicitor came next morning to have his doquett signed, but lord Treasurer was gone to Bath, so that Richmond will now take the place to the great grief... » « ...lady Marshall is his governess... » 23 septembre : « Patent passed and so is neither Southampton nor Grafton... »

[2] Lettre datée de Westminster, conservée chez M. Thomas Stamford Raffles, à Liverpool. (*Com. hist. Man.*, t. VI, p. 473.)

[3] Charles (1672-1723), premier duc de la branche actuelle, fut père de Charles (1701-1750), dont le fils Charles (1735-1806) fut un des principaux ministres des grands cabinets whigs, et l'oncle de Charles (1764-1819) qui mourut gouverneur du Canada sous la morsure d'un chien enragé.

celle de la duchesse de Portsmouth fut assignée sur le produit des licences des marchands de vin; la duchesse de Cleveland préféra la douane, comme un revenu moins sujet aux réductions du Parlement[1]. C'eût été le moment d'assurer l'avenir par des placements en France, en prévoyant les temps des revers; mais aucune des deux femmes n'eut ce souci. La duchesse de Portsmouth perdait des sommes considérables au jeu de la Reine, le reste était dépensé en riche mobilier. Le luxe de son appartement à Whitehall excitait l'envie des courtisans[2]; on venait visiter par curiosité, comme des merveilles, l'argenterie, les meubles, les tapisseries.

Elle aurait voulu procurer les mêmes satisfactions à sa sœur, et elle importunait le comte de Pembroke pour qu'il fît à cette sœur, au moment de ses couches, un cadeau considérable, comme il convenait à une épouse qui lui faisait tant d'honneur. Mais le beau-frère l'écarta avec aigreur[3], en menaçant de lui remettre sa sœur sur les bras. Tant

[1] Lettre du 19 décembre 1674 conservée chez M. Thomas Stamford Raffles : « You have heard doubtless that the duchess of Portsmouth hath 10,000 l. a yeare settled out of the Wine Licenses, she of Cleveland having chosen hers out of the Excise as the more secure and legall fonds. »

[2] EVELYN, *Diary*, 10 sept. 1675.

[3] Lettre du 1er septembre 1675 conservée chez sir Harry Verney, à Claydon-house : « As became a persone of her quality... to which he replied that... he vould show his family the grievance of the nation. »

de titres, de duchés, de dotations, de luxe, n'effaçaient pas l'origine. La qualification que madame de Sévigné donnait en français était prodiguée en anglais à la duchesse de Portsmouth. Lorsque le comte de Kéroualle et sa femme voulurent voir leurs filles et se rendirent en Angleterre, ils évitèrent de loger chez elles. Ils descendirent chez sir Richard Browne, qu'ils avaient connu pendant l'émigration anglaise, aux jours de la République. Le comte de Kéroualle fut jugé avec bienveillance : « Il a la tournure militaire et l'air de franchise des Bretons; sa femme a été très-belle et semble d'une intelligence vive. Ils n'ont jamais tiré profit de la faveur de leur fille[1]. »

A ce moment, l'annonce d'un autre voyage en Angleterre vient subitement jeter le trouble dans l'esprit de la duchesse de Portsmouth; un combat redoutable va commencer. Elle vient d'apprendre le débarquement à Torbay de l'ancienne fiancée de Charles II, la plus belle dame d'Europe, la triomphante duchesse Mazarin.

Mazarin, des Amours déesse tutélaire[2].

La duchesse Mazarin fuit la France, elle arrive irritée contre la cour, parée en guerre; Ruvigny,

[1] EVELYN, *Diary*, 15 june 1675.
[2] LA FONTAINE, *le Renard anglois*.

aussi inquiet que madame de Portsmouth, s'informe de l'état des charmes de la nouvelle prétendante : un laquais du chevalier de Gramont l'a vue arriver : « Elle s'estoit embarquée en Hollande, la tempeste l'a poussée, elle arriva avant-hier à Londres en habit de cavalier, accompagnée de deux femmes et de cinq hommes, sans compter un petit More qui mange avec elle[1]. » Arlington et Montagu, qui haïssent la duchesse de Portsmouth, « voudroient bien tous deux se servir d'un si beau moyen pour la disgracier ».

[1] Ruvigny à Pomponne, 2 janvier 1676.

CHAPITRE VI

LA DUCHESSE MAZARIN.

L'année 1675 terminait une grande période historique. Les personnages qui avaient tenu les premiers rôles dans les années précédentes, les généraux : Condé, Turenne, Montecuculli; les politiques : Lionne, Jean de Witt, Arlington, sont morts ou retirés. Louis XIV laisse réunir un congrès à Nimègue[1] et met la main sur le nouveau ministre de Charles II, le comte de Danby.

Thomas Osborne, comte de Danby, avait, au dire de Ruvigny, « plus peur du Parlement que de son maistre », mais il se trouva si bien enlacé par la duchesse de Portsmouth, par les négociations secrètes avec la France, dans lesquelles Charles II eut soin de le compromettre[2], et par la lutte contre le Parlement, qu'il se trouva engagé contre son gré dans le parti français. Ruvigny[3] ne cesse de peindre

[1] Les membres du congrès sont désignés, mais le congrès ne se réunit que dans le milieu de 1676.
[2] MIGNET, t. IV, p. 354 à 399.
[3] Ruvigny à Pomponne, 1er août 1675.

la tenue du Parlement « comme le grand obstacle », et il a bien soin de répéter ces propos quand le Roi, la duchesse de Portsmouth et Danby sont réunis. Le Parlement, moyennant un cadeau de deux millions et demi de livres tournois, fait par Louis XIV à Charles II, est enfin prorogé pour quinze mois à partir du 16 février 1676. C'est au moment où l'on croit s'être assuré ainsi une période de tranquillité qu'apparaît la duchesse Mazarin et que renaissent les embarras.

Hortense Mancini, dès l'âge de quatorze ans, exerçait déjà de l'empire sur Charles II, qui était alors réfugié en France. « La fortune, dit-elle[1], qui vouloit me rendre la plus malheureuse personne de mon sexe, commença en faisant semblant de me vouloir faire reine : tout le monde sait les propositions de me marier avec le roi d'Angleterre. » Sa beauté précoce ne frappait pas moins les poëtes de ballets, car l'année suivante ils chantèrent, quand elle fit son entrée dans le *ballet des Saisons* de 1661 à Fontainebleau, costumée en Muse :

Nulle Muse jamais
N'eut l'esprit et le sein formés de si bonne heure.

[1] On ne sait si ces *Mémoires* sont d'elle ou de Saint-Réal; dans les deux cas ils ne peuvent être consultés qu'avec défiance. Mais le fait des pourparlers de mariage est confirmé par madame de Motteville, mademoiselle de Montpensier, la relation manuscrite du fonds Colbert n° 478, et par Riordan de Muscry, *Relation des véritables causes qui ont amené le rétablissement du Roi*, 1661, p. 38.

On la maria au fils du maréchal de la Meilleraye, qui reçut du cardinal le titre de duc Mazarin[1], et une dot de vingt-huit millions de francs[2]. Les manies de ce mari ont fait rire la cour pendant près de soixante ans : « On ne pouvoit pas avoir plus d'esprit ni plus agréable; il étoit de la meilleure compagnie et fort instruit; gracieux, affable, poli dans le commerce. La piété empoisonna tous les talents qu'il tenoit de la nature. Il devint la proie des moines et des béats, qui profitèrent de ses faiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux; il défendit dans ses terres aux filles et femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées; il voulut faire arracher les dents de devant à ses filles, parce qu'elles étoient belles, de peur qu'elles y prissent trop de complaisance[3]. » Ses lettres ne parlent que de « Messieurs de la Mission qui viennent de respandre plusieurs biens spirituels », ou de petits miracles, ou d'ornements d'église[4]. Il se défait de ses gouvernements, de sa charge de grand maître de l'artillerie, par scrupule de conscience[5]. — « On ne sauroit faire un bon

[1] Il ne faut pas dire *de* Mazarin. Quand le commis du chiffre met la particule, le ministre a soin de la biffer.
[2] Jules Loiseleur, le *Temps* des 3 et 8 novembre 1883.
[3] Saint-Simon.
[4] Autographes, collection Monmerqué, n° 103.
[5] Mademoiselle de Montpensier, t. IV, p. 69.

compte de toute l'extravagance de cet homme. C'est un fou. Sa femme[1] est dispensée des règles ordinaires, et l'on voit sa justification en voyant M. Mazarin. » Il avait imaginé de la cloîtrer dans le couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. La jeune duchesse fit amitié dans cette retraite avec une autre dame de la cour, la marquise de Courcelles, qui y était aussi en pénitence : toutes deux se querellèrent avec les religieuses, qui leur refusaient de l'eau pour se laver les pieds, « comme si, disent-elles, nous eussions été là pour observer leurs règles ». Elles prirent la fuite. La duchesse Mazarin partit pour l'Italie avec sa servante Nanon, habillées toutes deux en hommes, et avec un gentilhomme de M. de Rohan, nommé Courbeville. Celui-ci prit une telle influence que la duchesse fut peu considérée en Italie; elle rentra en France, où son mari réussit à la faire enfermer dans l'abbaye du Lys, près Melun. Mais le Roi envoya un exempt et huit gardes pour forcer le couvent et mettre la duchesse en liberté[2]; elle rentra triomphalement dans un carrosse de Colbert, puis retira en Provence.

« Madame Mazarin[3] est une de ces beautés ro-

[1] Sévigné, t. IX, p. 158, du 12 août 1689.
[2] Saint-Réal, t. VI, p. 94. Sévigné, 6 février 1671.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 79.

maines qui ne ressemblent point à des poupées, et dans qui la nature toute pure triomphe avec majesté de tous les artifices des coquettes. La couleur de ses yeux n'a point de nom. Ce n'est ni bleu, ni gris, ni tout à fait noir. Ils n'ont rien de languissant ni de passionné, comme si elle n'était née que pour être aimée et non pour aimer. Sa bouche n'est ni grande, ni de la dernière petitesse, mais tous les mouvements en sont pleins de charmes. Son teint a un éclat si naturel, si vif et si doux, que je ne pense pas que personne se soit jamais avisé, en la regardant, de trouver à redire qu'il ne soit pas de la dernière blancheur. Ses cheveux sont d'un noir luisant, on diroit qu'ils se jouent à plaisir tout enflés et glorieux de couvrir une tête si belle. Elle ne porte jamais d'odeurs. »

Elle retrouva en arrivant à Aix sa sœur, la connétable Colonna, éblouissante comme elle. Madame de Grignan, qui les vit à Aix, adressa à sa mère une description des deux femmes, qui « est une chose divine; elle réveille malgré qu'on en ait; c'est une peinture admirable. La comtesse de Soissons et madame de Bouillon [1] sont en furie contre

[1] Elles étaient les sœurs des deux voyageuses; il y avait cinq sœurs Mancini : *Laura* (1637-1657), duchesse de Mercœur; *Olympe* (1640-1708), duchesse de Soissons; *Marie* (1641-1715), connétable Colonna; *Hortense* (1646-1699),

ces folles et disent qu'il les faut enfermer[1]. » L'opinion de madame de Scudéry était plus sévère encore[2] : « L'histoire dit qu'on les a trouvées à Aix, déguisées en hommes, qui venoient voir le chevalier de Lorraine et le comte de Marsan; je tiens qu'il devroit y avoir une punition corporelle pour les dames si fort emportées. »

Il fallut bientôt quitter Aix, pour éviter le couvent. La duchesse Mazarin se retira en Savoie, où elle passa trois années avec le jeune César Vichard, qui se faisait appeler l'abbé de Saint-Réal, bien qu'il n'eût ni tonsure, ni bénéfice. Il avait un esprit étincelant, une passion violente pour sa protectrice, et une dépravation si raffinée que Louvois, un connaisseur, en fut consterné lorsqu'il fit saisir ses lettres et les trouva « toutes plus folles les unes que les autres et remplies des plus infâmes ordures que l'Italie ait jamais produites[3] ».

La duchesse Mazarin se fit suivre par l'abbé à Londres. Londres était choisi comme retraite avec le secret espoir de réveiller chez Charles II les souvenirs de jeunesse : « Madame Mazarin court les

duchesse Mazarin; *Marianne* (1649-1680), duchesse de Bouillon.

[1] Sévigné, 20 juin et 8 juillet 1672.

[2] *Correspondance de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 127, du 26 juin 1672. Marie de Martinvast (1631-1711) était veuve depuis 1667 de Georges de Scudéry.

[3] Louvois à Courtin, 3 janvier 1677; Aff. étr. Angleterre, vol. 123 C.

champs, on la croit en Angleterre; je crois qu'elle ne voudroit pas, comme dit la chanson, qu'on en eût chassé le Roi[1]. » Elle allait avoir trente ans. Des quatorze années qui s'étaient écoulées depuis son mariage, elle avait passé la moitié près de son mari et de ses quatre enfants, puis elle avait été soit recluse dans un couvent, soit livrée à tous les déchaînements d'une vie sans frein, passant des semaines à cheval en costume d'homme, troublant la vie pacifique des petites cours italiennes, acquérant tous les vices; toujours jeune et fraîche, on la verra dire encore à cinquante ans : « Je n'ai jamais été plus belle. »

Elle fut accueillie à Londres comme une conquérante :

« M. le duc d'York[2] reçut hier dans sa maison madame la duchesse Mazarin, qui reçut en mesme temps les compliments du roi d'Angleterre par le comte Sunderland. Tout le monde est icy dans l'attente de quelque changement considérable, et l'on s'imagine qu'une dame si vantée ne peut pas manquer d'y produire des aventures. M. de Gramont, qui a pris le soin de la conduite de cette dame, la trouve aussi belle que jamais. Pour moy

[1] Sévigné, 25 décembre 1675.
[2] Ruvigny à Pomponne, 6 janvier 1676.

qui ne l'avois pas vue depuis les premiers jours de son mariage, et qui m'en étois conservé l'idée, j'y ai remarqué du changement qui n'empêche pourtant pas qu'elle ne soit pas plus belle que tout ce qui est en Angleterre... Elle est entrée dans la cour d'Angleterre[1] comme Armide dans le camp de Godefroy. On parle d'elle partout, les hommes avec admiration, les femmes avec jalousie et inquiétude. »

La comédienne Nelly Gwynn se mit en grand deuil[2] pour présager la chute de la duchesse de Portsmouth. La duchesse de Cleveland se retira de la cour. Toutes les rivales faisaient le jeu de la nouvelle venue, afin de mieux précipiter celle qui était la plus haïe. Les Anglaises, désespérant de vaincre la duchesse de Portsmouth, acceptaient pour champion la triomphante Mazarin, la Française qui devait ruiner l'influence française. Le poëme des *Trois Duchesses*[3] célèbre ironiquement cette lutte : « Voyageuse comme le soleil et éclatante comme lui, à travers le monde s'avance la belle Mazarin. »

[1] Ruvigny à Pomponne, 20 janvier 1676.
[2] Ruvigny au Roi, 2 juillet 1676.
[3] WALLER :

Now through the world fair Mazarine had run
Bright as her fellow-traveller the sun
Hither at length the Roman eagle flies
As the last triumph of her conquering eyes.

Ruvigny[1] annonce que la duchesse de Cleveland se rend en France avec ses fils; il demande pour elle une exemption des droits de douane à Calais et des droits de tonnage sur les deux navires qui amèneront ses chevaux et ses deux carrosses. La franchise des droits fut accordée, mais dans des termes qui offensèrent l'irascible duchesse : elle montra la pièce avec fureur à Charles II, qui lui conseilla « de s'en plaindre[2], au lieu de s'en servir, sur ce qu'elle n'y est pas traitée de cousine et que le duc de Grafton et le comte de Northumberland, qui sont les enfants du roi d'Angleterre, n'ont pas la qualité de cousins. Elle prétend payer à la douane de Calais les droits qui lui seront dus. » Elle s'embarque avec Gramont[3], mais l'ambassadeur de France a soin de prévenir les officiers de la douane qu'ils ne doivent réclamer aucun droit « pour que les intentions du Roi soient exécutées ».

La duchesse de Portsmouth avait besoin de l'alliance de la France et n'hésitait pas à la solliciter pour se défendre dans cette lutte. Elle était souffrante et pâlie; elle commençait une grossesse; elle fut terrassée par une fausse couche[4]. « Sa

[1] Ruvigny à Pomponne, 3 février 1676.
[2] *Ibid.*, 12 mars 1676.
[3] Le 19 mars 1676.
[4] Lettre du 13 avril 1676 conservée chez sir Harry Verney, Claydon-house : « She had but newly miscarried. » Voir aussi Courtin au Roi, 8 juin 1676.

jalousie lui donne si peu de repos qu'elle est fort changée », avoue Ruvigny[1]; puis il remarque[2] qu'au voyage annuel de Newmarket on n'a pas désigné de logement pour elle; elle a dû louer une maison dans un village voisin, ce qui la privera de voir Charles II « aussi souvent qu'elle pourroit souhaiter; ses affaires ne sont pas en bon état, sa santé est altérée, son intendant l'a volée depuis un an de plus de douze mille jacobus, il a engagé pour pareille somme ses pierreries qu'elle lui avait confiées, et, par-dessus tout cela, la jalousie augmente terriblement ses inquiétudes ».

Les difficultés d'argent étaient beaucoup plus sérieuses chez madame Mazarin. Cette rivale était forcée, en entrant en guerre, d'avouer sa détresse. Charles II, tout ému de ses charmes, devait encore se laisser toucher « de la nécessité où elle est réduite ». Il écrit à Louis XIV « pour faire augmenter (par le duc Mazarin) sa pension, qui n'est que de huit mille écus, jusqu'à vingt mille[3] ». Il charge Ruvigny de déclarer « qu'il sera fort sensible à cette grâce sans laquelle il est impossible que la dame puisse subsister; que ce bienfait lui est absolument nécessaire ». Louis XIV n'aimait pas entrer dans les affaires de famille : il avait de l'estime pour le duc

[1] Ruvigny à Pomponne, 27 février 1676.
[2] *Ibid.*, 16 avril 1676.
[3] Ruvigny au Roi, 30 janvier 1676.

Mazarin, il ne se crut pas le droit de le forcer à mettre sa femme en état de le mieux déshonorer à la cour d'Angleterre; il écrivit de sa main à la duchesse pour s'excuser de toute immixtion entre son mari et elle. Ruvigny, qui remit la lettre, raconta[1] qu'elle l'avait lue devant lui, et avait témoigné « un grand déplaisir de se voir abandonnée dans une cour où l'argent lui est très-nécessaire », et fit savoir que Charles II donnait l'ordre « à celui qui tient sa bourse privée de lui porter mille jacobus; il y a de l'apparence que ce présent, qui se fera en secret, aura des suites très-fâcheuses pour madame de Portsmouth », et par conséquent pour l'influence française. Du reste, on prépare « une seconde attaque[2] » contre le mari pour obtenir des finances. Ruvigny croit impolitique de mécontenter cette jeune femme, dont l'importance augmente sans cesse, et dont « les intérêts sont assez considérables dans cette cour ». Tout le monde la seconde dans sa campagne contre la duchesse de Portsmouth : la jeune princesse de Modène, qui vient d'épouser le duc d'York, se prononce l'une des premières en faveur de la duchesse Mazarin, elle la garde toute la journée près « de son lit, où elle reste à cause de sa grossesse; le Roi s'y trouve souvent, sans donner

[1] Ruvigny à Pomponne, 27 février 1676.
[2] *Ibid.*, 5 mars 1676.

apparence d'aucun dessein, mais il a des sujets bien éveillés qui mettent tout en œuvre pour lui en donner. La dame est fort naturelle et ne se sert d'aucun artifice[1]... On parle[2] de lui donner un logement dans Whitehall, lorsque M. le duc d'York reprendra le sien de Saint-James où elle est maintenant. »

L'honnête Ruvigny se sent débordé au milieu de ces querelles de femmes : il n'est plus dans son emploi, il se juge maladroit à travers ces manœuvres : « Sire, crie-t-il dans sa détresse[3], je viens d'apprendre qu'il y a une intelligence certaine et fort secrète entre le roy d'Angleterre et madame la duchesse Mazarin. Elle se mène à la sourdine, si bien que les personnes qui avoient dessein de s'en mesler n'y ont point de part. » Puis il renouvelle les instances pour que l'on obtienne une plus grosse pension du mari :

« Charles II et son frère, dit-il[4], me pressent avec instances de faire savoir à Votre Majesté les sentiments d'affection et de compassion qu'ils ont pour les intérests de cette duchesse, et ils m'ont aussi expressément ordonné de vous assurer, Sire, que vous leur ferez un plaisir très-sensible et digne de

[1] Ruvigny à Pomponne, 20 janvier 1676.
[2] *Ibid.*, 27 et 30 janvier 1676.
[3] Ruvigny au Roi, 12 mars 1676.
[4] *Ibid.*, 16 mars 1676.

leur reconnoissance s'il vous plaist de considérer leur intercession. Ils ont été touschés du premier refus, et ils espèrent que Votre Majesté ne rejettera pas leurs secondes instances. Il me semble que le roy d'Angleterre prend les intérests de cette dame plus à cœur qu'il ne faisoit au commencement, et qu'avec le temps, il pourroit bien avoir de la passion pour elle. »

Pour jouer ce jeu et manier ces âmes féminines, il faut une autre main que celle du vieux protestant. Louis XIV envoie à côté de Ruvigny, et lui substitue au bout de quelques semaines, le courtisan le plus retors, l'esprit le plus raffiné, le favori le plus modeste qu'il y ait à la cour de France, un ancien intendant de province qui est l'ami intime de Louvois : il est tellement aimé et considéré de Louis XIV qu'il a « la liberté de paroistre devant le Roy et partout sans manteau, avec une canne et son rabat », et qu'il est quelquefois invité à Marly, « le seul homme de robe qui eust cette privance[1] » : c'est le sieur Courtin.

[1] SAINT-SIMON.

CHAPITRE VII

COURTIN.

Honoré Courtin, seigneur de Chanteraine [1], avait été conseiller au parlement de Roüen à quatorze ans. Quand il fut intendant de Picardie, il n'osa refuser au duc de Chaulnes de « soulager » plusieurs de ses villages dans la répartition de la taille; puis il s'aperçut que cette opération n'avait pu se faire sans « surcharger » les autres élections de ce qu'il avait ôté aux paysans du duc de Chaulnes; « il n'en fit point à deux fois, il paya et répartit quarante mille livres de son argent, puis demanda à être rappelé [2] ». Il avait une humeur aimable, une

[1] Né en 1622, mort en 1703. Époux de Salomé de Beauvers. Il arrive à Londres en mai 1676. Il est l'auteur du *Journal des entrevues dans l'isle des Faisans,* imprimé en 1665 à la suite de l'*Histoire de la paix des Pyrénées,* de Gualdo Priorato. Voir aussi les lettres de madame de Sévigné, série Capmas, t. I, p. 359, et la notice de M. de Boislisle dans son édition de Saint-Simon, t. III, p. 279-286. On ne doit pas confondre ce Normand Honoré Courtin avec Antoine Courtin, né à Riom en 1622, mort en 1685, qui a été de même magistrat et diplomate, et qui figure seul dans la *Biographie Moreri,* et par conséquent dans les suivantes.

[2] Saint-Simon.

gaieté douce[1], il était « plein d'esprit, de jugement, de maturité et de grâce...; c'étoit un très-petit homme qui avoit été fort galant, extresmement l'air et les manières du grand monde avec lequel il avoit passé sa vie dans les meilleures compagnies, sans jamais sortir de son état, poli, sage, ouvert quoique en effet réservé, modeste et respectueux, surtout les mains fort nettes et fort homme d'honneur[2] ».

Au moment de partir pour Londres, où il avait déjà eu une mission[3], il imagina, pour se remettre au courant des mœurs de l'Angleterre, d'aller voir à Paris une des filles d'honneur de la reine d'Angleterre qui s'y était retirée, celle, raconta-t-il à Louvois[4], « qui accoucha dans la chambre de ses compagnes; je disnai avec elle chez Gourville et je l'allai voir dans l'abbaye de Panthémont, au faubourg Saint-Germain. C'est une aussi bonne marchandise que j'aie vue il y a longtemps, et si j'avois bien de l'argent et beaucoup d'affaires, comme vous, elle ne m'eschapperoit pas. »

Les propositions dont il était chargé par le duc Mazarin n'avaient que peu de chances d'être écoutées.

[1] GOURVILLE, *Mémoires*, p. 543; MIGNET, *Négociations*, t. III, p. 347, et t. IV, p. 141; ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 465 et suiv.
[2] SAINT-SIMON.
[3] De mai à décembre 1665.
[4] Courtin à Louvois, 16 novembre 1676.

« Il m'a prié, dit-il[1], de proposer à sa femme de se retirer dans l'abbaye de Montmartre. » Aussi Courtin prend tout de suite parti pour la femme; il essaye de la mettre bien dans l'esprit du Roi en écrivant[2] : « Je vis hier madame Mazarin faire ses dévotions à la grand'messe qui se dit chez M. l'ambassadeur de Portugal; il est vrai qu'elle me parut bien rebutée d'avoir été trop longtemps à l'église. » Il l'étudie, il fait causer l'abbé de Saint-Réal, il s'inquiète, il dit[3], comme Ruvigny :

« Il seroit à souhaiter que l'autorité de Votre Majesté portast monsieur son mari, qui est incapable de prendre aucune résolution par lui-mesme, à lui accorder ce qu'elle demande. Après avoir entretenu M. l'abbé de Saint-Réal qui décide sur toutes choses comme un homme qui a pris un grand ascendant sur son esprit, j'ai recogneu qu'elle croit que Votre Majesté ne l'aime pas, et qu'encore qu'elle essaye de cacher ses sentiments, elle ne seroit pas faschée de faire cognoistre à Votre Majesté qu'elle devroit un peu plus la mesnager, de manière qu'il seroit à craindre, si elle avoit icy du crédit, qu'elle ne l'employast pas comme Votre Majesté le pourroit désirer. »

Aura-t-elle ce crédit? Courtin n'a pas hésité à

[1] Courtin au Roi, 8 juin 1676.
[2] Courtin à Pomponne, 25 mai 1676.
[3] Courtin au Roi, 8 juin 1676.

interroger Charles II sur ce point délicat; ce prince a répondu « qu'il avoit beaucoup d'amitié pour elle, mais qu'il ne se laisseroit pas gagner par les cabales qu'on fait pour l'engager avec elle. » Cependant « elle est belle, il luy parle plus volontiers qu'à personne; tout ce qui est auprès de luy ne s'entretient que de son mérite », tandis que la duchesse de Portsmouth « est un peu changée, elle est infirme, elle n'a pas d'amis en cette cour »; on peut donc prévoir que le Roi cédera à « la tentation, et, pour lors, ce seroit une chose dangereuse d'avoir à combattre le ministre et la maistresse tout à la fois. Il importe fort peu à Votre Majesté que la duchesse Mazarin ne couche pas avec son mari et qu'elle en reçoive cinquante mille livres pour sa dépense[1], mais il vous importe beaucoup, dans la conjoncture présente, que l'Angleterre ne se joigne pas à vos ennemis. L'Angleterre nous hait de plus en plus, hier encore le peuple vouloit jeter dans la rivière le résident de Venise en le prenant pour un François. Il faut retirer d'icy, à quelque prix que ce soit, une dame autant à craindre que celle-là l'est par sa beauté et par son ressentiment... Il seroit bon[2] de promettre un bénéfice ou une abbaye à l'abbé de Saint-Réal. Ce sera un miracle si le roi d'Angleterre ne se

[1] Ce sont les deux conditions qu'elle mettait à son retour en France.
[2] Courtin à Pomponne, 8 juin 1676.

laisse prendre, il est assiégé de toutes parts. »

La situation est si dangereuse que Courtin essaye de piquer le mari par une plaidoirie burlesque et insolente; il écarte d'abord la pensée du couvent : la dame, lui dit-il, « est persuadée que le séjour de Montmartre est un peu ennuyeux, et elle ne se sent pas la force de soustenir la rigueur de la closture »; puis vient la menace d'une intervention prépondérante, la duchesse s'en tient aux conditions qu'elle a posées quand « madame de Montespan s'estoit donné la peine de s'entremettre pour la raccommoder avec vous, c'est-à-dire, Monsieur, qu'en l'état où sont les choses, elle ne veut pas s'engager à vous laisser jouir des libertés que le mariage autorise », mais elle se contentera d'une pension de cinquante mille livres, si vous lui rendez les meubles, les pierreries, « si vous pouvez vous résoudre à exécuter de bonne foi, et en lui donnant toutes les sûretés nécessaires », ce qu'elle demande, et si vous renoncez à toutes vos idées, « et particulièrement à celle du couvent qui n'a rien qui plaise à madame vostre femme et qui s'est faite fort à contretemps, car il est bon, Monsieur, que je vous explique dans quelle situation elle est icy, afin que vous jugiez vous-mesme si elle peut estre tentée par une proposition de cette nature. Elle est fort agréablement logée dans le palais de Saint-James qui est celuy de M. le duc d'York. Il

lui a presté d'assez beaux meubles. Elle est résolue de ne point s'establir à Whitehall, c'est-à-dire dans la maison du Roi. Quand elle aura besoin de quelque chose, je vous assure, Monsieur, qu'elle trouvera icy des gens qui l'assisteront volontiers. »

Le malheureux ne fut pas révolté par ces railleries; il répondit à Courtin en huit pages onctueuses, « dans lesquelles[1] il prétend persuader sa femme par des raisons qui seroient fort propres à débiter à Saint-Nicolas du Chardonnet, et qui ne sont nullement capables de persuader une femme qui respire l'air de Londres ». Le mari redouble. Courtin rit : « J'ai encore reçu une grande lettre de M. Mazarin, que vous prendriez pour un sermon[2]. »

L'abbé de Saint-Réal serait plus maniable; il est dévoré de jalousie, et se prêterait volontiers à un changement de séjour qui éloignerait des tentations; il promet à l'ambassadeur[3] « ses très-humbles services, il paroist le plus amoureux de tous »; mais il part subitement pour Paris.

« J'ay une grande curiosité de sçavoir le sujet qui a fait partir l'abbé de Saint-Réal si promptement de Londres, demande Louvois à Courtin[4];

[1] Courtin à Pomponne, 22 juin 1676.
[2] *Ibid.*, 16 juillet 1676.
[3] *Ibid.*, 22 juin 1676.
[4] Louvois à Courtin, 21 octobre 1676; Aff. étr. Angleterre, vol. 120 C, fol. 177.

ma curiosité n'a pour objet que de pénétrer pourquoi un homme, aussi amoureux que l'est cet abbé, s'éloigne avec tant de promptitude de ce qu'il aime.

« — J'ai su, répond Courtin[1], que trois semaines avant qu'il partist, il avoit voulu déjà s'en aller brusquement. Il avoit toujours l'air, dans la maison, d'un amant malheureux, et on ne peut pas mieux jouer le rôle d'un affligé qu'il ne jouoit tous les soirs en nostre présence, demeurant tout seul au coin du feu dans la chambre qui est proche du cabinet où l'on joue, et ne voulant parler à personne. Je crois que le dépit de voir que madame Mazarin estoit toujours environnée de gens qui l'empeschoient de l'entretenir aussi commodément qu'il faisoit à Chambéry, lui a fait prendre une résolution violente, dont je m'asseure qu'il se sera repenti bien des fois avant que d'estre arrivé jusqu'à Douvres. Madame Mazarin a soutenu son départ en Romaine, et, pour dire les choses comme elles sont, je me trompe fort, ou elle est bien aise d'en estre délivrée. — Ce ne sera pas une grande perte pour elle », réplique Louvois[2].

La duchesse de Portsmouth, qui avait essayé de rétablir sa santé par un voyage de quarante jours

[1] Courtin à Louvois, 29 octobre 1676.
[2] Louvois à Courtin, 3 janvier 1677.

aux eaux [1], était saluée dès son retour par les lourdes plaisanteries de Nelly Gwynn : « Je me veux armer de toutes pièces, dit celle-ci [2], pour me mettre à couvert de son ressentiment à cause des fréquentes visites que le Roy m'a rendues pendant son absence. » La duchesse de Portsmouth vint dîner chez le Roi à Windsor [3], mais n'y reçut pas de logement et dut retourner coucher à Londres. « Elle a rapporté un meilleur visage, mais elle est encore un peu maigre, elle espère rétablir son embonpoint par le repos. » Elle donna, trois jours plus tard, un grand dîner au comte et à la comtesse de Ruvigny et à Courtin : les musiciens de la chambre de Louis XIV, qui voyageaient alors en Angleterre, se firent entendre pendant le repas, et Charles II vint les écouter; les

[1] Du 25 mai au 4 juillet. Les eaux de Bath (Somersetshire) au sulfate de chaux commençaient à être plus à la mode que les eaux ferrugineuses de Tunbridge (Kent), dont Hamilton décrivait ainsi l'aspect une douzaine d'années auparavant : « Ce qu'il y a de beau et de galant dans l'un et l'autre sexe s'y rassemble au temps des eaux. On a pour logement de petites habitations simples et commodes, séparées les unes des autres et répandues partout à une demi-lieue des eaux. On s'assemble le matin à l'endroit où sont les fontaines. C'est une grande allée d'arbres touffus sous lesquels on se promène en prenant les eaux. D'un côté de cette allée règne une longue suite de boutiques garnies de toutes sortes de bijoux, de dentelles, de bas et de gants, où l'on va jouer comme on fait à la foire. De l'autre côté de l'allée se tient le marché; ce sont de petites villageoises blondes, fraîches, avec du linge bien blanc, de petits chapeaux de paille et proprement chaussées, qui vendent du gibier, des légumes, des fleurs. »

[2] Courtin au Roi, 2 juillet 1676.

[3] *Ibid.*, 6 juillet 1676.

chanteurs étaient Gilet, Laforest et Godenesche; le clavecin était tenu par Lambert[1]; la duchesse de Portsmouth leur demanda l'air : *Mate me con no mirar, mas no me mate con zelos*[2], et Charles II « ne trouva pas mauvais qu'on rît un peu de la chanson[3]... Il donne[4] publiquement à madame de Portsmouth tous les témoignages d'amitié et de considération qu'elle peut désirer, mais il la voit toujours bien accompagné, et l'on ne croit pas qu'il ait le mesme commerce avec elle. Cependant c'est un prince qui va au fait. Je sçais que madame Mazarin lui plaist fort, et je vois qu'il n'oublie rien pour dépayser madame de Portsmouth sur son sujet. » Pour comble d'infortune, madame de Portsmouth se heurta à l'œil; l'œil resta plusieurs jours « fort noir », ce qui fit dire par des plaisants sans pitié qu'elle voulait cesser d'être blonde et avoir les beaux yeux noirs de madame Mazarin[5].

La partie semblait perdue. Courtin et Louvois commençaient à ne plus prendre au sérieux la duchesse de Portsmouth, qui paraissait si voisine

[1] C'est celui dont parle Boileau. Lambert (1610-1696), maître de la musique de la chambre du Roi, obtient un privilége en 1658 pour faire publier ses compositions. (Arch. nat., X, 8650.) Sa fille épouse J. B. Lulli.

[2] « Fais-moi mourir d'abandon, ne me fais pas mourir de jalousie. »

[3] Courtin au Roi, 9 juillet 1676.

[4] Courtin à Pomponne, 16 juillet 1676.

[5] *Ibid.*, 3 août 1676.

de la déchéance après un règne de six ans. Elle-même, la vaillante Bretonne, se sentit défaillir, elle s'affaissa un instant dans le désespoir. La scène fut décrite à Louvois pour être lue à Louis XIV : « Je vis hier soir[1] une chose qui me fit la plus grande pitié du monde et qui vous auroit peut-estre attendri, tout sage et tout vertueux que vous estes. J'allai chez madame de Portsmouth. Elle m'ouvrit son cœur en présence de deux filles (suivantes) qui sont à elle, dont vous en connoissez peut-estre une, qui se nomme Ballex, qui a esté à madame la comtesse du Plessis. Ces deux filles estoient collées contre la muraille, les yeux baissés. La maîtresse versoit un torrent de larmes. Les soupirs et les sanglots coupoient ses paroles. Enfin jamais spectacle ne m'a paru plus triste, ni plus touchant. Je demeuray jusques à minuit avec elle, et je n'oubliai rien pour lui remettre l'esprit et lui faire connoistre l'intérest qu'elle avoit de dissimuler son chagrin. » — « La scène de la *signora adolorada,* répond brutalement Louvois[2], a assez diverti Sa Majesté. Je suis sûr qu'elle vous avoit fort réjouy le premier. »

Mais la chose n'est pas si risible : si l'Europe se doute de la disgrâce imminente de la duchesse de

[1] Courtin à Louvois, 6 août 1676.
[2] Louvois à Courtin, 19 août 1676; Aff. étr., vol 120 A, fol. 260.

Portsmouth, nos plénipotentiaires de Nimègue vont se heurter à des exigences implacables. Il faut, avant tout, persuader aux puissances du continent que la duchesse de Portsmouth est toujours en état de soutenir la politique française. Aussi Courtin écrit aux plénipotentiaires français du congrès de Nimègue, Colbert de Croissy et le comte d'Avaux : « Madame la duchesse de Portsmouth est revenue des eaux en bien meilleure santé qu'elle n'estoit lorsqu'elle partit pour y aller; le Roy a esté au-devant d'elle, ce qui a fait voir qu'il conserve toujours les mesmes sentiments pour elle[1]. » Et il répète quelques semaines plus tard[2], car la question intéresse l'Europe, la prépondérance de la France et les chances de la paix, il répète aux plénipotentiaires : « Le jeu du Roy est souvent chez madame de Portsmouth, où il y a des tables pour l'hombre, la bassette et le trente et quarante; elle nous fit hier la plus grande chère du monde et veut recommencer dimanche prochain. Le Roy a promis de s'y trouver. »

Mais le prévoyant Courtin se met en mesure de se passer de cette influence en liant partie avec les puissances qui semblent prêtes à la remplacer.

La fille du Roi et de la duchesse de Cleveland

[1] Le 7 juillet 1676.
[2] Le 22 septembre 1676.

avait été mariée tout enfant au comte de Sussex; elle se prend d'une tendresse ardente pour la duchesse Mazarin. Le Roi s'arrange pour rencontrer chez sa propre fille madame Mazarin. Quand il est là, nul n'entre, pas même les musiciens français [1] : « L'appartement de madame de Sussex est le même qu'occupoit madame de Cleveland, sa mère, dans le temps de sa faveur. Il est situé au-dessus du cabinet du Roy, et ce prince y peut monter sans estre veu. Madame Mazarin y est à toute heure, elle y passa mesme hier la nuit. J'ai su que madame Mazarin est fort satisfaite de la conversation qu'elle a eue avec le Roy. »

Avec une arrière-pensée moins politique, Courtin se lia d'amitié avec madame Middleton [2].

Madame Middleton, « cette fameuse, cette incomparable beauté », était admirée dès les débuts de Gramont à la cour de Charles II, elle l'était encore vingt-cinq ans plus tard. C'était « la beauté ». Elle était « bien faite, blonde et blanche; avoit dans les manières et le discours quelque chose de précieux. L'indolente langueur dont elle se paroit n'étoit pas du goust de tout le monde [3]. » Elle peignait à l'huile,

[1] Courtin à Pomponne, 20 juillet 1676.

[2] Evelyn, *Diary*, 2 aug. 1683. Elle était sœur de lady Shrewsbury, la maîtresse de Buckingham. Toutes deux étaient filles de lord Cardingham. Voir la relation manuscrite, Aff. étr., vol. 137, fol. 400.

[3] Hamilton.

et on lui trouvait du talent[1]. Gramont avait échoué près d'elle; Courtin la reçut en souveraine dans son hôtel d'ambassadeur :

« Si j'estois plus jeune, dit-il à Pomponne[2], ou moins sage que je ne le suis devenu par votre exemple, j'aurois de quoi m'occuper fort agréablement. Madame Mazarin vient aujourd'hui dîner chez moi avec madame de Sussex; j'ai dans mon voisinage madame Middleton qui est la plus belle femme qui soit dans ce royaume. Je lui mène les après-disner les musiciens françois, et puis je la retrouve avec eux sur les onze heures du soir dans le parc de Saint-James où je rencontre le pauvre M. l'ambassadeur de Portugal qui se meurt pour madame Mazarin. »

Aussi les fêtes sont continuelles. La duchesse de Portsmouth cherche à ne pas rester à l'écart :

« Elle vient de nous donner[3] un très grand et très bon disner à madame Middleton et à MM. le prince de Monaco, Sunderland, de Sessac et moi. Le Roi, qui avoit disné avec la Reine, est venu

[1] Pepys, *Diary*, 2 march, 27 october 1665. Il revient fréquemment avec admiration sur la même personne.
[2] Le 2 juillet 1676.
[3] Courtin à Pomponne, 21 septembre 1676.

comme nous nous mettions à table. Je l'ai quasi engagé à disner une seconde fois, et il a fait une partie pour dimanche, pour se trouver au mesme lieu et à la mesme heure, et il a promis de ne point souper la veille. M. de Monaco ne se peut pas plaindre qu'on ne prenne pas soin de le divertir. Je lui ai donné à disner un jour avec madame Mazarin et son amie madame de Sussex; un autre jour avec madame de Portsmouth et madame Middleton. Celle-ci est de toutes les dames d'Angleterre celle que je vois le plus volontiers, mais les chiens du jardinier l'environnent. »

Quelques jours plus tard, faisant allusion aux fonds qui restent disponibles depuis la mission de Sessac, Courtin écrit à Louvois[1] :

« Cette somme m'accommoderoit fort si vous vouliez me la laisser employer à payer la chapelle que je viens de faire bastir, on y prieroit Dieu pour vous. Cela m'aideroit aussi à faire les frais d'une petite feste que je donne ce soir à madame Mazarin, à madame de Sussex, à la sœur de madame Hamilton[2] et à mademoiselle Trevor qui est la plus belle des filles d'honneur de madame la duchesse d'York,

[1] Le 24 septembre 1676.
[2] Cette sœur est la belle Sarah Jennings, la future duchesse de Marlborough.

qui ne déplaist pas à M. le duc. Il y aura un secrétaire d'Estat de la partie, qui estoit mon camarade à Cologne, qui dansera sans discontinuation six heures entières les contredanses[1]. Les galants des demoiselles y seront aussi, et les filles se loüeront de mon honnesteté et diront asseurément que je sçais vivre. La porte sera bien fermée. Je joüerai à l'hombre avec madame Mazarin, et nous laisserons danser la jeunesse tant qu'il luy plaira. M. de Pomponne ne sçaura jamais rien de tout cecy, il diroit que je ne deviens jamais sage, mais il faut estre homme de plaisir en Angleterre, ou n'y point venir. Ce que je vous peux asseurer, c'est que je ne m'y encanaillerai pas comme font tous les autres ministres estrangers qui ont tous des maistresses en chambre, à commencer par M. Vanbeuninghen[2], qui est aussi amoureux que vous l'estiez du temps que vous alliez si souvent à Chelles. Je m'en vais veoir madame Middleton qui est la plus belle femme d'Angleterre et la plus aimable. Je lui donnerois tout votre argent si elle vouloit m'escouter,

[1] C'était évidemment sir Joseph Williamson (1623-1701), qui devint secrétaire d'État au moment de la retraite d'Arlington. Des deux autres plénipotentiaires au congrès de Cologne, l'un, Sunderland, n'était pas un danseur, l'autre, sir Leoline Jenkins (1623-1685), était non secrétaire d'État, mais juge de *prerogative court of Canterbury* et député d'Oxford; Williamson était catholique et fut persécuté à ce titre.

[2] Ambassadeur de Hollande, qui était partisan de la paix.

mais elle a refusé une fois une bourse où il y avoit plus de quinze cents jacobus que M. de Gramont lui offrit; ainsi n'ayez point de peur pour votre trésor. »

« — Ce trésor, répond Louvois[1], est destiné à quelque chose de moins pieux que le bastiment de vostre chapelle, vous pouvez cependant vous en servir en attendant que M. Dumetz vous paye vos appointements. La description de la feste que vous debviez donner m'a fait fort souhaiter d'y estre. Je n'aurois point tenu compagnie au secrétaire d'Estat qui debvoit danser six heures de suite, et je ne connois point la première carte de l'hombre, ainsy tout ce que j'aurois pu faire auroit esté de regarder madame Mazarin avec une grande application. L'on dit icy des biens d'elle que nous avons de la peine à croire. Vous jugez bien que ce n'est pas de sa beauté dont on parle, puisque c'est assurément la plus belle femme du monde. Mais l'on dit que son esprit et son humeur sont aussi aimables que sa personne. Si vous estiez moins préoccupé pour elle, je vous prierois de me mander ce qui en est, mais en l'estat où les mesmes nouvelles nous disent que vous estes, il ne faut rien croire de ce que vous manderez sur ce chapitre. Je me souviens d'avoir vu M. de Vanbeuninghen à Saint-Germain avec du rouge et des

[1] Le 1er octobre 1676.

mouches que les filles de Chatou ou de Passy lui avoient mis. Je ne sçais si la maistresse qu'il a en Angleterre l'envoie souvent à Whitehall en pareil équipage. J'ay tant entendu parler de la beauté de madame Middleton au comte de Gramont, que je souhaiterois fort d'en avoir un portrait. »

Courtin ne comprit pas ce qu'il y avait dans cette lettre de caressantes flatteries pour madame Mazarin, ou peut-être ne crut-il pas à la possibilité de la séduire et de la détourner vers l'alliance française; il ne songea qu'à se disculper des railleries qui le supposaient épris de la belle duchesse. Il se justifie à la hâte. Ce n'est pas lui, c'est M. de Monaco qui ne peut se détacher d'elle[1] :

« Mais je vous supplie de ne le point répandre dans le monde, afin qu'on ne croie pas que ce soit par moi que vous en soiez informé. Pour ce qui me regarde, je vous peux assurer de bonne foi que jusques à cette heure elle ne m'a point fait tourner la teste, et vous serez surpris quand je vous dirai qu'il ne se passe point de jour que je ne lise deux ou trois heures chez elle. Nous y demeurons tous jusqu'à minuit, la maison est fort agréable, et on y vit fort commodément, on y joue toujours à

[1] Courtin à Louvois, 29 octobre 1676. Minute autographe, vol. 120 C, fol. 186.

l'hombre, je m'intéresse avec quelqu'un qui tient la carte, et je suis dans une grande chaise au coin du feu avec un des livres que je tire de la bibliothèque qu'a composée M. l'abbé de Saint-Réal. J'achevai avant-hier la lecture d'Appian Alexandrin, c'est-à-dire d'un fort gros volume, et je commençai hier les *Annales* de Tacite de la traduction de M. d'Ablancourt. Madame Mazarin vit fort honnestement avec moi, je suis fort aise qu'elle soit icy pour ce qui regarde ma satisfaction particulière. Mais, comme je l'ai desjà mandé à M. de Pomponne, je veois fort bien qu'elle se cache de moi et qu'elle n'est pas contente du peu de considération qu'on a eu en France pour les prières que le roy de la Grande-Bretagne a faites en sa faveur; et je suis le plus trompé du monde, ou elle est icy dans quelque intrigue. Madame de Portsmouth croit que c'est une affaire réglée avec le Roy. La jalousie peut la faire aller trop avant, mais elle m'en a paru bien persuadée il y a trois jours. On a mesprisé mes avis, on ne devoit pas marchander à donner un supplément de huit mille écus à la prière d'un roy qui ayme autant les dames que le roy de la Grande-Bretagne. Je souhaite qu'on n'ait pas sujet de s'en repentir, mais je connois bien que la dame est ulcérée, et les occasions ne manquent point en ce païs-cy quand on a de meschantes intentions contre la France. Mais, Monsieur, je vous supplie

de ne point plaisanter sur tout ce que je vous fais sçavoir, et vous auriez un peu plus de tort qu'un autre de vous resjouir aux despens de madame Mazarin qui parle tousjours de vous avec beaucoup d'amitié et qui est aussi aimable par son humeur que par sa personne. Si vous lui aviez vu danser hier au soir la *furlane* avec une guitare, vous n'auriez pas pu vous empescher d'estre tout à fait dans ses intérests. Elle a une amie qui ne la perd pas de vue, qui est une fort jolie femme, que vous verriez aussi avec plaisir. Ce sont tous les jours des saillies d'imagination qui renouvellent de force sur le minuit, qui seroient capables de vous réveiller, quelque envie que vous ayez de dormir à cette heure-là. Laissez-moi jouir paisiblement d'un commerce qui m'est fort agréable. J'en serai néanmoins privé ce soir, parce que madame Middleton m'a prié de souper chez elle où je me rendrai fort volontiers quand j'aurai fait ma cour à Whitehall. Elle vint disner chez moi avant-hier avec madame de Portsmouth, et deux jours auparavant madame Mazarin y avoit soupé avec madame de Sussex... »

Sur ce précédent souper, Courtin commençait à donner des détails, mais il les a effacés; on lit encore les premiers mots de la phrase : « ...l'on vouloit représenter après minuit les courses de Newmarket en faisant avec les deux dames... » Il biffe ces mots,

glisse sur sa neutralité entre les deux rivales, puis revient à ses souvenirs du souper :

« Je ne peux plus souffrir la chaussure de Paris, ni les souliers de madame Desbordes; il n'y a rien de si propre que la chaussure des Angloises, les souliers sont justes sur les pieds, les jupes courtes et les bas de soye fort propres, les Angloises même monstrent sans façon toute leur jambe, j'en vois fort souvent qui sont faites à peindre. Les bas de soye verts sont à la mode, et on porte au-dessus du genou des jarretières de velours noir avec des boucles de diamant au défaut du bas de soye; la peau est blanche et satinée. »

« — Bien loin, répond Louvois[1], de vouloir me resjouir aux despens de madame Mazarin, comme il me semble que vous m'en soupçonnez, j'ay une considération très-particulière pour elle et l'ai toujours regardée comme une des plus belles femmes du monde. »

« — Madame de Portsmouth, continue Courtin[2], a souvent le Roi chez elle; c'est le lieu où on le voit publiquement. Mais je crois pouvoir vous dire avec vérité qu'il couche plus souvent avec la comédienne qu'avec elle, et si j'en crois les courtisans les plus esclairés, il se contente de vivre fort honnestement

[1] Le 2 novembre 1676.
[2] Le 12 novembre 1676.

avec madame de Portsmouth. Pour ce qui est de madame Mazarin, je sçais qu'il la trouve la plus belle femme qu'il ait jamais vue. Quoique je sois tous les jours chez elle, je m'aperçois qu'elle se cache de moi autant qu'elle peut. Je suis le plus trompé du monde si elle n'est icy dans quelque intrigue. Je lui ai toujours conseillé en termes généraux que, si elle vouloit se relascher, elle le fist sans esclat et sans qu'on remarquast rien icy qui luy pust faire tort ailleurs. Elle se divertit, à ce qu'il paroist, fort innocemment, et tous les soirs je vois chez elle des scènes si surprenantes qu'un grand ministre comme vous s'y pourroit délasser très-agréablement l'esprit. Pour ce qui regarde madame Middleton, je n'ai point vu de femme dans tous les païs estrangers qui m'ait paru plus aimable. Elle est fort belle, elle a le meilleur air du monde, on ne peut pas avoir plus d'esprit qu'elle en a, son procédé est modeste et honneste; enfin, Monsieur, si j'estois à vostre aage, je ne crois pas que je puisse m'empescher de devenir fou amoureux. Mais j'ai tantost quarante-neuf ans, je commence à estre fort incommodé par l'espaisseur de l'air de Londres... Madame Mazarin qui disna hier chez moi [1], après y avoir entendu la messe fort dévotement, et qui joüa toute l'après-disnée au

[1] Autre lettre du 23 novembre 1676.

volant dans ma salle avec madame de Sussex, me chargea de vous faire bien des compliments. Madame Middleton, à qui j'ai dit que vous vouliez avoir son portrait, me tesmoigna qu'elle vous en estoit fort obligée. Ainsi, Monsieur, vous voiez que vous estes fort bien avec ce qu'il y a de plus beau en Angleterre; il ne tiendra qu'à vous d'estre de mesme avec ce qu'il y a de plus aimable en France, et je vous conseille de ne pas perdre l'occasion d'en profiter. »

« — Vous me faites, répond Louvois[1], un très-grand plaisir de me mander des nouvelles des dames de Londres. Je vous supplie de continuer à m'en faire sçavoir à vostre loisir. »

« — Elles ont aujourd'hui une grande affaire, réplique Courtin[2]; le mari de madame de Sussex veut emmener sa femme : c'est la compagne inséparable de madame Mazarin. Madame de Cleveland s'est mis dans la teste de rompre cette union, la mère et une tante du mari ont formé le mesme dessein. Ce mari, quoique fort jeune, est de fort méchante humeur. Madame de Portsmouth hait mortellement madame de Sussex, parce qu'elle croit qu'elle conduit l'intrigue entre le Roi et madame Mazarin. Avec tout cela, je crois que Sa Majesté Britannique ne souffrira pas que madame Mazarin

[1] Le 24 novembre 1676. Réponse à la lettre du 2.
[2] Le 29 novembre 1676.

demeure sans compagnie. Madame de Sussex est encore une enfant qui ne songe qu'à danser et à sauter depuis le matin jusques au soir, et qui aime passionnément madame Mazarin. »

« — Je vous remercie de tout mon cœur, continue Louvois[1], des nouvelles dont vous me voulez bien faire part, vous me ferez un très-grand plaisir de continuer. »

Ces hommes d'État savaient travailler sans morgue : ils se sentaient assez considérables pour se dispenser d'être solennels et pédants. Mais ils n'observaient que les mœurs de la cour, ils restaient ignorants des forces de la vieille Angleterre et de ses ressources. Cette étude n'était pas, il est vrai, la plus importante pour eux. Ce qui pressait, c'était le présent. Gagner encore quelques années, tendre les liens jusqu'à l'achèvement des conquêtes sur le Rhin, c'est tout ce que l'on demande. Au moins aurait-il été sage d'étudier les hommes et de ménager les forces de l'avenir; dans Churchill, le futur duc de Marlborough, Courtin et Louvois ne savent voir qu'un parvenu libertin. Churchill demandait à commander le régiment anglais qui était au service de Louis XIV; s'il avait été accepté, peut-être serait-il devenu un général français, comme Berwick, son neveu, et la destinée du règne aurait été

[1] Le 17 décembre 1676.

changée. Courtin fait part de ses prétentions en disant :

« Vous le connaissez sans doute, Monsieur [1], car, comme il est fort bien fait, il a fait parler de lui, et je vous assure qu'il presse vivement la sœur de madame Hamilton, Sarah Jennings, qui est la plus jolie des filles de madame la duchesse d'York... A un bal chez cette princesse, Sarah Jennings [2] avoit plus envie de pleurer que de danser. Churchill, qui est son galant, dit qu'il est attaqué du mal de consomption, et qu'il faut qu'il aille prendre l'air de France. Je voudrois néanmoins me porter aussi bien que lui. La vérité est qu'il veut sortir d'intrigue. Son père lui propose d'espouser une de ses parentes fort riche et fort laide, et ne veut point consentir à son mariage avec mademoiselle Jennings. On le croit aussi un peu intéressé, et j'apprends des dames de la cour qu'il a pillé madame de Cleveland, et qu'elle lui a donné la valeur de plus de cent mille livres. On prétend que c'est lui qui l'a quittée, et qu'elle s'en est allée par dépit en France pour raccommoder ses affaires. Si Churchill repasse la mer, elle pourra aussi se raccommoder avec lui. » — « M. de Churchill, remarque sèchement Louvois [3], est trop adonné à son plaisir pour pou-

[1] Courtin à Louvois, 16 novembre 1676.
[2] *Ibid.*, 7 décembre 1676.
[3] Louvois à Courtin, 23 novembre 1676.

voir se bien acquitter de la charge : il faut un homme qui fasse son affaire et sa maistresse du régiment Royal-Anglois. »

Vers la fin de l'année 1676, l'influence de la duchesse de Portsmouth décroît de plus en plus. Courtin plaint Charles II de vouloir[1] ménager tout le monde, cela n'est pas aisé parmi les femmes :

« Je sçais qu'il n'y a pas deux fois vingt-quatre heures qu'on lui a fait boire encore à la santé d'un...; M. de Monmouth inventa le premier cette santé, il y a quelque temps, ce qui l'a extresmement brouillé avec madame de Portsmouth. La comédienne n'espargne pas madame de Portsmouth, et c'est chez elle que le Roi soupe fort souvent avec les desbauchés et qu'on dit librement tout ce qu'on pense... A l'égard de madame Mazarin[2], la seule chose que je sçais, c'est que le Roi découche fort souvent, et qu'il ne revient qu'à cinq heures du matin se remettre dans son lit. Les courtisans les plus éclairés ne croient pas qu'il passe ses nuits chez madame de Portsmouth. Il lui donne toutes les apparences pendant le jour, mais il se réserve la liberté de passer la nuit avec qui bon lui semble. »

[1] Courtin à Louvois, 17 décembre 1676.
[2] *Ibid.*, 27 décembre 1676.

Pendant ce temps, Louis XIV prenait Condé, Bouchain, Aire et Philipsbourg, il obligeait le prince d'Orange à lever le siége de Maëstricht, à la grande joie de Charles II, qui s'écriait : « Ce petit monsieur avait besoin d'une correction pour le rendre sage [1]. » Déjà se préparait la foudroyante campagne de 1677. La France, bornée par la mer et de hautes montagnes sur toutes ses frontières, n'avait d'extension possible qu'au nord et à l'est [2]; les guerres d'Italie « sont guerres de magnificence », disaient déjà les politiques du seizième siècle; et Coligny déclarait, la menace dans le regard : « Qui empesche la guerre de Flandre n'est pas bon François, il a la croix rouge d'Espagne dans le ventre. » Les politiques anglais comprenaient cette destinée de la France; ils luttaient contre elle avec une vigueur qui avait fait pénétrer la haine des Français jusque chez les derniers hommes du peuple, jusque parmi les soldats qui combattaient dans leurs armées [3] : « Les Anglais nous haïssent, disait Courtin [4], ils ne cherchent que des prétextes pour témoigner ouvertement leur animosité. » Leur roi n'était pas retenu seulement par la duchesse de Portsmouth : on est stupéfait quand on a sous les yeux le bout de

[1] Courtin au Roi, 3 septembre 1676.
[2] Duc d'Audiffret-Pasquier, *Éloge du maréchal de Berwick*, p. 15.
[3] Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p. 277-281.
[4] Le 15 février 1677.

papier sur lequel le roi d'Angleterre, de sa propre main, avec une écriture calme, a tracé ces mots :

« J'ay reçu du Roy Très Chrestien, par les mains de M. Courtin, la somme de cent mille escus, monnoie de France, pour le second quartier qui est escheu le dernier jour de juin, en déduction de quatre cens mille escus payables à la fin de l'année. Fait à Whitehall, le 25e septembre 1676. CHARLES R. »

Il met son cachet de cire [1], il recommence le 1er octobre, il recommence le 31 décembre, il ne cache pas, il ne soupçonne pas la honte de ce reçu. Il a vendu pour ces quatre cent mille écus une prorogation du Parlement pendant l'année 1676. Comme il a été payé, il a servi. Mais l'échéance approche : le Parlement va se réunir le 25 février 1677, l'inquiétude commence plusieurs semaines auparavant [2]. La situation est grave. Sera-t-on obligé d'acheter de même façon les membres du Parlement? Courtin préfère ses plaisanteries avec les dames; il est déjà harcelé par lord Berkshire [3],

[1] Aff. étr. Angleterre, vol. 121, fol. 213, 216, 307.
[2] Courtin à Pomponne, 2 novembre 1676.
[3] Son nom est déchiffré Barchis, Bacchis et Barker; mais Courtin dit qu'il est de la maison Howard; ce ne peut donc être un autre que le fils aîné de Thomas Howard, créé comte de Berkshire en 1625.

qui était venu deux ans auparavant[1] mendier près de Ruvigny, se plaindre d'avoir perdu par zèle pour la France la pension qu'il recevait d'Espagne : « Pour lui faire voir, disait Ruvigny, que les intentions sont sincères, je lui donnai présentement de mon argent cinq cents jacobus, ne doutant pas qu'ils ne me soient rendus. J'assure le Roy que les mille seront bien employés et que ceux qui ne donnent rien en ce pays-cy seront mal servis. » Les mille sont payés en effet[2]. Ils excitent moins le zèle que la cupidité. Lord Berkshire s'adressa à Courtin[3] « pour sçavoir si on vouloit se servir de luy ». Courtin, qui n'aimait guère ces trafics, se contenta d'abord de le remercier; puis quand approcha la session du Parlement, il se résigna à demander l'autorisation de payer mille jacobus[4], puis il les promit, enfin il en solda le quart[5], toujours avec la même répugnance, « pour l'engager à parler dans la Chambre haute; il n'y a rien à espérer dans celle des Communes. Il ne tiendroit qu'à moy d'y respandre beaucoup d'argent. Il y a bien des députés qui en prendroient sans aucun scrupule, mais ce seroit le despenser inutilement et fort mal à propos. La haine de ces gens-cy va jusqu'à la

[1] Ruvigny au Roi, 25 mars 1674.
[2] Les 500 derniers le sont en mai 1674, vol. 112, fol. 199.
[3] Courtin à Pomponne, 31 août 1676.
[4] Courtin au Roi, 21 décembre 1676.
[5] Courtin à Pomponne, 8 mars 1677.

rage. Ils ne veulent pas que le Roy se rende maistre des Pays-Bas. »

Ces dégoûts de Courtin ne plaisaient point à Versailles. Rien n'est malpropre quand il s'agit de posséder les Flandres et le Rhin. Courtin est forcé d'accepter dans sa clientèle un secrétaire d'État, Coléman, favori du duc d'York; il lui donne trois cents jacobus[1], mais il trouve difficile de séduire lord Lauderdale.

« Pour répondre, écrit-il[2], à l'article de la lettre du Roy qui regarde madame la duchesse de Lauderdale, je vous dirai, Monsieur, qu'il est constant qu'elle a un grand pouvoir sur l'esprit de son mari. Mais, comme ce duc parle comme un homme qui n'a jamais voulu recevoir des présents, et que dans la vérité ses ennemis conviennent qu'il est en réputation d'avoir les mains nettes, je ne sais pas si la femme, qui craint fort pour lui et qui mesnage en sa faveur beaucoup de gens du Parlement, oseroit dans la conjoncture présente escouter les propositions que je lui ferois. Néanmoins comme elle ayme la despense et qu'elle a envie de tout ce qu'elle voit, si Sa Majesté a dessein de lui faire un présent en pierreries, je chercherai les moyens de lui faire accepter. »

Avec le Roi, point de ménagement, le mieux est

[1] Courtin à Pomponne, 28 décembre 1676.
[2] *Ibid.*, 14 janvier 1677.

de lui annoncer la continuation de sa pension secrète; pour les autres :

« Il seroit à souhaiter que je pusse distribuer des présents de vin de Champagne et d'autres vins de liqueur. Vous ne sçauriez croire combien cinq ou six douzaines de bouteilles de vin envoyées à propos peuvent servir à adoucir les esprits, car au sortir du Parlement, on va disner les uns chez les autres, et c'est là le temps où les cabales se font. »

Mais ces manéges ne sont pas plaisants : Courtin aime bien mieux conter [1] comment un jour qu'il se trouvait à « disner chez madame de Portsmouth avec madame Beauclerc, qui est une des plus belles femmes qui soient en Angleterre, le Roy est venu comme nous estions à l'entremets, et, parce qu'il toussoit extresmement, je lui ai proposé de le guérir. Nous avons envoyé querir une bouteille de vin nouveau de Canari, et nous l'avons bue tout entière avec les deux dames. » Courtin prétend même non-seulement faire vivre en bonne intelligence les duchesses de Portsmouth et Mazarin, mais aussi les dames qui ont pris parti dans leurs querelles, et qui se détestent entre elles. Il faut l'observer dans ses évolutions à travers ces haines féminines [2] :

[1] Courtin à Pomponne, 21 décembre 1676.
[2] *Ibid.*, 18 janvier 1677.

« Je vis avant-hier une assez plaisante scène. Madame la duchesse de Portsmouth estoit venue rendre visite à madame Mazarin, ce qui ne luy arrive pas souvent. Madame Harvey, qui est la femme d'Angleterre qui a le plus d'esprit et qui hait le plus madame de Portsmouth, y amena dans le mesme temps la comédienne qu'on appelle miss Nelly, qui venoit remercier madame Mazarin des compliments qu'elle lui avoit fait faire sur ce que son fils avoit esté reconnu et fait comte de Bentford. Tout cela se passa néanmoins assez gaiement et avec beaucoup de civilités de part et d'autre; mais je ne crois pas qu'on puisse rassembler dans toute l'Angleterre trois personnes qui soient plus de contrebande. Quand madame de Portsmouth fut partie, la comédienne, qui est fort enjouée, me pria devant tout le monde de lui faire faire un présent par le Roy (de France à elle Nelly), me disant qu'elle le méritoit bien et qu'elle servoit mieux le roy d'Angleterre que madame de Portsmouth, me faisant entendre et à toute la compagnie qu'il couchoit plus souvent avec elle. On luy fit lever toutes ses jupes, les unes après les autres : je n'ai jamais rien vu de si propre, ni de plus magnifique. Je n'en serois pas demeuré là (de mon récit si ma correspondance était) avec M. de Lionne. Mais il faut estre plus sage avec vous. Ainsi, Monsieur, je finis. »

Cette madame Harvey, qui avait amené Nelly Gwynn, venait d'entrer dans la plus tendre intimité avec la duchesse Mazarin. Elle haïssait au contraire madame de Portsmouth, et cette inimitié était plus dangereuse que les gaietés de Nelly.

Madame Harvey, sœur de Montagu, ambassadeur en France, était célèbre pour son esprit[1], même en France, si l'on en croit la Fontaine, qui lui dit[2] :

Le bon cœur est chez vous compagnon du bon sens,
Avec cent qualités trop longues à déduire,
Une noblesse d'âme, un talent pour conduire
Et les affaires et les gens,
Une humeur franche et libre, et le don d'être amie,
Malgré Jupiter même et les temps orageux.

Son inimitié contre la duchesse de Portsmouth avait probablement la même cause que son ancienne haine contre la duchesse de Cleveland et son intimité récente avec la duchesse Mazarin. Les contemporains en parlaient sans façon : Louis XIV tient à affirmer qu'il a pris grand plaisir à ces récits; c'est plus difficile à expliquer aujourd'hui. Le grave Colbert de Croissy[3] racontait au Roi, à propos de la première et fameuse querelle avec la duchesse de Cleveland[4], que cette duchesse aurait déclaré que le

[1] Courtin à Pomponne, 20 juillet 1676. Il revient souvent sur cette pensée.

[2] *Fables*, livre XII, *le Renard anglois*.

[3] A Lionne, 31 janvier 1669.

[4] Voir aussi Hamilton, *Mémoires de Gramont*. L'épisode est ainsi conté par Colbert : « Les façons de madame Harvey

dépit de madame Harvey contre elle ne venait « que d'un refus qui ne devoit fascher qu'un galant homme et non pas une femme. Cela a donné lieu à l'autre de dire que cette dame ne refusoit personne dans un semblable discours. » C'est bien ainsi que Saint-Évremond entend expliquer la liaison avec la duchesse Mazarin, quand il écrit à madame Harvey elle-même [1] : « J'ai quelque crainte que vous n'ayez moins d'inclination pour la justice que pour elle :

Ciel! à qui me plaindre
Sans avoir à craindre
Mêmes sentiments ?
Tout sexe pour Hortense a fourni des amants! »

Courtin est charmé au milieu de ces intrigues, il en partage les récits entre Louvois et Pomponne [2] :

« Il se passa hier au soir une scène chez moi qui fera bien discourir aujourd'hui tout le monde à Whitehall. Madame Harvey et madame Middleton, auprès de qui je me rencontrai à la Comédie, il y a trois jours, me dirent en riant qu'elles vouloient

ont esté représentées en naturel sous le nom de *Sempronia* avec applaudissements. De là l'emprisonnement de la comédienne, sa sortie par la faveur de madame de Castlemaine. Le Roy retourna encore à la mesme comédie... » — « J'ay entendu lire avec grand plaisir, écrit Louis XIV lui-même à Colbert de Croissy, les curieuses circonstances que vous avez écrites hier au sieur de Lionne. » (Aff. étr., vol. 93, fol. 234, 9 février 1669.)

[1] *Œuvres*, t. III, p. 10.

[2] Courtin à Pomponne, 4 février 1677.

venir souper chez moi et y amener chacune une de leurs amies. Madame Middleton conta le lendemain (l'invitation) à madame de Portsmouth; madame Harvey fit la mesme chose à l'égard de madame Mazarin; elles se rendirent chez moi, et madame de Portsmouth amena madame Beauclerc avec elle; c'est après madame Middleton la plus belle femme qui soit en Angleterre, elle estoit autrefois l'intime amie de madame Harvey, mais elle est brouillée au dernier point avec elle. Madame Harvey hait madame de Portsmouth. Madame Mazarin et madame de Portsmouth vivent dans une grande froideur et n'avoient jamais mangé ensemble. Cependant on ne laissa pas de se réjouir. On enferma deux ou trois fois les dames qu'on croyoit mal ensemble, afin qu'elles pussent se réconcilier. Madame Mazarin et madame de Portsmouth sortirent se tenant par la main en sautant et dansant sur les degrés. »

Cette sorte de réconciliation était le témoignage du triomphe de madame Mazarin. Comme la reine s'était naguère résignée au partage avec madame de Cleveland, ainsi la duchesse de Portsmouth, qui tolérait déjà Nelly Gwynn et les aventures de la rue, se résigna au règne de madame Mazarin. Ce règne ne fut plus douteux. Le mari contait l'avénement aux Français : « Ne lui en déplaise, c'est aller bien

vite », disait madame de Scudéry[1]; l'amant éconduit, Saint-Réal, parlait comme le mari; Courtin analyse les présomptions[2] :

« Madame de Portsmouth n'en doute pas, et tous les courtisans sont de cet avis. Mais comme c'est plustost un effet de la nécessité (du manque d'argent) qu'un attachement de cœur, si elle estoit asseurée de ne pas coucher avec son mari, elle seroit bien tentée de retourner à Paris. Elle a fait faire une livrée plus magnifique que toutes celles que vous connoissez, le galon couste trois livres quinze sols l'aune de France, et les habits en sont tout recouverts. Il y en a neuf pour deux porteurs, six laquais et un page, qui coustent avec les cravates deux mille six cents livres. L'ordinaire est fort bon. En un mot, la despense dépasse de bien loin les deux mille escus qu'elle reçoit de son mari... Elle est[3] fort embellie, elle est engraissée, et sa beauté est dans le point de sa plus grande perfection... A l'appétit[4] que Dieu lui donne, elle mangeroit bien le double du revenu qu'elle a, et je crois que, si monsieur son mary sçavoit l'estat de cette bonne santé, il ne feroit nulle difficulté d'augmenter sa pension. Je ne sçais sérieu-

[1] A Bussy, 14 juillet 1678.
[2] Courtin à Louvois, copie du Dépôt de la guerre, vol. 535, fol. 183.
[3] Courtin à Louvois, fol. 256, du 21 janvier 1677.
[4] *Ibid.*, fol. 287, du 25 janvier 1677.

sement comme elle fait, mais les dépenses extraordinaires me sont un peu suspectes... Elle est[1] aussi bien avec le Roy qu'une belle dame y peut estre. Que dans un temps où nous avons si grand intérest de mesnager ce prince on n'ayt pas jugé à propos de mesnager sa maistresse, c'est une politique qui me passe... Madame Mazarin[2] a esté depuis trois heures jusques à sept avec le Roy; il y a deux appartements qui tiennent au sien où l'on entre par plusieurs portes différentes, dont il n'y a que lui et un valet de chambre de confiance qui aient la clef. »

Et, comme Charles II aime le calme et la gaieté, les favorites finissent par subir la bonne harmonie; madame de Portsmouth se résigne à offrir un dîner à madame Mazarin[3], puis elle la mène au Cours dans son carrosse, « au grand étonnement de tous les Anglois, qui ne furent pas moins surpris de voir madame Harvey dans la mesme compagnie ».

Cette pacification était un peu due à Courtin. La lutte contre le Parlement devenait si dangereuse, que l'union de toutes « les dames » était indispensable pour conserver l'empire sur Charles II. Lorsque le Parlement s'assemble[4], il ne laisse pas

[1] Aff. étr., vol. 122, Courtin à Pomponne, 11 février 1677.
[2] Courtin à Pomponne, 4 mars 1677.
[3] Courtin à Louvois, 25 mars 1677. Dossiers de la guerre, vol. 536, fol. 617.
[4] Le 25 février 1677. Voir MIGNET, t. IV, p. 431.

ignorer qu'il votera tous les fonds qui seront demandés, si la guerre est déclarée à la France[1] : « Il a passé tout d'une voix dans la Chambre basse, écrit Courtin[2], que les Anglois vendront jusqu'à leurs chemises, ce sont les termes dont ils se sont servis, pour la conservation des Pays-Bas. Le bruit ne peut estre plus grand. Nous engraissons à force de malédictions. »

Charles II et Louis XIV répondent chacun à leur manière.

Charles II ajourne le Parlement chaque fois qu'il devient trop menaçant, d'abord du 24 avril au 31 mai, puis du 7 juin au 26 juillet; mais ces sessions intermittentes deviennent si dangereuses qu'une nouvelle prorogation écarte encore les Chambres jusqu'à la fin de l'année[3].

Louis XIV frappe un coup brusque par la prise de Valenciennes. Il faut voir avec quel orgueil Louvois raconte pour les Anglais la campagne de 1677, la victoire de Mont-Cassel, les siéges de Saint-Omer, de Cambray, de Fribourg. « Continuez, répond Courtin, faites ce que vous pourrez cette année, car l'année prochaine il seroit impossible au roy d'Angleterre, à moins que de se perdre entièrement, d'éviter d'entrer dans la

[1] Rousset, t. II, p. 309.
[2] Lettres à Louvois, des 1er et 8 avril 1677.
[3] Jusqu'au 13 décembre 1677. Voir Mignet, t. IV, p. 498.

ligue [1]. » Mais aucun procédé n'est négligé. Déjà commencent les subventions de la France aux meneurs du Parlement, afin d'obtenir leur silence : la session de février coûte 2,950 livres sterling; celle de juin, 450 seulement [2]. Charles II pendant ce temps touche 40,526 livres sterling, du 1er mars au 6 septembre 1677; puis il signe un traité par lequel il s'engage à continuer la neutralité moyennant une subvention annuelle de deux millions de francs, et il s'empresse de se réjouir que le prince d'Orange ait reçu une bonne correction devant Charleroy [3].

Ce n'était point Courtin qui négociait ces affaires d'argent. Louis XIV les avait confiées à Barrillon, qui était arrivé à Londres [4] dès le commencement de mai 1677. Il comprenait la nécessité d'avoir en Angleterre un ambassadeur peu scrupuleux. Il prit au mot Courtin qui se plaignait du climat de Londres et des dépenses qu'exigeait le train de son ambassade : « Je commence à estre fort incommodé, disait-il [5], par l'épaisseur de l'air de Londres; mes affaires ne sont pas en bon estat. » Il est vrai que Charles II lui avait donné un conseil précieux pour conserver sa santé, et il se trouvait si heureux de ce système tout nouveau d'hygiène, qu'il en vantait

[1] Dossiers de la guerre, vol. 537.
[2] Archives des Aff. étr., vol. 123, fol. 290.
[3] Courtin au Roi, 9 août 1677.
[4] Courtin à Pomponne, 13 mai 1677.
[5] Le 12 novembre 1676.

la mode à la cour de France : » Je dois la vie au roi d'Angleterre[1] pour m'avoir conseillé de porter comme il fait sur la peau des camisoles de flanelle : c'est une petite estoffe de laine blanche qu'on fait au pays de Galles; on change de cela comme de chemise. Il n'y a rien de si chaud ni de si sain. » Puis il voit que Barrillon va être désigné comme son successeur, il se repent de ses lamentations, il essaye encore de montrer que l'influence des femmes est préférable à celle de l'argent, il s'adresse à Louvois[2] :

« Dans le moment que j'ai l'honneur de vous escrire, madame Mazarin est chez moi avec la fille aisnée de madame la duchesse de Cleveland, son intime amie, qui s'amuse aussi volontiers qu'elle avec des chiens et des moineaux blancs. La première m'ordonne de vous faire mille compliments de sa part. Madame de Portsmouth est revenue des eaux en meilleur estat : les courtisans croient qu'on l'attendoit comme les moines font l'abbé. Mais il me semble qu'ils ont été trompés. J'apprends néanmoins qu'il y a déjà quelque temps qu'on la laisse au repos; mais si elle continue à se bien porter, elle a une belle peau, et je ne crois pas qu'on puisse

[1] Courtin à Pomponne, vol. 120, fol. 271, post-scriptum autographe.
[2] Le 6 juillet 1677.

estre toujours auprès sans en avoir envie. Elle a souvent chez elle une sœur de madame la duchesse de Richmond qui est une des plus agréables femmes qui soient icy. Son mari qu'on nomme Beauclerc[1] est toujours prest à tuer ceux qui la regardent. Il l'a voulu tüer elle-même, Je n'ai encore esté dans aucun pays où les femmes dissent plus volontiers du mal les unes des autres. »

Vainement Courtin fait valoir à chaque prorogation le mérite de son jeu[2], il se résigne à comprendre que, sans avoir déplu au Roi[3], il doit céder la place à Barrillon. Il a soin, avant de se retirer, d'introduire son successeur dans l'intimité de madame de Portsmouth[4], et il tient à faire souvenir Louis XIV des démarches qu'il a déjà faites pour procurer une abbaye à la tante de cette favorite[5] :

« Vous ne m'avez fait aucune response sur la prière que le Roy me chargea de faire à Sa Majesté en faveur de madame de Tymeur, religieuse et

[1] Courtin parle souvent de cette dame. On connaît, comme sœur de la belle Steward, lady Catherine Steward, qui épousa lord O'Brien; peu de mois après la mort de son mari, elle épousa son secrétaire.
[2] Dossiers de la guerre, vol. 538.
[3] Rousset, t. II, p. 368.
[4] Courtin à Pomponne, 9 septembre 1677.
[5] *Ibid.*, vol. 123, fol. 164.

tante de madame de Portsmouth, pour lui faire donner une abbaye. Cette grâce peut aider M. de Barrillon à l'avenir, et je suis persuadé que, si vous voyiez les choses d'aussi près que nous, vous jugeriez qu'il est important pour un ambassadeur de France de conserver la liberté d'estre à toutes les heures du jour chez madame de Portsmouth. »

Courtin avait dépensé sa fortune dans ses ambassades; sa fille, « grande femme très-bien faite, fort belle et de grand air, qui avoit beaucoup d'esprit », épousa l'année suivante, « sans biens, une espèce de manant de Normandie, fort riche, dont le nom étoit Rocque, mais qui avoit de l'esprit et du mérite, et qui fut longtemps ambassadeur à Venise[1] ». Elle se nomma madame de Varangeville, et eut deux filles, la présidente de Maisons et la maréchale de Villars. Courtin continua à être considéré par Louis XIV : « Jamais il ne paroissoit au souper du Roy, une ou deux fois la semaine, que le Roy ne l'attaquast aussitost de conversation qui d'ordinaire duroit le reste du souper. Il demeura pourtant un simple conseiller d'Estat. »

[1] SAINT-SIMON. Le mariage de Charlotte Courtin est du 6 octobre 1678. Elle fut veuve en 1692 et mourut en 1732. Courtin eut aussi un fils qui fut tué dans la guerre de Flandre, en octobre 1688 (DANGEAU, *Journal*, 27 octobre 1688; SÉVIGNÉ, *Lettres*, t. VIII, p. 231), à moins que cet officier fût le fils, non d'Honoré, mais d'Antoine Courtin.

CHAPITRE VIII

BARRILLON.

Paul Barrillon d'Amoncourt[1], marquis de Branges, a autant d'esprit que Courtin, autant de goût, autant de science dans ses manœuvres à travers les manéges de femmes. Il sait de plus manier l'argent. Il connaît l'art de séduire les hommes et de les mépriser; il les paye avec un sourire, il les voit tuer sans remords. Il ressemble à ces ambassadeurs de Philippe II qui jetaient les doublons aux conspirateurs catholiques, simulaient de l'intérêt pour la démocratie de la Ligue, regardaient froidement tomber les têtes, puis, la partie perdue, amassaient un nouvel enjeu. Cynique quand il recrute les traîtres, Barrillon est poli quand il parle d'eux, sec quand il annonce leur mort. Il reste impassible et hautain dans l'ordure dont il s'entoure, ses juge-

[1] Il était d'une famille de robe. Son père est le fameux président Barrillon qui mourut prisonnier à Pignerol en 1645. Un de ses frères était évêque de Luçon; l'autre, Barrillon de Morangis, était conseiller d'État. Les papiers privés de Barrillon existent encore dans sa famille.

ments sont froids, ses appréciations plutôt bienveillantes, il ne laisse deviner son mépris que dans son indifférence devant les accidents de ses victimes. Au demeurant, plaisant compagnon, ami solide. Il ne bouge, durant ses séjours à Paris, de chez madame de Sévigné : « Ceux qui vous aiment plus que moi, lui dit-il, vous aiment trop. » Il aime aussi la Fontaine, il est un des exquis connaisseurs de la cour qui apprécient ce poëte, il se plaît à ses louanges d'une grâce si française [1] :

La qualité d'ambassadeur
Peut-elle s'abaisser à des contes vulgaires?
Vous puis-je offrir mes vers et leurs grâces légères?
S'ils osent quelquefois prendre un air de grandeur,
Seront-ils point traités par vous de téméraires?
Vous avez bien d'autres affaires
A démesler que les débats
Du lapin et de la belette.
Lisez-les, ne les lisez pas :
Mais empeschez qu'on ne nous mette
Toute l'Europe sur les bras.
Que de mille endroits de la terre
Il nous vienne des ennemis,
J'y consens : mais que l'Angleterre
Veuille que nos deux rois se lassent d'être amis,
J'ai peine à digérer la chose.
N'est-il pas encor temps que Louis se repose!
Quel autre Hercule enfin ne se trouveroit las
De combattre cette hydre? Et faut-il qu'elle oppose
Une nouvelle teste aux efforts de son bras?

Merveilleuse école de diplomates. Ces élèves de Mazarin et de Lionne sont assez nombreux pour que chacun se montre avec le mérite spécial dont il

[1] *Du pouvoir des fables.*

a été doué, et apparaisse dès le moment que ses qualités sont nécessaires. Ainsi, rien qu'à Londres, on peut renouveler les ressources selon les nuances qui dominent : après l'austère Ruvigny, s'avance Courtin; voici Barrillon qui maintenant ouvre les coffres.

Barrillon débute par un échec. A peine était-il installé à l'hôtel de l'ambassade, qu'arrive à Londres le prince d'Orange.

Orange était l'adversaire acharné de Louis XIV. Sa vie s'écoule dans la lutte contre Louis XIV; toujours mourant, toujours battu, il finira par coaliser l'Europe entière, découvrir des généraux, unir le Pape et les protestants, pousser contre la France les forces associées du monde. En ce moment, il veut tenter un effort suprême pour détacher Charles II de l'alliance française, il demande la main de la princesse Marie, fille du duc d'York et héritière de la couronne d'Angleterre; le peuple anglais bondit d'allégresse dès qu'il apprend le projet de cette union entre sa future souveraine et le champion de la Réforme, les feux de joie sont allumés chaque nuit dans les moindres villages. Ni Charles II ni son frère n'osent lutter contre cet emportement patriotique; le mariage est subitement décidé. Barrillon, qui sent que toute résistance est inutile, demande[1] si ce ne serait point

[1] A Pomponne, 1er novembre 1677.

« un tempérament recevable que de faire un compliment à M. le prince d'Orange chez la Reine ou chez madame de Portsmouth où je le vois tous les jours ».

La duchesse de Portsmouth a compris, comme l'ambassadeur de France, la nécessité de se taire devant la popularité du jeune Hollandais. Mais à peine les nouveaux mariés se sont-ils embarqués, qu'elle tombe gravement atteinte par une maladie inquiétante : « On a cru qu'elle estoit en fort grand péril[1]. » Charles II continua à se rendre près d'elle, et à y donner audience à Barrillon pendant qu'elle était le plus souffrante[2]. Elle resta près de six semaines au it[3]. Si cet accident émut les politiques en France, les prudes ne firent qu'en sourire : « On dit que Kéroualle a prêché le Roi, le crucifix à la main, pour le détacher des femmes, écrit madame de Scudéry[4]; à la vérité elle estoit alors à l'extrémité; cependant, trois ou quatre jours après, se portant mieux, elle se fit lever et traisner dans la loge où le Roi est à la comédie avec madame Mazarin. » Il y avait en effet à Londres une troupe de comédiens français, et Charles II ne manquait pas une représentation, il se tenait toujours « fort

[1] Barrillon à Pomponne, 13 décembre 1677.
[2] *Ibid.*, 16 décembre 1677.
[3] Elle y était avant le 11 décembre 1677, et elle y était encore après le 20 janvier 1678.
[4] A Bussy-Rabutin, 27 mai 1678, t. IV, p. 114. La précieuse était tardivement informée.

près » de madame Mazarin[1]. La Bretonne n'attendit pas la fin de sa convalescence pour venir se montrer à côté de sa rivale. D'autres dangers d'ailleurs étaient à craindre avec un homme aussi versatile que Charles II : elle savait que sa succession était regardée comme ouverte, et que plusieurs femmes s'agitaient pour cette « promotion », mademoiselle Frazer, fille du médecin, madame Elliot et une ou deux autres[2]. Enfin elle avait à défendre son beau-frère, lord Pembroke, qui, dans une des orgies fréquentes parmi les jeunes Anglais de cette époque, avait tué un agent de police. Son procès fut porté devant la Chambre des pairs[3] : « Il a été absous de l'accusation de meurtre intentée contre lui, mais, parce qu'il y a eu un homme mort, il faut la grâce du prince, qui ne luy manquera pas. »

Avec les deux principales rivales la lutte devenait moins âpre.

La duchesse de Cleveland venait de se perdre. Elle n'avait pas su garder de la tenue dans sa retraite en France. Elle était revenue à Londres sous le prétexte de rompre l'union trop intime de sa fille, madame de Sussex, avec la duchesse Mazarin, et de faire renoncer son fils le duc de Grafton

[1] Barrillon à Pomponne, 20 janvier 1678.
[2] Lettre privée du 12 décembre 1677, conservée chez sir Harry Verney, Claydon house.
[3] Barrillon à Pomponne, 13 janvier 1678.

au mariage déjà célébré avec la fille de l'ancien ministre Arlington[1]. Mais les lettres que lui adressait l'amant qu'elle avait laissé en France, le chevalier de Chastillon, furent interceptées et montrées à Charles II, qu'elles fâchèrent[2]. Ce chevalier était un capitaine des gardes du duc d'Orléans; il n'avait « ni pain, ni sens, ni esprit; il avoit fait sa fortune par sa figure[3]... il donne tous les jours des turlupinades les plus méchantes du monde[4]. » La duchesse de Cleveland fut écartée de ses fils, et dut se rembarquer brusquement pour le continent[5], où Charles II la soumit à une surveillance jalouse[6].

Quant à la duchesse Mazarin, elle avait cessé d'être aussi dangereuse que le croyait la duchesse de Portsmouth, depuis que la passion du Roi n'avait plus été excitée par la résistance. Non-seulement la duchesse Mazarin ne prétendait plus exclure sa rivale, mais elle prenait soin d'écarter toutes les prétendantes au rang de favorite, même son amie la marquise de Courcelles.

Le marquis de Courcelles avait épousé Sidonie de Lenoncourt quand elle avait quinze ans. Il s'était

[1] Barrillon à Pomponne, 22 novembre 1677.
[2] Scudéry à Bussy-Rabutin, 14 juillet 1678.
[3] Saint-Simon.
[4] Sévigné.
[5] Barrillon à Pomponne, 30 juin 1678.
[6] Lettre de Paris « giving an account », du 12 avril 1678, conservée chez Earl Spencer à Spencer-house.

aperçu presque aussitôt que Louvois était son amant et faisait des « folies » pour se trouver près d'elle; il la fit enfermer dans le même couvent que madame Mazarin, elle s'enfuit comme elle. Pendant qu'elle fuyait, le marquis du Boulay[1] la rencontra « par hasard; la voir et l'adorer n'est qu'une mesme chose, la fantaisie leur a pris d'aller à Genève, ils y sont[2] ». Boulay fut aussi jaloux que le mari : « Mon pauvre Boulay, lui écrivait-elle[3], je meurs de peur de perdre patience, et que le plaisir d'estre toujours innocente ne me puisse pas éternellement soustenir contre le chagrin de me voir si souvent offensée. » Si elle sait analyser avec tant de grâce ses sentiments, elle connaît aussi l'art de peindre ses charmes : « Je suis grande, dit-elle, j'ai la taille admirable, j'ai les yeux assez grands, je ne les ouvre jamais tout entiers, ce m'est un charme qui me rend le regard le plus doux et le plus tendre du monde. J'ai la gorge bien taillée, les mains divines, les bras passables, c'est-à-dire un peu maigres, mais je trouve de la consolation à ce malheur par le plaisir d'avoir les plus belles jambes du monde. »

Elle espéra plaire à Charles II et arriva à Londres quelques jours avant Barrillon : « L'Angleterre est

[1] François Bruslard du Boulay, cousin du chancelier Sillery et frère cadet du marquis de Broussin.
[2] Sévigné, 25 décembre 1675.
[3] Marquise de Courcelles, *Mémoires*, p. 125.

le refuge de toutes les femmes qui sont brouillées avec leurs maris », disait Courtin[1]. Mais la duchesse Mazarin n'eut pas confiance dans son ancienne compagne de couvent. Elle sut l'éconduire doucement et lui persuader de retourner en France. La belle Sidonie se remaria avec un jeune capitaine, fut malheureuse et mourut bientôt.

Mais madame Harvey et madame Middleton n'étaient pas d'humeur à laisser en paix la duchesse de Portsmouth ; elles ne cessaient d'exciter contre elle la duchesse Mazarin. Elles s'étaient même conjurées[2] pour « engager le Roi à honorer de ses bonnes grâces mademoiselle Middleton ». La duchesse de Portsmouth fit refuser l'entrée du cabinet du Roi à madame Middleton, « bien informée que celle-ci n'y venoit avec sa fille que dans le dessein de plaire, ce qui est un crime capital à son égard. Madame Mazarin fait une cour assidue à madame la duchesse d'York, chez qui elle joue tous les jours. Madame Hyde, gouvernante de la princesse Anne[3], paroist aussi fort amie de madame Mazarin. Tout cela forme une cabale opposée à madame de Portsmouth. M. le duc d'York a de grands mesnagements pour madame de Portsmouth, mais dans le fond il ne l'ayme pas. Et elle le sçait

[1] A Pomponne, juillet 1677, vol. 123 B, fol. 258.
[2] Barrillon à Pomponne, 25 juillet 1678.
[3] Seconde fille du duc d'York.

bien. Cependant madame de Portsmouth paroist en plus grande considération qu'elle n'estoit quand je suis arrivé icy. Je ne sçaurois douter que le Roy ne luy parle de tout et qu'elle ne puisse beaucoup pour insinuer ce qu'elle veut. Je crois mesme que milord trésorier [1] se sert d'elle pour venir à bout des choses qu'il ne veut pas proposer lui-mesme. Elle prend grand soin de me faire paroistre son zèle pour les intérets du Roy. Et, dans la vérité, je crois qu'elle seroit fort affligée que la guerre se fist. Les meilleurs courtisans se tiennent du costé de madame de Portsmouth, milord Sunderland est ami intime de madame de Portsmouth. » Mais sa femme, la belle comtesse de Sunderland, qui avait déshabillé jadis l'humble Louise de Kéroualle dans la chambre du Roi au château de Euston, l'avait prise maintenant en haine et ne savait plus la nommer autrement que « cette abominable coquine [2] ».

Malheureusement, l'influence politique n'était pas l'unique objet de ces querelles. L'argent jouait un grand rôle. Nous avons les comptes des « services secrets », pour plusieurs années, et ils démontrent la prépondérance constante de la duchesse de Portsmouth. Le caissier inscrit avec une sorte de respect les sommes qui lui sont versées[3]. La pension

[1] C'était alors lord Danby.
[2] Henry SIDNEY, *Diary and Correspondence.*
[3] John Yonge AKERMANN, *Moneys received and paid for*

régulière est de 12,000 livres sterling par an, puis elle est accrue par des suppléments qui s'élèvent à près de 40,000 livres sterling par an. Même dans l'année 1681 la Française touche 136,668 livres sterling. Elle a une manière d'intendant, le docteur Taylor, qui encaisse toutes ces sommes, et donne les quittances. Elle a aussi un courtier, Timothy Hall, qui trafique à son profit des pardons signés en faveur des condamnés riches [1].

Un des trésoriers porte sur la même liste en deux colonnes les sommes qui sont payées à la duchesse de Portsmouth et à Nelly Gwynn [2]. Du 3 juin au 30 décembre 1676, la duchesse touche sur cette caisse 8,773 livres sterling, et Nelly Gwynn 2,862; en 1677, la duchesse, 27,300 livres sterling, et Nelly, seulement 5,250; mais la duchesse recevait beaucoup d'autres sommes sur les fonds secrets, tandis que Nelly paraît n'avoir touché que ces subventions. Un autre compte, celui d'un fournisseur [3], montre que la duchesse de Portsmouth dépensait rapidement cet argent, même pour le caprice d'une seule soirée : on la voit en effet se commander un

secret services, d'après les comptes du caissier Henry Guy. (Camden Society.)

[1] MACAULAY, *History of England*, ch. VIII. C'était un commerce habituel. Sunderland en hérite sous le règne suivant.

[2] Ms. British Museum add^al 28094, fol. 54.

[3] Ms. British Museum add^al 27588, fol. 2. La note est rédigée par les exécuteurs testamentaires du fournisseur W. Watts pour « Madam Carwell now dutchesse of Portsmoth » (*sic*).

costume d'homme, probablement pour un bal travesti; ce caprice prouve du moins qu'elle ne craignait pas plus que ses rivales la suppression des jupes :

« Fait un habit gorge de pigeon et brocart d'argent, culottes à la rhingrave avec canons; l'habit garni de taffetas blanc et doublé de camelot; les caleçons garnis de taffetas; les culottes ont aux cuisses des crevés de dentelle rouge et argent; les manches et les canons sont semés et galonnés avec de la dentelle rouge et argent et du point de dentelle; ils sont enrichis de rubans de satin rouge uni et moiré et de ganse rouge et argent. — Collet de toile, soie, fil, galon et poches de chamois. — Fil d'argent pour les boutonnières. — Six douzaines de boutons vélin rouge et argent. — Huit aunes de taffetas pour garnir l'habit, les culottes et les manches. — Une paire de bas de soie. — Ceinture et jarretières brodées. — Chapeau de castor noir avec broderie rouge et argent... »

On voit que, selon la mode, les rubans sont assortis pour le costume, le chapeau et les souliers; c'est ce que l'on nommait la *petite oie :* « Que vous semble de ma petite oie? la trouvez-vous congruente à l'habit? Que dites-vous de mes canons[1]? »

[1] *Les Précieuses ridicules.*

Les grosses sommes sont pour la duchesse, les moindres pour Nelly; au-dessous pâlissent les rivales, les entremetteuses et les bâtardes dont les noms se lisent sur les listes de dépenses secrètes. Madame Chiffinch, qui indique le chemin du lit du Roi à travers les couloirs du palais, a une pension de 1,200 livres sterling; Catherine Crofts a une pension de 1,500 livres sterling par an; Frances Steward, duchesse de Richmond, une pension de 150 livres sterling; madame Bulkeley, de 400 livres; d'autres n'ont que des cadeaux de 50 livres.

C'était l'argent de Louis XIV que Charles II répandait avec cette prodigalité. Le valet de chambre Chiffinch allait chercher les fonds à l'ambassade de France, et la lingère, madame Chiffinch, les répartissait entre les maîtresses : mais la caisse s'ouvrait également pour beaucoup d'autres. Les comptes de Barrillon sont tous conservés. On y apprend le tarif des patriotes anglais, le désintéressement des puritains qui gardaient dans leur âme le culte des purs principes : le chef du parti républicain, Algernon Sidney, est resté entouré d'une auréole dont s'enorgueillissent encore les Anglais; il recevait du roi de France cinq cents guinées par session du Parlement [1]. Les partisans du gouvernement ne restaient pas plus qu'eux les mains vides : « Au

[1] Voir, par exemple, Aff. étr., Angleterre, vol. 130, fol. 68; vol. 131, fol. 146, pour l'année 1678.

comte de Berkshire, 1,000 livres; au sieur Coleman, 360 livres; au même pour distribuer aux membres de la Chambre basse, suivant ses quittances et son mémoire, 700 livres; au chevalier Scott, suivant sa quittance, 200 livres; de plus, j'ai donné en main propre à plusieurs particuliers pour quelques advis qu'ils m'ont donnés, 108 livres 6 schellings 8 deniers; plus j'ay fait payer, pour tirer quelques mémoires des officiers de l'Amirauté, de l'Échiquier et des secrétaires d'Estat, 400 livres. »

Barrillon renouvelle ses largesses avant la fin de l'année.

« J'ai cru, dit-il, que c'estoit l'occasion d'exécuter ce que Votre Majesté m'a ordonné, et de me servir des moyens qu'Elle m'a mis entre les mains. Je n'ai rien donné légèrement. Je me suis abouché avec M. Littleton par le moyen du chevalier Baber [1], et j'ai fait une estroite liaison avec le sieur Poule [2]. Je luy ai donné moi-mesme en main propre l'argent porté par le Mémoire. On ne sçauroit avoir deux hommes plus considérables et plus accrédités dans la Chambre basse. Je n'ai pu me dispenser de laisser

[1] Cet homme reparaît souvent dans les comptes de Barrillon, qui, je crois, s'exagérait son influence. C'était sans doute sir John Baber dont Pepys vante la réserve et la discrétion. *Diary*, 14 march 1666.

[2] Henry Poule était un des chefs du parti puritain; il est signalé comme un des plus violents contre l'honnête Strafford. Voir Evelyn, 30 novembre 1680.

à M. Montagu la disposition d'une somme de quinze cents guinées qu'il m'a demandées pour distribuer à des gens des provinces dont le nom est à peine connu et qui ne laissent pas de faire nombre, et dont les voix sont comptées. »

Cette intervention de Montagu était une complication bizarre dans les liens serrés entre Louis XIV et Charles II.

Montagu, frère de madame Harvey, avait été longtemps ambassadeur de France. Tous les politiques le croyaient acquis au parti français, lorsque tout à coup il dénonce devant le Parlement le grand trésorier Danby, comme suivant depuis quelques mois des négociations secrètes avec Louis XIV, et cela au moment même où Danby, effrayé par l'opposition, affectait de parler le plus haut contre la France, et apportait un traité d'alliance entre l'Angleterre et la Hollande [1].

Ainsi Louis XIV, abandonné par Charles II, trahi par Danby au moment où il allait commencer une nouvelle campagne dans les Flandres, se vit forcé d'annuler encore l'Angleterre à tout prix pour un été de plus, et il n'hésita pas, tandis qu'il subventionnait Charles II contre le Parlement, à payer Montagu pour attaquer Danby devant le

[1] Traité du 3 mars 1678. Aff. étr., vol. 122, fol. 219.

Parlement qu'il payait en même temps. Il entrait dans le jeu de chacun des adversaires, les entretenait tous les deux à la condition qu'ils ne se réconciliassent point contre lui, prolongeait l'agitation et l'impuissance des Anglais. C'était par ses ordres que ses pires ennemis au Parlement étaient encouragés par Montagu. Barrillon était tout heureux de cette double intrigue, il animait le Roi contre l'opposition, et il secondait les chefs de l'opposition, les Russel, lord Holles [1], Buckingham [2]. Louis XIV écrivait lui-même à Barrillon : « Je laisse à votre zèle et à votre adresse de vous prévaloir des bonnes intentions et de l'autorité du roi d'Angleterre contre le Parlement et du Parlement même pour empescher l'effet des résolutions que ce prince pourroit prendre contre moi. »

Le traité avec la Hollande réconcilia Charles II avec le Parlement, mais la division entre les partis avait été suffisamment prolongée pour permettre à Louis XIV de frapper les coups décisifs de sa campagne de 1678.

Il la commença de bonne heure. Dès le 12 mars,

[1] Barrillon se méprenait sur l'importance de lord Holles. C'était le second fils du comte de Clare; il fut créé baron Denzill en 1661, ambassadeur en France en 1663, plénipotentiaire à la Haye en 1666; il mourut en 1680, avant d'avoir reçu un riche cadeau que lui destinait Louis XIV, comme on verra plus loin.

[2] Voir les lettres de Pomponne et de Barrillon, de janvier à mars 1678, et MIGNET, t. IV, p. 530.

Gand est à lui, Ypres succombe quelques jours plus tard, Mons est investie. Les plénipotentiaires hollandais se hâtent de signer la paix à Nimègue. L'Espagne cède le mois suivant; l'Empire, au commencement de l'hiver. Louis XIV sort victorieux de sa lutte contre l'Europe coalisée.

Ce triomphe de la France était dû à la longue neutralité de l'Angleterre. Le peuple anglais contempla avec rage l'amoindrissement de la Hollande protestante. Il se trouva emporté contre les catholiques d'un de ces mouvements de haine contagieuse qui se répandent quelquefois dans une nation. Quand la nation est mûre pour une de ces crises, jamais ne manque un politique pour se mettre au service de ses fureurs. Shaftesbury se précipita dans le tourbillon.

Ashley Cooper, comte de Shaftesbury, avait, dans sa jeunesse, combattu pour Charles Ier contre le Parlement, servi le Parlement dès qu'il fut le plus fort, flatté les républicains en célébrant la chute du « parti malintentionné des magistrats et des lois ». Il s'était montré à ce moment « la plus sonore cornemuse de la bande bruyante ». Il se donne pour plaire à Charles II, dès son retour, l'hypocrisie du libertinage comme il vient de prendre près des puritains le masque de la sainteté. Il joue l'une et l'autre comédie avec assez d'art pour se faire successivement acclamer comme un patriote par les démo-

crates, puis qualifier par le Roi du titre de « plus vicieux chien d'Angleterre ». Il était incapable aussi bien de piété que de libertinage, aussi sceptique que débile. Blême, ridé dès sa jeunesse, les mains toujours ébranlées par un tremblement nerveux, il caresse l'opposition tout en restant ministre de Charles II, il est chassé du cabinet, et prépare sa vengeance, non-seulement contre Danby dont il veut la tête, mais contre Charles II lui-même qu'il prétend humilier.

Shaftesbury n'a jamais été si humble qu'au moment où il mûrit sa revanche : « Je veux, fait-il dire à Charles II, me coucher devant les pieds du Roi, prononcer publiquement en pleine Chambre des lords tous les mots qu'on exigera pour témoigner de ma soumission[1]. » Mais, en même temps, il organise une bande de faux témoins sous les ordres d'un monstre nommé Titus Oates. On annonce au peuple que les catholiques d'Angleterre ont organisé un complot pour détruire les protestants. Le peuple anglais se rue en cette fable avec un aveuglement dont on n'a jamais vu d'exemple dans l'histoire. Il veut des victimes. Personne n'est en sûreté.

Le premier sacrifié était certainement un des

[1] Shaftesbury to Earl of Dorset, 13 febr. 1677 : « To lye at his feet... the submission and acknowledgement... » Lettre conservée chez Earl Delaware, baron Buckhurst, à Knole park.

moins respectables, c'était Coleman, le secrétaire d'État qui donnait des quittances à Barrillon. « Il me fait dire, écrit tranquillement Barrillon [1], que je devois estre assuré qu'on ne trouveroit rien dans ses papiers qui pust marquer le commerce que nous avons ensemble. »

Que Coleman fût un traître, nous le savons, mais ceux qui l'accusaient l'ont toujours ignoré, ainsi que ceux qui l'ont condamné. On lui reproche [2] de n'avoir point témoigné une indignation suffisante contre le complot catholique, de n'avoir pas gardé minute des lettres qu'il écrivait : « Ne craignez rien, lui disait le lord Chief Justice, vous ne serez pas condamné sans que vos crimes soient prouvés, nous n'agirons pas comme vous, qui vouliez nous assassiner. » Ainsi le juge suprême regarde comme admis, avant tout débat, le crime imaginaire qu'a inventé le faux témoin. C'est un fait étrange que le peuple anglais, le plus imbu de l'idée de droit, le plus respectueux de la loi, le plus méticuleux observateur des formes, est aussi celui qui a fourni non-seulement le plus grand nombre de juges serviles, mais aussi les plus révoltants exemples d'iniquité judiciaire : la docilité au pouvoir n'a jamais man-

[1] Aff. étr., vol. 131, fol. 53.

[2] *The trial of Edward Coleman for conspiring the death of the king*. London, 1678, in-fol. Il en a paru une traduction en français, en 1679, à Hambourg, in-12.

qué même parmi les vieux magistrats, même dans la fière Chambre des Lords, même parmi les jurés, sans qu'ils fussent choisis, sans qu'ils attendissent une récompense. De telle sorte que l'histoire de l'Angleterre est pendant deux siècles un récit de meurtres juridiques.

Ce qu'on reproche à Coleman, c'est d'avoir excité les Jésuites de Saint-Omer à assassiner Charles II, moyennant une récompense de trente mille messes, Titus Oates l'a entendu à Saint-Omer; le lord Chief Justice le croit, il vante le courage de ce témoin, il l'excite à continuer. Le témoin raconte que Coleman doit donner deux cent mille livres sterling pour soulever l'Irlande. Le malheureux, il se vendait lui-même pour deux cents! Mais, précisément parce qu'il ne mérite aucune pitié, nous sommes plus libres pour flétrir le juge, les jurés et la crédulité populaire. Le Roi doit être empoisonné et tué à coups de poignard et de pistolet. Titus Oates ne connaît pas Coleman, et il vient de dire qu'il l'a vu au milieu des Jésuites, mais les jurés ne vacillent point pour cela. « C'était à la chandelle, leur dit le faux témoin, et chacun sait que la chandelle altère la vue. — Mais, lui dit-on, vous n'aviez pas donné tant de détails dans vos premières dépositions. — C'est, répondit-il, que j'étais debout, on perd la mémoire quand on est debout. — Certainement, reprend le lord Chief Justice; d'ailleurs, Coleman

voulait établir la religion catholique, et comme on n'y saurait parvenir qu'en tuant le Roi, il a donc dû vouloir tuer le Roi. — Il l'a voulu », font les jurés. — Et, de la sorte, l'accusé fut « condamné et fendu encore vivant, ses boyaux furent dévidés et brûlés sous ses yeux ».

Charles II fut frappé de terreur. Les femmes oublièrent leurs querelles, elles se réunirent près de lui[1]. Déjà Titus Oates dénonçait la duchesse Mazarin « comme complice de tous les desseins formés contre la religion ». La duchesse de Portsmouth, qui avait un aumônier à ses gages[2], sentit que son impopularité la désignait aux premiers coups. Elle voyait que Charles II était prêt à toutes les soumissions, et incapable de la protéger dans cette crise. Elle se souvenait que, trois siècles auparavant[3], le Parlement avait fait comparaître devant lui Alice Perrers, la maîtresse d'Édouard III, et l'avait forcée à jurer qu'elle ne reverrait plus jamais le Roi : l'Angleterre est le pays des précédents; va-t-il falloir rentrer vaincue en France?

« Madame de Portsmouth, écrit Barrillon[4], m'a

[1] Lettre privée du 17 octobre 1678, conservée chez sir Henry Ingilby à Ripley castle : « The duchess of Mazarin lay on friday night at Audlyend, in her return, and I saw the duchess of Portsmouth alight out of her coach this evening. »

[2] Courtin à Pomponne, 25 mars 1677.

[3] En 1376.

[4] Barrillon au Roi, 1er décembre 1678.

parlé comme si elle n'estoit pas asseurée de demeurer icy. Il y a beaucoup de gens qui ont envie de la nommer dans le Parlement. Elle a affecté de me dire qu'elle ne regardoit point sa retraite en France comme un grand malheur; que Votre Majesté lui avoit fait donner par milord Sunderland des asseurances de sa bienveillance et de sa protection; qu'elle ne voudroit pas que sa présence puisse nuire icy ni causer de l'embarras au Roy, et qu'elle aimoit mieux se retirer pendant qu'elle possédoit encore quelque part en ses bonnes grâces que de demeurer exposée à la rage de toute la nation; qu'elle seroit peut-estre attaquée en un temps où le Roy n'auroit pas pour elle toute la considération qu'il a présentement. »

La Reine même n'est pas en sûreté; elle se serre, dans cet orage, contre la duchesse de Portsmouth. « La Reine n'a encore nommé que madame de Portsmouth pour une de ses dames catholiques que le Parlement lui permet d'avoir[1]. » Le frère du Roi, le duc d'York, quitte l'Angleterre. Charles II n'ose garder même ses musiciens français, parce qu'ils sont catholiques; il fait dire à Barrillon par madame de Portsmouth[2] qu'il lui ferait plaisir de recueillir ces pauvres gens. Enfin il se soumet à la dernière des bassesses.

[1] Barrillon à Pomponne, 15 décembre 1678.
[2] *Ibid.*, vol. 131, fol. 300.

Le libertin conserve rarement sa dignité. L'habitude des jouissances ôte l'énergie. L'amour des plaisirs détruit le courage. On voit ici en pleine lumière, dans Charles II, un caractère bien fréquent : l'homme heureusement doué qui s'affaisse dans une vie facile, prend horreur des obstacles, se détache du respect de soi-même, se rend apte aux mauvaises actions. Charles II a vaincu, à force de complaisances, les jalousies de ses maîtresses, le voilà aussi faible devant les caprices populaires. Le peuple veut des têtes, il les abandonne; pour rester paisible au milieu de ses plaisirs, il sacrifie par une molle transaction ceux qu'il sait innocents et ceux qu'il sait respectables. Il ne les sacrifie pas seulement, il les persécute. Bien plus, il se joint aux faux témoins. Mieux que personne, il sait quels sont les vœux des catholiques : il est catholique. S'il n'est pas le seul coupable, dans toute l'Angleterre, il est incontestablement le plus coupable, et le voilà maintenant qui, avec l'argent même touché naguère pour sa « déclaration de catholicité », va entretenir Titus Oates et sa bande de faux témoins; il les couche à côté de lui, il les entoure de ses gardes, il fait préparer leurs repas, il recrute avec son argent leurs subalternes, il paye les frais d'arrestation de leurs victimes. Au fond de la cassette qu'épuisent les maîtresses, il trouve 10 livres sterling par semaine pour Titus Oates, logé et nourri à

Whitehall, bientôt il lui donne de l'augmentation et le porte à 12 livres par semaine; il paye les témoins[1], il paye les délateurs[2]. Il n'est point forcé par les protestants à faire ces dépenses, au contraire, il les leur cache : c'est avec les fonds secrets, l'argent destiné à son lit, que, par simple flatterie pour ceux qu'il sait faux témoins et meurtriers, il paye « à Millicent Hanson 10 livres sterling pour services dans la recherche de prêtres; — à Massall, 20 livres pour avoir arrêté un prêtre »; — à Dangerfield, à Titus Oates, outre leurs traitements, quantité de gratifications pour frais de procès, pour découverte de papistes cachés à la cour, pour indemnité de dérangement en allant déposer, pour indication de propriétés de Jésuites, ou pour simple cadeau.

Parmi les victimes de cette honteuse crise, l'homme le plus respecté et le plus odieusement condamné est lord Strafford. On a reproché à Charles II, qui connaissait sa valeur morale, de l'avoir laissé exécuter avec la même faiblesse que Charles Ier avait déjà montrée au père, le premier lord Strafford. Charles II a fait davantage : il a payé avec la caisse des plaisirs secrets les parjures qui ont faussement témoigné contre lord Strafford : « A Charles Clare,

[1] « For maintaining witnesses in town about the plot. » John Yonge Akerman, *Moneys received and paid for secret services.* (Camden Society.)

[2] « Discovering popish plots. »

pour réunir et entretenir des témoins au procès de feu lord Strafford, 100 livres sterling », 2,500 francs.

La duchesse de Portsmouth ne se laissa pas mener comme le Roi jusqu'à Titus Oates, mais elle jugea opportun de se réconcilier avec Shaftesbury et de favoriser sa rentrée dans le cabinet.

Shaftesbury devint la puissance prépondérante. Buckingham, déconsidéré dans tous les partis, s'éteignait au milieu de débats avec ses créanciers; Danby était prisonnier à la Tour; Sunderland n'était important que par l'appui de la duchesse de Portsmouth. A cette heure de prospérité, l'habile Shaftesbury perdit le calme. La tête lui tourna. Il se crut assez fort pour écarter à tout jamais l'homme qui était le véritable chef de son parti, aussi ambitieux, aussi maladif que lui, le prince d'Orange.

Pour assurer la perpétuité de son pouvoir, Shaftesbury avait besoin que l'héritier de la couronne fût autre que le prince d'Orange. Il voulait un instrument docile; il commit la faute de prétendre improviser, comme chef du parti protestant et comme héritier présomptif de la couronne, le duc de Monmouth, l'aîné des bâtards de Charles II.

Monmouth ne manquait peut-être pas de dons innés. Mais le malheureux enfant s'était vu adulé dès le berceau, caressé par les maîtresses de son père et de son oncle, voué au libertinage et à la lâcheté. C'était un triste patron à offrir aux protes-

tants en effervescence. C'était aussi trop présumer de l'affaissement moral du père.

« Le Roi, écrit Barrillon[1], me fit dire par madame de Portsmouth qu'il vouloit me parler en particulier, et que je me trouvasse chez elle quand tout le monde seroit retiré. Il me dit que Votre Majesté peut, si Elle veut, luy conserver sa couronne et l'attacher pour toute sa vie à ses intérests; qu'il n'est plus question présentement de compliments et de paroles, et qu'il faut que Votre Majesté détermine s'il luy convient que l'Angleterre soit gouvernée par une république ou par un roy; que les affaires sont réduites à une telle extrémité, que si Votre Majesté ne prend pas le party de soustenir la royauté, rien ne pourra empescher que le Parlement ne dispose absolument de la paix, de la guerre et des alliances. La fin de ce long discours fut de me presser de représenter à Votre Majesté ce qui se passe icy, et de la conjurer de sa part de vouloir mettre pour toute sa vie l'Angleterre dans sa dépendance, et de l'attacher inviolablement à ses intérests. »

Barrillon jugea l'instant opportun pour reprocher les défaillances passées; il répondit avec une apparence d'aigreur en rappelant le mariage d'Orange,

[1] Au Roi, 6 juillet 1679.

l'alliance avec la Hollande, le peu de sûreté que la France avait trouvé jusqu'à ce jour dans la neutralité de l'Angleterre.

« Je sçais tout ce qui se peut dire, fit Charles II, je n'ai pu résister à mon frère et au grand trésorier, qui tous deux se sont mécontentés et ont cru se rendre populaires en tesmoignant de l'aversion contre la France. Je m'y suis opposé de tout mon pouvoir. Mais il y a une fatalité qui m'a entraisné. Je n'ay préveu tous les inconvénients. C'est cette expérience qui doit donner une seureté entière de ma conduite à l'advenir, et faire croire au Roy vostre maistre que rien ne me détaschera de ses intérests... Ma douleur[1] est fort grande de voir respandre tant de sang innocent (des Anglais persécutés comme prétendus catholiques), mais je ne puis m'y opposer sans tout hasarder. »

Pendant ce temps, le jeune Monmouth, « quelquefois après avoir soupé, laisse entendre que sa mère (Lucy Walters) est descendue d'Édouard IV, et qu'il a le droit de la maison de Plantagenet. Ce qui approche fort d'une chimère, mais, en ce pays-ci, les chimères ne sont pas si ridicules qu'ailleurs. »

Plus de subside, réplique Louis XIV, si l'on ne

[1] Autre entretien, lettre du 13 juillet 1679.

prend l'engagement de renoncer à toute convocation du Parlement.

« Le Roi, répond Barrillon[1], me parla hier soir en particulier chez madame de Portsmouth et me dit qu'il estoit résolu de prendre le party que Votre Majesté lui offroit, et de s'engager à ne point assembler le Parlement pendant plusieurs années, et lors seulement que Votre Majesté jugeroit elle-mesme qu'il n'y avoit aucun péril à le faire. »

Barrillon raconte par quelles récriminations il a su répliquer, comment il a représenté l'état dans lequel devaient être les finances de Louis XIV, « après une longue guerre soustenue contre la plus grande partie de l'Europe » :

« Je le fis souvenir que cette guerre avoit été commencée avec luy, et que je sçavois de lui-mesme avec quelle répugnance il avoit été contraint par le Parlement de faire une paix séparée et de laisser Votre Majesté exposée à soustenir seule l'effort de tant d'ennemis; que ce malheur que je n'attribuois qu'à une nécessité indispensable, ostoit à Votre Majesté les moyens de satisfaire à son inclination et de luy donner des marques de son amitié, comme

[1] Le 31 août 1679.

Elle pourroit faire si la paix se fust faite plus tost et conjointement; que cependant Votre Majesté ne le vouloit pas laisser sans secours, et lui donneroit une preuve de l'envie qu'Elle a qu'il puisse restablir son autorité et ses affaires; que pour cela Elle m'ordonne de luy offrir une somme de 500,000 fr., en cas qu'il veuille s'engager à ne point réunir le Parlement avant le mois de mars. »

Charles II témoigna « beaucoup de surprise de l'offre d'une somme si médiocre, et parla avec beaucoup de chaleur sur l'extrémité à laquelle il est réduit de se mettre dans une entière dépendance de Votre Majesté ou de laisser agir l'impétuosité de la Chambre basse et de se conformer en tout à leurs caprices ». Il se fait recommander par la duchesse de Portsmouth : il est tout entier sous son influence en ce moment, et elle a l'art de diriger le gouvernement par la main de Sunderland. C'est seulement pour la défendre que Charles II montre un peu d'énergie. Deux courtisans, « le jeune Jarret et milord Dunquot[1], ont pris soin de faire enyvrer un petit More qui est à madame de Portsmouth, et luy ont donné de l'argent pour luy faire dire beaucoup de choses contre le respect deu aux dames, et à plus forte raison à une personne honorée des bonnes

[1] Barrillon à Pomponne, 23 janvier 1679.

grâces du roy d'Angleterre. Ce prince leur a fait défendre de venir à Whitehall. » En même temps, les conférences secrètes de Charles II et de Barrillon sont révélées par la propre femme de Sunderland, qui craint de voir son mari compromis par ces relations avec la France; elle affirme qu'il est en lutte perpétuelle contre la duchesse de Portsmouth, et que « cette abominable coquine » ménage les entrevues du Roi et de Barrillon, instruit ce dernier de ce qu'il doit dire, et il s'en acquitte « comme un rossignol ». Elle voudrait[1] tirer à tout prix son mari de ces dangereuses intrigues. D'un autre côté, Algernon Sidney[2] s'irrite de la faveur dont jouit la Française et de la mollesse du Parlement qui ne l'a pas fait poursuivre lorsqu'on a prononcé son nom. Aussi l'adroite favorite cherchait un appui près du duc de Monmouth. Elle avait sous la main une servante de confiance, madame Wall[3], qui faisait grand bruit de sa passion pour Monmouth, qui se vantait de son désintéressement dans sa tendresse pour ce jeune duc, et que la duchesse de Portsmouth fit récompenser par le titre de lingère du Roi, à la

[1] Henry Sidney, *Diary of the Times of Charles II*, by Blencove. London, 1843, t. I, p. 232, countess of Sunderland to Sidney, 13 janvier 1679.

[2] *Letters of Algernon Sidney to Henry Savile in the year* 1679. London, 1742. Lettres du 20 février et du 28 avril 1679. Je ne sais si l'on est bien sûr de l'authenticité.

[3] Henry Sidney, *Diary*, t. I, p. 190, du 17 novembre 1679.

mort de madame Chiffinch[1]. Ces démarches peu fières furent connues et travesties. Les pamphlétaires simulèrent des lettres de la favorite à Monmouth[2], les rédigèrent dans les termes qui devaient le plus irriter la nation contre la duchesse, les catholiques et la France. « Je suis haïe du peuple, lui font-ils dire, le Roi me dit tout, personne n'a d'influence que mes créatures. »

Mais c'est surtout près de Barrillon que la duchesse renouvelait ses demandes de secours.

« Je vis, écrit Barrillon[3], madame de Portsmouth, à qui le Roy a confié tout ce qui se traite. Elle me fit savoir que, si Votre Majesté vouloit donner quatre millions par an pendant trois années, le Roy prendroit tous les engagements que Votre Majesté désireroit; mais que, sans cette somme, il lui seroit impossible de ne pas assembler le Parlement. Le Roy me dit hier au soir qu'il estoit honteux et qu'il avoit un desplaisir mortel d'estre réduit à marchander ainsi avec Votre Majesté. »

Il s'en fallut de peu que, durant ces discussions,

[1] Henry Sidney, t. II, p. 22, du 2 avril 1680.

[2] Ms. British Museum, add^al 28938, fol. 24. Mon ami Armand Baschet, qui m'a mis en relation avec les administrateurs du British Museum, a eu soin de me prévenir qu'à leurs yeux comme aux siens cette lettre était incontestablement apocryphe. C'est un pamphlet.

[3] Vol. 135, fol. 153.

les chances de Monmouth et de Shaftesbury ne se relevassent. Charles II fut atteint d'accès de fièvre pernicieuse, et il semblait près de la mort, quand ses médecins se résignèrent à lui laisser prendre « le remède du chevalier Talbor, qui n'est autre chose que du quinquina[1] ». Cette crise détermina au contraire la disgrâce de Shaftesbury; « milord Sunderland[2] et madame de Portsmouth se sont entièrement réunis à M. le duc d'York pour esloigner M. de Monmouth ». Mais Louis XIV craignit que cet acte d'autorité ne fût accompagné par des concessions envers le Parlement; il remarqua en outre que, pour maintenir la querelle entre le Roi et le Parlement, il aurait à dépenser moins d'argent en subventionnant seulement les députés, et il continua ses largesses dans l'Opposition.

Il paya, en effet, durant ces pourparlers[3], à Algernon Sidney ses 500 guinées, à Baber, « chef des presbytériens à la Chambre basse », 500 guinées; à Littleton, 500 guinées; à Powels, 500 guinées; à Herbert[4], 500 guinées; « pour maintenir le sieur

[1] Barrillon au Roi, 7 et 11 septembre 1679.
[2] *Ibid.*, 5 octobre 1679.
[3] Année 1679, vol. 136, compte, fol. 185.
[4] Je crois que c'est Henry Herbert qui devint, en 1678, lord Herbert de Cherbury. Il était petit-fils du philosophe. Il épousa Catherine, fille du comte de Bradford, et mourut sans enfants, en 1691. L'autre Herbert, William earl of Powis, marquis de Mongomery, était un catholique et ne pouvait avoir d'influence en ce moment.

Bulshode dans son emploi à Bruxelles, 400 guinées ».

Malgré ces générosités, le Parlement restait turbulent. Monmouth rentrait triomphalement à Londres. « Il se passe icy, écrit Barrillon[1], une chose qui paroistroit bien extraordinaire dans un autre pays. M. le duc de Monmouth soupe presque tous les soirs chez Nelly; c'est la comédienne dont le Roy a deux enfants et chez qui il va tous les jours. » Nelly affecte[2] de se mettre à la tête du parti protestant, ce qui ne l'empêchera point de se faire catholique quelques années plus tard[3]. Le Parlement demande « l'esloignement de la cour de madame de Portsmouth et de milord Sunderland; les chefs d'accusation contre eux sont tout dressés », on les exécutera avec Danby et les catholiques qui sont enfermés à la Tour[4].

Charles II se décide enfin à proroger le Parlement. Comme on ignore que cette mesure est exigée par le traité qui est en discussion avec Louis XIV, chacun l'attribue à la duchesse de Portsmouth :

« On publie que le péril où madame de Portsmouth se trouvoit d'estre attaquée, luy a fait em-

[1] Au Roi, 14 décembre 1679.
[2] Lettres privées des 1er et 4 décembre 1679, conservées chez sir Harry Verney, Claydon-House.
[3] Evelyn, *Diary*, 19 january 1686. En même temps que le poëte Dryden.
[4] Barrillon au Roi, 21 décembre 1679.

ployer tout son crédit pour faire renvoyer le Parlement à un si long temps... Elle a esté fort alarmée, et n'est pas encore bien remise du péril où elle eust esté. Elle parloit déjà de renvoyer tous ses domestiques catholiques, et se préparoit elle-mesme à se retirer[1]. »

[1] Barrillon. Voir aussi Henry Sidney, *Diary*, t. I, p. 217, lettre de la comtesse de Sunderland, du 30 décembre 1679 : « ...has put away all her papists servants, is every day more of a jade that ever. »

CHAPITRE IX

SUNDERLAND ET SHAFTESBURY.

Le coup brusque que venait de frapper Charles II reculait, mais laissait subsister les dangers. La passion populaire n'en était que davantage excitée, les juges restaient aussi serviles devant les préjugés, la France était autant haïe. La duchesse de Portsmouth, par sa hardiesse à soutenir dans cette crise l'alliance française, attirait toutes les animosités sur sa tête sans être assurée ni de la persévérance du Roi, ni de la bonne foi du duc d'York. Le Roi avait déjà pris une nouvelle maîtresse [1], son frère cherchait à se réconcilier avec les protestants, et leur offrait en sacrifice la duchesse de Portsmouth [2]. Il fallait donc manœuvrer avec dextérité, se ménager des amis, et ne pas exaspérer les ennemis. C'est en ce moment que l'union de la duchesse de Portsmouth et de Sunderland est le plus intime, au

[1] Henry Sidney, *Diary*, 9 march 1680 : « lord R's daughter. »
[2] Barrillon au Roi, 3 août 1680 : « Je crois que chacun d'eux espère de se sauver aux despens de l'autre. »

grand scandale de la belle comtesse de Sunderland, qui écrivait : « Cette coquine endiablée nous vendra sans hésiter pour 500 guinées[1]. » Tous deux ont rattaché à leur parti un homme d'un esprit souple et aventureux, Godolphin, et ils se tiennent en coquetterie avec le prince d'Orange, qui ne laisse pas que d'être inquiet des prétentions de Monmouth. Ainsi, entretenir les soupçons du prince d'Orange dont la femme est l'héritière légitime du trône, ne pas se laisser jouer par le duc d'York qu'on sait égoïste et faux, ne pas exaspérer Shaftesbury et Monmouth, c'est la tâche de la duchesse de Portsmouth et de Sunderland durant toute l'année 1680. La Française se prononce si ouvertement pour le prince d'Orange, déclare avec tant de netteté qu'elle n'hésiterait point à préférer les intérêts de l'Angleterre à ceux de la France[2], que Barrillon s'en inquiète parfois; il s'irrite de ces relations avec le prince d'Orange, le véritable ennemi de la France[3] : « Madame de Portsmouth m'asseure souvent que le fond des intentions du Roy estoit toujours de rentrer dans l'amitié et l'alliance de Votre Majesté; mais elle ne m'a rien dit de positif sur la conclusion du traité. »

[1] Henry Sidney, *Diary*, 8 janvier 1680 : « So damned a jade. »
[2] *Ibid.*, t. II, p. 10, 13, 27.
[3] A partir de la disgrâce de Pomponne en 1679, presque toutes les lettres sont adressées directement à Louis XIV.

Aussi Barrillon ne fait que peu de fondement à cette époque sur l'appui de la duchesse. Il sait que l'opinion publique se soulève contre elle avec une violence qu'il croit irrésistible : « Quelques jeunes gens[1] ayant beu ont fait de grandes insolences à la Comédie et ont parlé de madame de Portsmouth et de milord Sunderland en termes fort injurieux. Ils ont esté le même jour dans les cabarets et cafés, et faisoient boire ceux qui s'y trouvoient à la santé de M. de Monmouth. » Tout en tenant à bien savoir quelle est l'opinion « dans les cabarets où l'on prend le café[2] », il croit pouvoir influer par ses seuls efforts sur le mouvement des esprits, et dominer les intrigues par la corruption :

« Je crois absolument nécessaire, dit-il, de retenir M. de Montagu par le moyen de madame Harvey, sa sœur, qui a un grand pouvoir sur son esprit, et dont on peut tirer beaucoup de services, parce qu'elle est fort agissante. On la gagnera entièrement par un présent. La boëte destinée pour milord Holles m'est demeurée entre les mains. Si Votre Majesté juge ce présent trop considérable pour elle, je crois qu'elle ne sera pas si difficile qu'elle ne veuille bien prendre de l'argent, et une

[1] Le 15 janvier 1680.

[2] Le 20 mai 1680. C'est dans cette lettre qu'il dit du futur duc de Marlborough : « Ce n'est pas un homme qui ait aucune expérience en affaires. »

somme de moindre valeur la contentera en lui donnant encore des espérances pour l'advenir. Madame Harvey peut m'estre d'un grand secours en beaucoup de choses... J'ay pris mes mesures pour engager deux prédicateurs presbytériens[1]. »

Il veut cueillir dans tous les partis une clientèle solide, aussi bien parmi les républicains que parmi les gens de cour. On doit lire pour comprendre cette politique ce que Barrillon explique sous le titre : *Mémoire de ceux à qui on peut faire des gratifications*[2] :

« M. le duc de Monmouth est présentement plus considérable que personne. Il feroit peut-estre difficulté de prendre de l'argent. Je croy cependant que, sous prétexte de l'ayder contre la cour, on pourroit luy remettre une somme entre les mains pour la distribuer comme il jugeroit à propos. En gaignant M. le duc de Monmouth, on s'assure de tous ses partisans, on l'empesche de s'accommoder avec la cour, ni avec le prince d'Orange. Ce seroit seulement à condition d'empescher le Parlement de donner de l'argent au Roy. Je croirois qu'il luy faudroit offrir 100,000 francs. Cela fera plus, à mon sens, que si on répandoit deux fois autant dans le

[1] Du 1er juillet 1680.
[2] Du 24 juillet 1680.

Parlement. Milord Shaftesbury dirige toutes les affaires contre la cour et est à la teste des mécontents. Si on luy donne une somme d'argent et qu'il se croie appuyé de la France, il sera encore plus hardy. On ne luy sçauroit moins offrir que 100,000 francs. Les membres du Parlement à qui je crois qu'on peut offrir et promettre de l'argent sont : Algernon Sidney, 500 guinées présentement, et en promettre 500 autres cet hiver; Powels [1], 1,000 guinées; Herbert, 1,000 guinées; le chevalier Baber, 1,000 guinées. Tous ceux dont il est fait mention ci-dessus ont esté éprouvés dans l'affaire du grand Trésorier, ils servirent en ce temps-là fort utilement. Le chevalier Baber n'est pas du Parlement, mais il a beaucoup de crédit et de liaisons avec les membres de la Chambre basse et parmi les presbytériens. C'est un homme de qui j'ai tiré beaucoup de services et qui avoit fait ma liaison avec milord Holles.

« Il y a d'autres membres dans la Chambre basse dont on peut se servir selon les occasions et les conjonctures : Vuidinton, qui a été solliciteur général [2]; le colonel Titus [3]; le sieur Bernet; Ber-

[1] Je crois que c'est Henry Poule, ou le juge sir John Powell.

[2] C'est probablement sir Thomas Wriddrington qui fut speaker sous Cromwell en 1656; il n'a pas été solicitor general, mais il a eu la commission des sceaux en 1659. Seulement il devait être fort vieux à cette époque.

[3] Le colonel Silas Titus, ennemi de Cromwell et auteur du

nard d'Eston, et Papilion[1], tous deux marchands de Londres et presbytériens fort accrédités; le sieur Player[2], trésorier de la Chambre de Londres; Sacheverell[3]; Harley, ci-devant gouverneur de Dunkerque. On ne peut régler précisément ce qu'il faut leur donner à chacun, mais je crois qu'il faut faire un fonds de 20,000 escus pour estre employés selon l'utilité et les facilités qui se trouveroient à les gaigner. Il me semble indispensable de commencer à entrer en payement avec M. de Montagu et lui donner 100,000 francs. C'est un homme d'industrie et appliqué, qui a la confiance entière de M. de Monmouth. »

Puis il répète, car à ses yeux la France ne doit faire triompher aucun parti, mais les animer tous les uns contre les autres[4] :

« Je crois qu'il est absolument nécessaire que

pamphlet *Killing no murder*, se fit flatteur de Charles II; puis il courtisa le parti populaire et se montra ardent contre le comte de Strafford. Il entra dans le conseil privé sous Guillaume d'Orange.

[1] Papilion est cité souvent par Pepys et Evelyn dans leurs *Diarys*. Il avait eu, en 1669, un procès contre l'Excise.

[2] Player était « chamberlain of the City ». Longtemps député de Londres, il est cité sous le nom de « railing Rabsheka » dans le poëme *Absalon and Achitophel*. C'est probablement de son fils qu'il est question ici.

[3] Ce n'est pas le célèbre prédicateur du règne de la reine Anne. C'est un député signalé parmi les fanatiques contre Strafford.

[4] Du 29 août 1680.

M. de Montagu touche la somme de 100,000 francs avant la fin du mois de septembre, conformément à ce que je lui ai promis. — M. Colbert, écrit au crayon Louis XIV en marge de la lettre[1], donnera ordre pour 4,000 pistoles; écrire à M. Colbert de faire envoyer à M. Barrillon des lettres de change pour 100,000 francs. »

Ce sont maintenant les républicains que la France est amenée à soutenir par haine du prince d'Orange qui se rapproche de Charles II; Barrillon ne pense qu'à « empescher que les presbytériens ne donnent dans les piéges qu'on leur tend[2] », et, pour cela, il se lie avec leurs principaux orateurs :

« Powels est entièrement engagé avec moi et suivra tous les mouvements que je lui voudrai inspirer. J'ay encore pris des mesures avec le sieur Herbert. Il servit mieux que personne dans l'affaire du grand Trésorier, il demeura pendant une journée entière à la porte de la Chambre basse, et ne laissoit sortir que ceux qu'il croyoit favorables à la cour, il faisoit demeurer les autres presque par force[3]. C'est un homme fort véhément et fort em-

[1] Ces notes au crayon sont vol. 139, fol. 358 et 402. Je ne suis pas absolument sûr de reconnaître l'écriture du Roi; c'est peut-être celle de Colbert de Croissy.

[2] Du 4 octobre 1680.

[3] Les historiens anglais n'ont jamais soupçonné la cause

porté, mais fort intéressé. Je suis dans un grand commerce avec le sieur de Sidney [1]. C'est un homme fort opposé à la cour, mais j'ai lieu d'appréhender que milord Sunderland, qui est son neveu, ne l'adoucisse en faveur de M. le prince d'Orange. Je connois bien que le sieur de Sidney a toujours beaucoup de pente pour la République. Le chevalier Baber continue à servir près des presbytériens. C'est par lui que j'ay gaigné deux prédicateurs accrédités, par qui on insinue beaucoup de choses qu'on ne pourroit faire ouvertement. J'ay sçeu qu'ils avoient relevé une chose qui ne seroit rien en tout autre pays, mais qui est fort essentielle en ce pays-cy : c'est que le prince d'Orange va tous les dimanches à la chasse. »

Madame de Portsmouth n'avait rien à craindre en ce moment de Nelly Gwynn, dont le fils aîné venait de mourir [2], et elle avait rallié à ses intérêts

réelle du procès de Danby. Ils ont cru à une persécution causée par les rivalités politiques ou l'indignation patriotique. C'était une simple rancune de Louis XIV, payée par lui en écus, une sorte d'avertissement à Charles II, un coup de caveçon.

[1] Celui-là, c'est Algernon.

[2] James Beauclerc, mort en 1680; le second fils, Charles Beauclerc, né le 8 mai 1670, fut créé duc de Saint-Albans le 10 janvier 1684, et épousa, en 1694, Diana de Vere, la dernière des Oxford. De ce mariage sont issus les ducs actuels de Saint-Albans, qui ont pour armes l'écusson royal avec la devise : *Auspicium melioris aevi.*

l'autre comédienne, miss Davis, dont elle faisait élever la fille sous ses yeux [1], avec l'intention de la marier au fils de Sunderland. Elle souffrait même que la Reine reçût quelques hommages de son indolent mari :

« Le Roy, écrit Barrillon [2], vint dire à la Royne sa femme ce qui s'estoit passé à la Chambre haute. Et, pour lui donner une marque d'amitié extraordinaire, il s'assit après son disner dans sa chambre et y dormit longtemps. Ce qu'il n'a accoustumé de faire que chez madame de Portsmouth. »

Ce prince apoplectique avait laissé revenir le Parlement à la fin de 1680, et voyait discuter l'exclusion de son frère de la ligne de succession. Barrillon redoublait d'efforts pour écarter les chances du prince d'Orange [3].

« La plus grande partie de mes liaisons n'ont pu se faire par moi-mesme, dit-il ; il se trouveroit peu de gens qui voulussent traiter directement avec moi, ni avoir un commerce par lequel ils exposeroient leur fortune et leur vie. Je me suis servi de M. de Montagu et de madame Harvey, sa sœur, du

[1] Lettre du 4 novembre 1680.
[2] Le 28 novembre 1680.
[3] Le 5 décembre 1680.

sieur Herbert, du sieur Algernon de Sidney et du sieur Baber, de tous lesquels j'ay reçeu desjà de grands secours dans l'affaire du comte de Danby. Madame Harvey est une femme d'un esprit hardi et entreprenant, qui a des liaisons et des commerces avec un grand nombre de gens de la cour et du Parlement. C'est par elle que j'ay engagé le sieur Hampden [1] et le sieur Haber qui sont deux des plus considérables membres du Parlement. Le sieur Algernon de Sidney est un homme de grandes vues et de desseins fort élevés qui tendent tous à l'establissement d'une République. Il est dans le parti des indépendants et autres sectaires, et ce parti-là fut le maistre dans les désordres passés. Ils ne sont pas fort puissants présentement dans le Parlement, mais ils le sont dans Londres, et c'est par l'intrigue du sieur Algernon Sidney que l'un des deux eschevins, nommé Bethel [2], a esté esleu. Le service que je puis tirer de M. Sidney ne paroist pas, car son commerce est avec des gens obscurs et cachés. M. Herbert est le mesme que j'engageai dans l'affaire du grand Trésorier; il est ami de M. de

[1] C'est le fils du fameux patriote qui renversa Charles Ier; il va bientôt être impliqué lui-même dans le complot républicain qui devait amener le meurtre du Roi. Il en sera quitte pour une grosse amende. (Evelyn, 12 febr. 1684).

[2] Il y a un colonel de ce nom dans l'armée de Cromwell; on parle de lui donner un commandement en juin 1667, sous Charles II.

Montagu. C'est un homme actif et vigilant, par qui j'ay de fort bons advis et qui a fort envie de faire sa fortune par le moyen de la France. Le chevalier Baber est celui par qui j'ay commerce avec les presbytériens. Je vois que ce que Votre Majesté a le plus à cœur est d'empescher qu'il ne se fasse une réunion de l'Angleterre par un raccommodement du Roy et de son Parlement. »

« Séparer le Parlement et la cour, exciter les partis, semer la division », ce sont les instructions que renouvelle constamment Louis XIV; on croirait qu'il y trouve de l'économie, car Charles II coûtait plus cher à entretenir que les membres du Parlement. Les dépenses paraissent avoir été en 1680 jusqu'à la séparation du Parlement, le 16 janvier 1681 : 1,000 guinées à Hampden et 1,000 à Herbert; 500 guinées à chacun des sieurs Haber, Titus, Hermstrand, Baber, Hill, Boscowen, Algernon Sidney; 300 guinées à Benet, Hodam, Hicdal, Frankland, Tompton, Harvey Garouan, Sacheverell, Folen, Bide; 150 à Ducros, résident du Holstein et ami de lord Sandwich : « il donne de fort bons advis »; 150 à Le Pin, « commis de milord Sunderland, qui me donne quelquefois de bons advis »; 100 au baron de Witte, agent espagnol : « je l'ai cogneu à Cologne, et il m'a donné d'assez bons advis depuis que je suis icy »; enfin

50,000 livres tournois à Montagu; le total ne dépasse pas 180,000 francs[1].

Louis XIV veut forcer Charles II à proroger indéfiniment le Parlement : il connaît l'âme sans énergie et l'esprit prêt à toutes les concessions de Charles II. Il craint une réconciliation à ses dépens. Il excite le Roi contre le Parlement, il rend le Parlement envahissant contre le Roi. Et comme la force de l'opposition est dans les sectes les plus intolérantes de la Réforme, ce sont les meneurs de ces fanatiques que subventionne, contre la couronne, le roi de France.

La duchesse de Portsmouth n'était pas initiée à cette politique républicaine et presbytérienne ; c'était l'heure où commençaient en France les persécutions contre les protestants. Elle croyait faire sa cour à Louis XIV en travaillant à restaurer l'autorité de Charles II, et s'étonnait de se heurter constamment contre les menées de Barrillon : « Elle me dit[2], il y a deux jours, qu'on lui avoit mandé de France que Votre Majesté n'estoit pas contente de sa conduite, que je sçavois bien qu'elle n'avoit jamais tant désiré de voir rétablir la bonne intelligence entre Votre Majesté et le Roy. » Mais Barrillon, tout en reconnaissant que la favorite a gardé son autorité, même après la crise ministérielle qui vient

[1] États de Barrillon, insérés, vol. 140, fol. 338, et vol. 142, fol. 170, des 5 décembre 1680 et 13 février 1681.
[2] Le 27 février 1681.

de renverser son allié Sunderland, préfère agir sans elle et par la seule force de l'argent. Elle affecte cependant de lui parler de tout[1] et ne paraît pas se douter de la crédulité un peu naïve avec laquelle Barrillon s'est livré à Montagu. Il lui donne en effet un second subside de 50,000 francs[2] et le voit presque aussitôt[3] en réclamer un troisième sous des prétextes bien grossiers :

« Après de longs discours sur le service qu'il prétend avoir rendu à Votre Majesté, il me dit qu'il estoit en état présentement d'en rendre un aussi considérable que celuy de l'accusation du grand trésorier, mais qu'il ne pouvoit s'engager en de nouvelles affaires qu'il ne fust asseuré d'un entier et parfait payement ; qu'il ne voudroit pas s'exposer à paroistre frivole à Votre Majesté, et que ce qu'il avoit à me dire alloit à mettre Votre Majesté en estat que l'Angleterre ne lui pourroit nuire de très-longtemps. »

En se voyant ainsi mise à l'écart, la duchesse de Portsmouth se lia avec le duc d'York. Elle avait des parts dans les Fermes de l'impôt en Irlande, elle les fit confirmer grâce à sa protection, et se maintint

[1] Le 7 juillet 1681.
[2] Le 28 août 1681.
[3] Le 22 septembre 1681.

avec solidité entre le Roi et son frère, tandis que Barrillon et Orange[1] travaillaient chacun de son côté le Parlement, que Shaftesbury et Monmouth se croyaient assurés de leurs partisans, et que les républicains espéraient tromper tous les séducteurs.

En sentant autour de lui des intrigues si compliquées, Charles II se résigna à la soumission absolue qu'exigeait Louis XIV : il prononça la clôture du Parlement et détourna dans ses coffres, par cette docilité, tout l'argent qui partait de France et se perdait depuis trois ou quatre ans en diverses poches. L'accalmie est subite. La duchesse de Portsmouth retrouve la sérénité.

C'est vers cette époque de jouissance paisible du pouvoir qu'elle fait venir à Londres le peintre français Henri Gascar[2]. Un autre peintre français, Rambourg, est autorisé par Louis XIV à se rendre égale-

[1] Sur la corruption exercée simultanément sur les patriotes anglais par le prince d'Orange, voir Barrillon au Roi, 7 juillet 1681 : « Le comte d'Aran (fils aîné du duc de Hamilton) n'a pas encore accepté les 500 guinées que Votre Majesté m'a permis de lui donner, parce qu'il a voulu auparavant se dégager avec quelque bienséance des offres qui luy ont été faites par M. le prince d'Orange. »

[2] Henry Gascar, né à Paris en 1635, est mort à Rome en 1701. On a de lui deux portraits de la duchesse de Portsmouth. L'un représente la duchesse avec la coiffure à la portugaise; l'autre, qui a été gravé par Stanislas Baudet, la montre assise et occupée à défendre contre un amour un oiseau qui se débat entre ses genoux. Gascar a peint aussi lady Pembroke. Le plus ancien des portraits de la duchesse de Portsmouth est la miniature de Cooper, qui a dû être peinte dès l'arrivée en Angleterre, peut-être même pendant

ment en Angleterre « pour travailler aux ouvrages de peinture que Sa Majesté Britannique fait faire à Windsor[1] ». C'est le moment où ne sont plus épargnées les marques de confiance : Louis XIV, qui prépare déjà la nouvelle campagne dans laquelle il prendra Courtray et Luxembourg, écrit de sa main, c'est-à-dire de la main de Rose qui imite son écriture, à Charles II, afin d'obtenir une grâce qu'il n'aurait assurément pas accordée dans son propre royaume; il le prie « d'interposer son autorité pour empescher la continuation des procédures qui se font contre le comte Kœnigsmark ». Ce procès jette une lueur précieuse sur les mœurs anglaises.

Lady Élisabeth Percy, fille du dernier comte de Northumberland, avait été mariée à douze ans à lord Ogle et s'était vue veuve l'année suivante. Cette enfant fut presque aussitôt enlevée[2] :

« Madame Ogle est allée en Hollande avec madame Temple; M. de Sidney l'a menée jusque dans un yacht qu'il avoit demandé pour luy. La

le premier voyage à Douvres, car quelques auteurs croient que Cooper est mort en 1670. Il y a en outre un portrait d'elle par sir Godfroy Kneller, trois par sir Peter Lely, un par Mignard. C'est celui de Gascar que l'on voit à Hampton-court (King's William's Bedroom); celui de Mignard est à Kensington. Ceux de Lely ont été plusieurs fois gravés par Valck, Blooteling, Vischer et autres.

[1] Du 26 octobre 1682.

[2] Barrillon à Colbert de Croissy, 24 novembre 1681.

vieille comtesse de Northumberland et le tuteur nommé Bret ont fait marier madame Ogle avec M. Thynn, lui faisant croire que le Roy la vouloit forcer d'épouser milord Northumberland [1]. M. Thynn n'a point pressé la consommation, il avoit des raisons pour cela. On a parlé à madame Ogle; elle a sçu qu'on l'avoit trompée et vendue; elle s'est retirée et prétend faire casser le mariage, ou du moins se racheter de M. Thynn. Mademoiselle Trevor paroist de son costé, et prétend que M. Thynn lui a promis mariage. »

Mais, trois mois plus tard [2], M. Thynn, qui était revenu à Londres et se trouvait « sur les sept heures du soir seul dans son carrosse, fut attaqué sur le Pall Mall par trois hommes à cheval; l'un d'eux lui tira un coup de mousqueton qui lui fist entrer six balles dans le corps dont il est mort ce matin ».

[1] Bâtard du Roi et de la duchesse de Cleveland. Quant à Thynn, c'est Thomas Thynne de Longleat, qui avait été accusé par Titus Oates; il avait dix mille livres sterling de revenu, ce qui l'avait fait surnommer « Tom des dix mille », ou le « riche ami » de Dryden, ou l'adroit Issacher. Il est enterré à Westminster.

[2] Barrillon au Roi, 23 février 1682. C'est l'aîné des Kœnigsmark, Charles-Jean; il revenait alors de Tanger et de Madrid, où il avait combattu les Maures et les taureaux. Il sera tué au siége d'Argos, dans les rangs d'une armée vénitienne. Son frère Philippe-Christophe est l'amant de Sophie-Dorothée, épouse de l'électeur de Hanovre qui sera le roi d'Angleterre Georges Ier. Leur sœur est Aurore, la mère du maréchal de Saxe.

Le comte de Kœnigsmark était l'un des meurtriers et se vengeait de ce qu'on lui avait ravi l'héritière. Mais, après la recommandation de Louis XIV, il ne pouvait être pendu. On l'acquitta « faute de preuves [1] ». L'héritière, veuve à quatorze ans de deux maris, épousa l'année suivante Charles Seymour et devint duchesse de Sommerset [2].

Louis XIV a enfin réalisé son rêve. Il tient l'Angleterre. Charles II s'attache de plus en plus à la fidèle compagne de ses dernières crises : comme le Roi n'a plus à craindre d'opposition, la duchesse de Portsmouth n'a plus à redouter de rivale. Elle est sûre désormais de son autorité. Elle n'est plus tenue à cacher qu'elle est du parti français, qu'elle est le lien entre les deux rois. Elle a une telle confiance dans sa force qu'elle n'hésite pas à s'écarter pour plusieurs mois de Charles II ; elle veut paraître à la cour de France dans l'éclat de son rang de favorite. Elle veut raconter elle-même à Louis XIV ce qu'elle a fait pour amener l'union désormais indissoluble des deux nations. C'est l'heure de l'orgueil et des splendeurs, l'heure du triomphe au milieu des Françaises qui l'ont vue s'éloigner pauvre et humble.

[1] Barrillon au Roi, vol. 146, fol. 345.

[2] Elle fut sous la reine Anne accusée par Swift d'avoir été complice de Kœnigsmark. Elle se vengea en l'empêchant, par son crédit sur la Reine, de devenir évêque de Hereford. Swift la surnomma « la carotte ».

CHAPITRE X

VOYAGE EN FRANCE.

Charles II et la duchesse de Portsmouth se séparèrent au commencement de mars 1682, le Roi pour se rendre à Newmarket, la duchesse pour s'embarquer, non sans se faire payer à l'avance le trimestre de sa pension qui devait échoir à la fin du mois [1]. Elle eut soin aussi de se munir de lettres du Roi et de Barrillon pour obtenir de Louis XIV « la mesme grâce que madame la duchesse de Cleveland, c'est-à-dire qu'elle ait le tabouret quand elle aura l'honneur de rendre ses respects à la Reine [2] ». Elle avait bien aussi le désir d'obtenir des faveurs plus solides, et Charles II n'avait pas manqué davantage d'en parler à Barrillon [3].

« Il m'a chargé de supplier Votre Majesté, de sa part, de luy accorder sa protection pour les affaires

[1] *Moneys for secret services*, fol. 63.
[2] Du 5 mars 1682.
[3] Barrillon au Roi, du 16 mars 1682.

particulières qu'elle a en France. J'ai détourné la prétention qu'elle avoit que Votre Majesté voulust retirer la terre d'Aubigny. Mais je ne lui ai pas osté l'espérance que Votre Majesté ne lui donnast d'autres marques de sa bienveillance. La vérité est qu'elle a tesmoigné beaucoup de zèle pour les intérests de Votre Majesté, et qu'elle m'a donné beaucoup d'advis qui ne m'ont pas esté inutiles. Elle croit que le Roy est sincèrement dans les intérests de Votre Majesté. Les ennemis de madame de Portsmouth publient qu'elle est allée en France pour ne plus revenir. »

Elle s'embarqua à Greenwich sur le yacht qui était armé pour la conduire à Dieppe [1], et fut accueillie comme une souveraine par la cour de France. Elle fut invitée à toutes les fêtes de Saint-Cloud [2]. Elle informa Charles II de ses triomphes, et ce prince s'empressa d'adresser à Louis XIV « de grands remercîments sur la réception et les bons traitements faits à madame de Portsmouth [3] ». Rien n'est pareil, dit Saint-Simon [4], à l'accueil qu'elle reçut,

[1] Barrillon dit à Dieppe, Godolphin dit à Calais : voir Godolphin to Bulstrode, 3 march 1682. Lettre conservée à Keele Hall, chez le Révérend Walter Sneyd.

[2] En avril 1682. Voir la correspondance de l'ambassadeur anglais Preston, qui est conservée à Netherby Hall, chez sir Frederic Graham.

[3] Barrillon au Roi, 13 avril 1682.

[4] *Écrits inédits de Saint-Simon,* publiés par Hachette, t. IV, p. 485.

« jusque-là qu'estant allée un jour de grande feste aux Capucins de la rue Saint-Honoré, ces pauvres religieux qui en furent avertis, sortirent processionnellement au-devant d'elle, avec la croix, l'eau bénite et l'encens. Ils la reçurent comme on fait la Reine, et la jetèrent dans une étrange confusion. » Elle partit de Saint-Cloud le 29 avril pour sa terre d'Aubigny, où elle passa peu de jours, parce qu'elle a dû arriver vers le milieu de mai aux eaux de Bourbon. Elle s'y tint avec sa sœur lady Pembroke pendant environ trois semaines, traversa Paris un peu avant le 16 juin [1], peut-être pour aller en Bretagne, puis se montra de nouveau à la cour dans le milieu de juillet. Elle avait des placements à surveiller et des économies à confier pour qu'on les fît valoir. C'était assez l'usage à la cour d'Angleterre de déposer ses fonds à l'étranger. Ainsi le duc d'York avait placé 160,000 livres entre les mains d'un Jésuite, le Père Gaufre [2], et fut embarrassé en apprenant sa mort; Barrillon lui donna le conseil de verser cette somme à la « chambre des emprunts » sous le nom de l'honnête Courtin.

Les triomphes de la duchesse de Portsmouth ne cessèrent pas quand elle fut rentrée à Londres, vers la fin de juillet 1682 : « Elle paroit avoir plus de

[1] Tous ces détails sont connus par la correspondance de l'ambassadeur Preston, conservée chez M. Walter Sneyd.
[2] Barrillon à Colbert, 14 mai 1682.

crédit et de considération qu'elle n'a encore eu[1]. Il y a une étroite liaison entre M. le duc d'York et elle. » Et les hommages rendus par Louis XIV lui donnaient une telle consécration qu'elle devint une puissance incontestée. Son esprit froid et sa dextérité semblent même avoir été favorablement appréciés par les politiques de France, car Louis XIV lui fit dire qu'il « avoit une confiance entière en elle et croyoit qu'il ne pourroit arriver d'inconvénient à ce qui se feroit par son intermédiaire; qu'il estoit juste de se rapporter à elle du dedans de la cour, et que les mesures qu'elle prendroit ne seroient pas suspectes ».

Il ne fait pas bon désormais entrer en lutte contre la femme en qui s'incarne l'amitié des deux rois : l'ambassadeur de Hollande l'apprend à ses dépens : « Le sieur Vanbeuninghen », celui dont Louvois rappelait les aventures dans les bouges du chemin de Versailles, « s'avisa d'exagérer la familiarité » de madame de Portsmouth et de Barrillon[2] :

« Il dit qu'un tel accès à toutes les heures marquoit une confidence et une liaison qui devoit chagriner les alliés du roy d'Angleterre. Madame de Portsmouth prit tout cela avec beaucoup de hauteur et se plaignit au Roy d'un manque de respect à son esgard. Vanbeuninghen a offert de demander

[1] Barrillon au Roi, 27 juillet 1682.
[2] *Ibid.*, 18 octobre 1682.

pardon et de donner toutes les explications nécessaires de la sincérité de ses intentions et de l'esloignement où il estoit de manquer en rien au respect qu'il devoit à une personne pour qui Sa Majesté Britannique témoigne beaucoup de considération. Il viendra faire les excuses lui-même à madame de Portsmouth. »

La Reine elle-même tenait à faire respecter la favorite : une de ses filles d'honneur, Philis Temple[1], se permit des réflexions sur la duchesse devant lady Conway, qui s'empressa de venir humblement la dénoncer; la duchesse pleura, se plaignit et obtint que la Reine infligeât une privation de traitement à mademoiselle Temple.

La duchesse Mazarin reconnut avec esprit qu'elle devait se tenir au second rang ; elle s'effaça dans une vie facile avec des gens aimables. Deux points seulement laissaient un trouble dans sa sérénité d'épicurienne.

D'abord les revenus n'étaient pas proportionnés à la dépense. Ils n'étaient plus alimentés que par Charles II, car le mari avait jugé convenable de cesser tout envoi d'argent. Il fallait encore que Louis XIV intervînt, du moins Charles II n'aurait pas été fâché que l'entretien de la dame fût partagé entre le mari et lui :

[1] Lettre privée du 23 octobre 1682, conservée à Claydon-House, chez sir Harry Verney.

« Il m'a chargé ce matin, dit Barrillon [1], de supplier Votre Majesté de sa part et de lui mander qu'Elle lui feroit un plaisir sensible de vouloir bien interposer son autorité, et faire que M. le duc Mazarin continuast de payer à madame sa femme la pension qui luy a esté promise et dont il a discontinué le payement depuis deux ans. Madame Mazarin m'a dit qu'elle n'avoit point mendié cet office, et qu'elle n'attendoit rien que de la bonté et de la protection de Votre Majesté. »

L'autre souci de la duchesse Mazarin était dans les importunités des prétendants. Elle restait douée d'un charme si irrésistible que son rang de favorite royale ne la préservait pas des adorations les plus passionnées et les plus romanesques. Après le prince de Monaco, qui était venu passer quelques jours à Londres, et qui y était resté deux ans, absorbé par son culte, après le Portugais Vasconcellos [2], qui ne voyait pas que l'aveuglement de son amour le rendait ridicule, et après Montagu [3], qui négligeait pour madame Mazarin les intrigues politiques où il jouait sa tête, voici venir à la fois

[1] Le 9 février 1682.

[2] Don Luis de Vasconcellos y Sousa, comte de Castelmelhor, était à Londres depuis 1667. Voir SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres*, t. II, p. 358.

[3] La comtesse de Sunderland à Henry Sidney, 22 march 1680 : « Whether his love or his politics were too pressing, I know not. »

un héros suédois et un jeune Français, celui-ci propre neveu de l'enchanteresse.

Le chevalier de Soissons, fils d'une sœur de madame Mazarin, arrive à Londres et tombe amoureux de sa tante. Le baron de Banier, fils du général de Gustave-Adolphe, en est amoureux aussi; ils avaient été remarqués tous deux depuis plusieurs mois par leurs airs bravaches et la longueur de leurs épées [1]. Ils se battirent. Banier fut tué. « J'ai conté à mon fils, dit madame de Sévigné [2], ce combat du chevalier de Soissons. Nous ne pensions pas que les yeux d'une grand'mère pussent faire de tels ravages. » Des trois filles de madame Mazarin [3], la seconde était abbesse du Lys, la plus jeune avait épousé le marquis de Bellefonts en 1681, et l'aînée, que son père voulait forcer à être religieuse, s'était fait enlever de son couvent de Sainte-Marie de Chaillot par le marquis de Richelieu. « Elle court avec son amant qui, je crois, est son mari, dit encore madame de Sévigné [4], pendant que M. Mazarin va consulter à Grenoble, à la Trappe et à Angers, s'il doit marier sa fille. Le moyen de ne pas perdre patience avec un tel fou! Cependant, quoique tous les parents consentent au mariage, le Mazarin ne

[1] Le duc d'York à la comtesse de Lichfield, 28 octobre 1684. Lettre conservée à Dytchley chez le viscount Dillon.
[2] Sévigné, 26 novembre 1684.
[3] Elle avait en outre un fils, le duc de La Meilleraye.
[4] Le 23 décembre 1682.

laisse pas de pousser les informations. » — « Si le Roi ne s'en mesloit pas, dit Bussy-Rabutin [1], le marquis de Richelieu et sa maîtresse passeroient mal leur temps. » Le procès dura deux années, au bout desquelles le pauvre père donna son consentement au mariage, en marquant sa rancune par une mince dot de 100,000 francs. Le Roi signa des lettres de grâce; « c'étoit la première fois que l'on en accordoit pour crime de rapt [2] ». Ce mariage forcé ne fut pas prospère; le mari [3] crut nécessaire d'enfermer sa femme « aux Angloises du faubourg Saint-Antoine », en oubliant que les clôtures ne l'embarrassaient pas. Elle trouva en effet « moyen d'en sortir en escaladant les murailles [4] ».

La mère fut un peu humiliée des débuts de sa fille dans la vie et du duel de son neveu : elle parla de s'enfermer volontairement dans un couvent :

. . . . . .Salutaire tristesse,
Dégoûts dont mon esprit est occupé sans cesse.

Ce sont les sentiments que lui prête Saint-Évremond dans des stances où elle est censée peindre sa mélancolie [5]. La passion du jeu qui l'envahit peu à

[1] Janvier 1683.
[2] Dangeau, 5 septembre et 17 octobre 1684.
[3] Louis, marquis de Richelieu (1654-1730); sa femme, Marie-Charlotte, avait alors vingt ans. Elle meurt en 1729.
[4] Dangeau, 1er avril 1703.
[5] T. II, p. 438.

peu tout entière ne donnait pas moins de dépit à Saint-Évremond. Il fait remonter à l'année 1682, année de la prépondérance définitive de la duchesse de Portsmouth, la passion de sa rivale pour la bassette. Elle passe des nuits à tailler la banque, elle oublie son bouffon Maurice, son chien *Chop*, son chat *Pussy* et son perroquet *Pretty*. Le jour, elle va en bateau sur la Tamise acheter des curiosités aux vaisseaux qui reviennent des Indes. Les journées passées aux courses de Newmarket sont moins monotones : on est à cheval dès cinq heures du matin, on crie *done* quand on tient un pari, on se coudoie dans la foule, on entend le soir des drames de Shakespeare, mais, au goût de Saint-Évremond, « toutes les pièces de ces temps-là sont fort ennuyeuses »; la nuit, souper aux huîtres. Madame Mazarin est toujours entourée d'un cercle d'adoratrices : outre madame Harvey, elle tient sous son charme mademoiselle de Beverweert-Nassau [1], qu'elle nomme Lotte et qui est chargée de la servir à sa toilette. Elle a encore parmi ses suivantes mademoiselle de Bragelone, la Grenier et mademoiselle de la Roche-Guilhem, qui écrit des romans. Toute lutte a cessé contre la triomphante Portsmouth.

[1] Son père, le prince Louis de Nassau, était venu à Londres comme ambassadeur des États généraux.

CHAPITRE XI

FIN DU RÈGNE.

La duchesse de Portsmouth avait aussi sa banque dans ses appartements [1]. Mais les émotions du jeu ne l'occupaient pas tout entière : elle faillit se perdre à l'heure même où sa prospérité était à son comble.

Un neveu de la duchesse Mazarin, Philippe de Vendôme, grand prieur de France [2], vint à Londres en 1683. Il avait « beaucoup d'esprit » avec un visage « singulièrement beau [3] », mais il ne passait pas à cette époque pour brave. On racontait l'aventure qu'il avait eue dix ans auparavant avec M. de Vivonne, amoureux comme lui de madame de Ludres : « Non, il n'y a point de raillerie [4], il se

[1] SAINT-ÉVREMOND, t. II, p. 362.

[2] Second fils du duc de Vendôme et de Laure Mancini, né en 1655, grand prieur en 1678, lieutenant général en 1693, mort en 1727.

[3] SAINT-SIMON.

[4] Madame DE SÉVIGNÉ, t. III, p. 309. Mais il faut dire qu'il n'avait alors que dix-huit ans.

veut battre et monte à cheval et prend la campagne. Voici ce qui ne se peut payer : c'est d'entendre Vivonne. Il était dans sa chambre, très-mal de son bras (pour une blessure reçue au passage du Rhin), recevant les compliments de toute la cour, car il n'y a point eu de partage. » Après ce projet de duel, le grand prieur acheva de déplaire en ayant le malheur de quitter l'armée de Turenne la veille du combat où fut tué ce grand homme; « voilà sur quoi on crie, et toute la beauté de madame de Ludres ne l'excuse point ». Ce petit-fils de Henri IV fut accueilli et retenu à Londres par la duchesse de Portsmouth avec une tendresse assez peu dissimulée pour exciter les railleries de toute la cour :

« Il s'élève quelques nuages, écrit Barrillon [1], sur le sujet de M. le grand prieur, et le Roy laisse voir quelquefois de la mauvaise humeur et des soupçons, mais cela ne dure pas. La prudence voudroit que madame de Portsmouth y apportast un remède suffisant, en obligeant M. le grand prieur de retourner en France. Je n'y vois point encore de disposition. Ceux qui donneroient un tel conseil seroient asseurés de déplaire et de n'être pas crus. Cependant, les amis de madame de Portsmouth ne sont pas sans inquiétude. Milord Sunderland m'en a parlé et

[1] Au Roi, 17 juin 1683.

craint que les soupçons du Roy ne se fortifient et ne puissent avoir des suites... Elle [1] a toujours un grand crédit; les ministres les plus accrédités sont dans une étroite liaison avec elle; ses ennemis sont fort alertes pour lui rendre de méchants offices, mais jusqu'à présent ils n'ont pas réussi. Elle est très-bien avertie et se tient sur ses gardes. »

Sunderland, malgré ses inquiétudes, a soin d'inviter le grand prieur à dîner chez lui [2]. Les soupçons n'empêchent pas Louis XIV d'écrire « de sa main » des lettres à madame de Portsmouth [3], ni de charger son capitaine des Cent-Suisses, Tilladet, lieutenant général, qu'il envoie en mission près de Charles II, de se tenir en relations constantes avec la duchesse de Portsmouth :

« J'ay esté plusieurs fois, écrit Tilladet [4], chez madame de Portsmouth, à qui j'ay fait connoistre la considération que Votre Majesté avoit pour elle, et l'ay assurée qu'en toutes sortes d'occasions Elle lui donneroit des marques de son amitié, ce qu'elle a reçu avec le dernier respect. Elle m'a prié de témoigner à Votre Majesté qu'elle estoit bien malheureuse de n'avoir pas été jusques icy en estat de luy

[1] Au Roi, 28 juin 1683.
[2] Evelyn, *Diary*, 17 june 1683.
[3] Le 29 juillet 1683, vol. 150, fol. 124.
[4] Au Roi. Orig. autogr., vol. 150, fol. 163.

donner des marques solides de sa reconnoissance, et qu'il falloit que Votre Majesté eust la bonté de se contenter de ses bonnes intentions. »

Mais Charles II n'accepta point avec la même sérénité les visites du grand prieur. Non qu'il osât se fâcher contre la favorite : il en était alors à cet état d'affaissement dans la volonté et de doute sur ses forces qui livre toujours les épicuriens fatigués aux caprices de la dernière maîtresse. La peur de nouveaux affronts humilie devant celle qui a su pardonner les premiers. Mais il voulut se débarrasser du malencontreux Vendôme :

« Il envoya, écrit Barrillon [1], milord Sunderland défendre à M. le grand prieur d'aller chez madame de Portsmouth. M. le grand prieur s'en abstint pendant quatre ou cinq jours, mais il ne laissa pas ensuite d'y retourner. Le Roy, l'ayant sceu, crut avoir une occasion de faire sortir M. le grand prieur d'Angleterre, et me chargea de lui faire sçavoir son intention. Je le dis à M. le grand prieur avec tout l'adoucissement qui me fust possible, et je taschai de l'obliger à se retirer sans faire d'esclat. Il me dit qu'il ne se retireroit point à moins que le Roy ne lui en donnast l'ordre de sa bousche, et me pressa d'obtenir qu'il pust lui parler; je suppliai le Roy de

[1] Au Roi, 21 novembre 1683.

permettre à M. le grand prieur de recevoir ses ordres de luy-mesme, je trouvai beaucoup de difficulté à l'obtenir. Mais à la fin, M. le grand prieur eut permission d'en parler à Sa Majesté dans sa chambre. Il luy parla et se mit en devoir de se justifier. Mais le Roy ne voulut pas avoir une longue conversation avec lui et persista dans sa première résolution. M. le grand prieur ne se disposa pas pourtant à partir, et me pria de ne me point charger de luy en porter l'ordre. Je luy représentai les inconvénients de son procédé, et qu'il s'attireroit un traitement qu'il étoit beaucoup plus à propos d'éviter. Mais je ne le persuadai pas. La plus forte raison qu'il ait à alléguer pour ne point sortir d'Angleterre est qu'ayant eu le malheur de déplaire à Votre Majesté, il n'ose retourner en France. Le Roy me voulut charger de lui dire encore de sa part de partir. Je le suppliai d'en charger quelque autre. Enfin le Roy, après une patience de plusieurs jours, envoya Grefin, lieutenant de ses gardes, dire à M. le grand prieur que s'il ne partoit pas dans deux jours, il le feroit conduire par ses gardes au paquebot. M. le grand prieur ne se rendit pas encore : il proposa divers expédients pour demeurer en Angleterre, comme celui d'aller à la campagne. Il offrit encore de sortir hors du royaume, pourvu qu'il eust permission d'y revenir dans quelque temps. Je proposai tout cela de sa part au Roy, à la prière de

madame de Portsmouth, qui vouloit éviter l'esclat; mais le Roy demeura ferme et voulut que M. le grand prieur sortist incessamment. Il partit hier à quatre heures du soir. Les amis de madame de Portsmouth la croient hors d'une affaire qui pouvoit la ruiner. Il me paroist que madame de Portsmouth et M. le grand prieur ne sont pas trop satisfaits l'un de l'autre. Je sçais qu'elle a appréhendé qu'il ne monstrast de ses lettres. Il n'y a pourtant point d'apparence que M. le grand prieur voulust se porter à une telle extrémité. Le fond est qu'il ne vouloit point sortir d'icy, et qu'il espéroit tirer de grands avantages et une grande considération de sa liaison avec madame de Portsmouth. Tout cela paroist bien fini, mais madame de Portsmouth n'est pas sans inquiétude que M. le grand prieur ne donne encore quelque scène au public. »

Louis XIV n'hésita point à intervenir en personne pour tirer de tout embarras la duchesse de Portsmouth, qu'il jugeait nécessaire à sa politique. Il donna ordre au duc de Vendôme d'écrire à son frère le grand prieur, qui s'était réfugié en Hollande, pour le prévenir[1] qu'il pouvait rentrer à la cour, et qu'il y trouverait « un accueil plus favorable que ne mérite la mauvaise conduite qu'il a tenue en

[1] Le 3 décembre 1683.

Angleterre »; puis il dit à Barrillon : « Vous ferez entendre à madame la duchesse de Portsmouth que non seulement j'ay ordonné à Croissy de déclarer au grand prieur, aussitost qu'il sera arrivé, que, s'il lui eschappe de dire quelque chose au désavantage de laditte duchesse, il s'attirera mon ressentiment, mais que je m'en suis aussi expliqué de mesme au duc de Vendosme, en sorte que j'ai lieu de croire qu'il n'arrivera rien qui puisse donner de desplaisir à cette dame. » Louis XIV avait exprimé sa volonté en termes si nets, que le grand prieur garda perpétuellement le silence sur cette aventure de voyage. Elle a toujours été ignorée à tel point que le duc d'Orléans, qui en avait obtenu quelques détails soit du roi son oncle, soit des Vendôme, a cru que ces allusions regardaient non la fameuse duchesse, mais l'une « des petites maîtresses » de Charles II, et il ne s'en occupait que pour vanter l'audace du grand prieur dans sa lutte contre un prince au milieu de ses États; on aurait cru, dit Saint-Simon, qu'il regrettait de n'avoir point été à la place du grand prieur.

Mais la duchesse avait pu, dans son commerce avec le grand prieur, se faire de son caractère une opinion assez triste pour croire que, malgré ces menaces de Louis XIV, il chercherait encore à abuser de ses lettres. Plusieurs mois après, elle était toujours dans la terreur, d'autant mieux que le grand prieur

restait à la Haye et parlait de revenir à Londres. Louis XIV lui envoya un ordre positif de rentrer immédiatement à Versailles. « Je ne doute point qu'il n'obéisse au plus tost, fait-il dire à madame de Portsmouth[1]; néanmoins, si contre mon opinion il vouloit aller à Londres, le roi d'Angleterre peut user de son autorité et le faire arrester, en sorte que la duchesse de Portsmouth[2] n'en puisse recevoir aucun desplaisir. » Le grand prieur se montra enfin à Versailles, et ainsi se termina sans bruit cette affaire, « dont madame de Portsmouth a eu beaucoup d'embarras, et dans laquelle la protection de Votre Majesté lui a esté d'un grand secours ».

Charles II, pendant toute cette période de son règne, recevait 1,500,000 francs chaque année[3] de Louis XIV; les quittances étaient signées par Rochester, qui, seul en ce moment avec la duchesse de Portsmouth, connaissait le secret de ces transactions. Rochester était frère de la première femme du duc d'York. Entre ces trois personnes, le duc d'York, lord Rochester et la duchesse de Portsmouth, la confiance était entière; les secrets d'État comme les affaires de famille aboutissaient exclusivement à eux trois. Lorsque le duc d'York voulut marier sa seconde fille, la princesse Anne, il con-

[1] Le 14 avril 1684.
[2] Juin 1684.
[3] Voir le compte d'octobre 1683, vol. 150, fol. 372.

sulta la duchesse de Portsmouth sur le choix d'un époux. Elle fut chargée par lui de savoir l'opinion de Louis XIV sur le prince George de Danemark[1], et d'envoyer le portrait de la princesse à Copenhague[2]. Le roi de Danemark répondit par un cadeau à la duchesse de Portsmouth « de son pourtrait garni de gros diamants. Ceux qui prétendent s'y connoistre disent qu'il vaut 1,500 guinées[3]. » Quand arrivent à Londres des ambassadeurs du Maroc, c'est encore chez la duchesse que leur sont offertes les fêtes d'apparat : on leur montre autour d'elle toutes les favorites de Charles II couvertes de diamants[4], on leur offre du chocolat. Quand Louis XIV fait entrer dans la Manche sa flotte, sous le commandement du marquis de Preuilly, sans daigner en donner avis à l'Angleterre[5], c'est encore elle qui « prit grand soin de faire voir au Roi que ce n'estoit pas manque de confiance, et qu'il ne devoit laisser pénétrer à personne que cela n'avoit pas esté concerté avec luy, parce que ceux qui veulent destruire sa liaison avec Louis XIV en prendroient des avantages et s'en croiroient plus en estat de combattre

[1] Barrillon au Roi, du 18 février 1683.
[2] Vol. 149, fol. 401.
[3] Barrillon à Colbert, 5 août 1683.
[4] Evelyn, *Diary*, 24 january 1682 : « And cattell of that sort as splendid as jewels and excesse of bravery could make them. »
[5] Barrillon au Roi, 21 juin 1683.

ses résolutions ». Enfin Barrillon la traitait en collègue, et quand elle lui demanda, dans une circonstance grave, si Louis XIV ne ferait pas partir pour Londres un envoyé spécial : « Vous et moi, lui répondit Barrillon [1], sommes suffisans pour faire icy tous les compliments nécessaires; ce n'est pas aux ambassadeurs à proposer d'envoyer d'autres gens. »

La bonne harmonie entre les deux rois fut encore fortifiée par le concours de l'opinion publique en Angleterre, qui redevint subitement favorable à Charles II, à la suite d'un complot maladroit.

Quelques vieux cuirassiers de Cromwell et des prédicants fanatiques organisèrent une conspiration pour assassiner le Roi. Le complot n'est pas douteux, le nom des complices l'est davantage. La cour eut l'art d'y comprendre les principaux opposants; les juges, la docilité de les trouver coupables, selon l'usage. Shaftesbury disparaît de la scène. Algernon Sidney est décapité. L'arrestation du duc de Monmouth débarrassa d'un adversaire redoutable les partisans de l'alliance française. Charles II perdit toute illusion sur cet aîné de ses enfants et s'exprima avec cynisme sur son compte [2]. Enfin, lorsque la même série de procès amena la mort de lord Grey, Charles II se laissa attendrir et voulut restituer les terres aux enfants; mais l'intervention de la duchesse

[1] Barrillon au Roi, 12 juillet 1683.
[2] *Ibid.*, 5 juillet 1683, vol. 150, fol. 30.

de Portsmouth fut assez puissante pour maintenir la confiscation et pour obtenir en faveur de Rochester une donation générale de tout ce qui avait appartenu à lord Grey.

Rochester et Godolphin sont dans une soumission absolue vis-à-vis de la duchesse. C'est elle qui juge à propos de laisser connaître à Godolphin le traité secret avec la France, et le chiffre des subsides payés par Louis XIV : « Elle se donnera l'honneur d'écrire à Votre Majesté pour Luy répondre de la conduite de milord Godolphin comme de la sienne propre. »

Contre son joug, Barrillon se révoltait quelquefois, jamais ni Charles II ni Louis XIV. Madame de Portsmouth et le duc de Richmond, son fils, « sont les personnes du monde que j'aime le mieux, dit un jour Charles II à Barrillon, après l'avoir mené dans son cabinet[1]; je me tiendrois sensiblement obligé si le roi de France consentoit à ériger la terre d'Aubigny en duché pour madame de Portsmouth et ensuite pour son fils ». Voilà qui est trop d'exigence, écrit Barrillon, elle a déjà les « honneurs qu'ont les duchesses en France », il lui faut une nouvelle marque de faveur sans doute pour faire oublier « ce qui s'est passé à l'égard de M. le grand prieur ». Mais Louis XIV n'hésita pas

[1] Barrillon au Roi, 13 janvier 1684.

un seul jour. « J'ai ordonné, répondit-il[1], qu'on fist expédier incessamment les lettres patentes de l'érection de laditte terre d'Aubigny en duché[2], et qu'elles vous soient envoyées au plus tost. »

« Il ne se peut rien, annonce Barrillon[3], adjouster à la joie que me témoigna le Roy quand je luy dis que Votre Majesté avoit bien voulu accorder l'érection. Il s'approcha de madame de Portsmouth pour luy faire part de ce que je luy avois dit. Elle en témoigna une joie excessive, et depuis ce temps elle en a reçu les compliments de toute la cour. »

A partir de ce moment, elle tient si complétement l'Angleterre, elle est si bien la souveraine véritable qu'on peut dire, lorsqu'elle tombe malade en novembre 1684 : « La maladie de madame de Portsmouth apporte une espèce de surséance à toutes les affaires. Le Roi est presque toujours dans sa chambre[4]. » — « Je serai bien aise d'apprendre[5], répond Louis XIV, que la maladie de la duchesse de Portsmouth n'ayt fait qu'augmenter son crédit, et je m'assure que vous continuerez à m'informer de la suite qu'elle aura. » Cette maladie fut l'occasion de nouvelles faveurs :

[1] Le Roi à Barrillon, 21 janvier 1684.
[2] Les lettres d'érection sont Arch. nat., O 1, 28, fol. 150.
[3] Au Roi, 21 février 1684.
[4] Le 6 novembre 1684.
[5] De Versailles, le 15 novembre 1684.

« Je dois rendre compte à Votre Majesté, écrit Barrillon[1], de l'embarras où l'on s'est trouvé icy dans la maladie de madame de Portsmouth sur la succession des biens qu'elle a en France. Je fus consulté un soir qu'on croyoit madame de Portsmouth en grand péril, sur ce qu'il y auroit à faire pour que son fils le duc de Richmond fût mis en possession de ses biens, puisque les étrangers ne pouvoient hériter en France. »

Louis XIV s'exécuta sans retard : il signa des « lettres de naturalité[2] » en faveur de son « bien cher et bien amé cousin le prince Charles de Lennox, duc de Richmond », pour jouir, ainsi que sa mère, « des priviléges, franchises et libertés dont jouissent les gentilshommes de notre royaume ».

Les richesses amassées dans l'appartement de la duchesse à Whitehall scandalisaient les Anglais. Elle recevait les courtisans dans son cabinet de toilette, au sortir de son lit, couverte seulement d'un léger costume du matin et entourée de jeunes filles qui la coiffaient et la chaussaient. Pour arriver à ce sanctuaire, on traversait[3] des galeries et des salons où étaient tendues les tapisseries fameuses

[1] Du 30 novembre 1684.
[2] Enregistrées le 22 janvier 1685. Aff. étr., vol. 151, fol. 230.
[3] Evelyn, *Diary*, 4 octobre 1683.

qui représentaient les douze châteaux du Roi-Soleil, Versailles, Saint-Germain et les autres. Partout on voyait des cabinets de nacre et d'ivoire, des paravents de laque, des horloges finement ciselées, de massives pièces d'argenterie, des tableaux rares. Quelle satisfaction peut-on trouver dans les richesses de ce monde, quand elles sont acquises par le vice et le déshonneur? disait le puritain.

La toilette et les costumes devaient être aussi somptueux, si l'on en juge par ceux de la sœur de la duchesse de Portsmouth. On a une note ou *parties* de gants et rubans fournis par Lesgu, marchand à Paris, et Jaquillon Laurent, sa femme, à madame la comtesse de Pembroke pendant les trois derniers mois de 1682 : dix-huit paires de gants blancs transparents, parfumés à l'orange ou à l'ambre[1], et une paire de gants de 33 livres, « garnis de rubans or et argent, à petits nœuds et en échelle dans la main », quantité d'autres paires de gants simplement « brodés et bridés », de rubans « à pointe de diamant », de ceintures « avec de belles pantes » ou avec franges, ou « rose argent ». L'année suivante, elle perd son mari, et les gants ne sont plus parfumés qu'à la violette ou à la hyacinthe; elle prend un éventail de deuil, des bas de soie noire à coins dorés, une paire

[1] Arch. nat. T. 152; 6. Les documents des Archives nationales relatifs à la duchesse de Portsmouth et à sa sœur m'ont été signalés par le marquis de Laborde.

de jarretières « feuille morte argent », deux fontanges de crêpe d'or. Quand le deuil est fini, au bout d'un an, on voit reparaître les gants « garnis en échelle dans la main de rubans feu argent ou or et bleu »; un « tablier de couleur de rose avec une nue d'argent autour ». Elle quitta sa toute-puissante sœur pour s'établir définitivement en France le 3 juillet 1683 : plusieurs navires furent nécessaires pour emporter tout le butin qu'elle avait amassé; les coffres de son premier envoi contenaient des pièces de moire de soie, d'étoffe des Indes à fleurs d'argent, de flanelle, des cabinets, guéridons et bordures de miroir, et en outre de menus approvisionnements comme cent livres d'épingles et aiguilles, cent livres de bougie, cinq livres de poudre de senteur. Un second envoi contenait encore de la flanelle, dix-sept douzaines de gants, treize paires de bas de soie, trente livres de café et six de pain d'épice, quatre balles de savon, du chocolat, des raisins de Corinthe, encore de la bougie blanche, et beaucoup de poivre, girofle, muscade, sucre, cannelle. Elle emportait encore un collier de perles de 20,000 livres, des pendants d'oreilles et agrafes de 12,000, un portrait en miniature de Charles II, garni de diamants et valant 2,000 livres, une toilette d'argent ciselé qui en valait 4,000, plusieurs douzaines de plats et d'assiettes en argent, avec les plateaux, bassins, flambeaux, mouchettes, porte-mouchettes, gobelets,

chocolatières, poêlons, réchauds et couverts, le tout en argent; un lit de velours de Gênes cramoisi et blanc à ramages, doublé de satin blanc avec le ciel, dossier et la contre-pointe de broderie, un grand cabinet de vieux laque Chine, garni d'une grande cassolette d'argent, vingt et une pièces de tapisserie, un écran « fort riche de grotesques », des « pots à thé », enfin les meubles, les carrosses, jusqu'à la batterie de cuisine, tout était profit rapporté d'Angleterre.

Ce luxe apparaissait dans tout son éclat au milieu de la galerie des fêtes à Whitehall, quand, écoutant les mélodies françaises de François Dupérier[1] ou des chansons amoureuses récitées par des enfants, le somnolent Charles II s'étendait, tout cassé de vieillesse, bien qu'il n'eût pas cinquante-cinq ans, entre ses favorites étincelantes de fraîcheur[2] et des tables de bassette où l'or courait sous l'éclat des bougies de cire blanche; il était là, il se divertissait avec madame de Portsmouth et madame Mazarin durant les soirées de février 1685, et, dès le 12 février, en se levant, il perd tout à coup « la parole et la connaissance, et tombe[3] ».

[1] *Secret services*, fol. 93, octobre 1684 : « for the charge of the French players. »

[2] Evelyn, *Diary*, febr. 1685.

[3] Lettres de Barrillon, Aff. étr., vol. 154. Des extraits de ces lettres de Barrillon ont été publiés par Fox et utilisés avec un art consommé par le maître des historiens, lord

« Je l'ai vu, écrit Barrillon, son visage m'a paru entièrement défiguré. Il n'a aucune connoissance distincte. On lui a appliqué des vésicatoires à la teste, aux épaules, aux bras et aux jambes; on l'a saigné, on lui a donné des vomitifs en quantité. Il est resté sans connoissance jusqu'à une heure après-midi. On luy mit des poëles chaudes sur la teste, on le saigna de la veine jugulaire, il fut encore saigné à quatre heures de l'autre côté et fort abondamment... »

Quel tumulte dans cette catastrophe! Les évêques anglicans accourent autour du moribond, la reine portugaise étale avec fracas une douleur bruyante, les courtisans s'agitent, le duc d'York appelle froidement les hommes d'État et fait valoir ses droits à la couronne, les domestiques courent éperdus, les Français sont consternés. Une seule personne montre du cœur, c'est la duchesse de Portsmouth. Elle fait demander Barrillon :

« Je la trouvai dans une douleur extresme; cependant, au lieu de me parler de sa douleur et de la perte qu'elle estoit sur le point de faire, elle entra dans un petit cabinet et me dit : Monsieur l'ambassadeur, je m'en vais vous dire le plus grand secret

Macaulay. Ces extraits commencent à décembre 1684; voir Right. Hon. C. J. Fox, *History of the reign of James II.*

du monde, et il iroit de ma teste si on le savoit. Le roi d'Angleterre dans le fond de son cœur est catholique, mais il est environné des évesques protestants, et personne ne lui dit l'état où il est, ni ne lui parle de Dieu. Je ne puis plus avec bienséance rentrer dans la chambre, outre que la Reine y est presque toujours. M. le duc d'York songe à ses affaires et en a trop pour prendre le soin qu'il devroit de la conscience du Roy. Allez lui dire que je vous ai conjuré de l'avertir qu'il songe à ce qui se pourra faire pour sauver l'âme du Roi son frère. »

Barrillon court près du duc, près de la Reine. On trouve un moine qui était toléré pour les grands coups d'épée qu'il avait donnés aux républicains pendant la guerre civile, on le mène à Chiffinch, le valet des amours secrètes. Chiffinch introduit le religieux par le couloir mystérieux qui mène au lit du Roi. Le pardon est donné. Charles II meurt le cinquième jour.

Une heure après la mort de Charles II, le duc d'York, devenu le roi Jacques II, « alla voir madame de Portsmouth et luy donna beaucoup d'assurance de sa protection et de son amitié ». Il n'avait garde de se conduire autrement. Son idée fixe était d'être maintenu dans la subvention que Louis XIV payait à son frère. Comme lui, la du-

chesse de Portsmouth se tourne vers Louis XIV, elle « est en l'estat que Votre Majesté peut juger, elle s'attend d'estre honorée de sa protection ». — « Vous pouvez assurer la duchesse de Portsmouth, répond Louis XIV, de la continuance de ma protection. » — « Ce que je lui ai dit de la continuation de la protection de Votre Majesté, lui a donné la seule consolation qu'elle ait eue depuis la mort du feu Roi. »

L'égoïsme de Jacques II, son esprit rageur qui le laissait stupéfait devant une pensée délicate, exigea promptement une intervention de Louis XIV en faveur de la duchesse. « Je suis surpris d'apprendre, écrit le roi de France[1], que ce prince ait osté au duc de Richmond la charge de Grand Escuier, nonobstant toutes les recommandations que le feu roi son frère lui avoit faites en faveur de ce fils. » C'est Louis XIV qui tient la bourse, Jacques II s'humilie aussitôt et multiplie ses visites chez la duchesse; il déclare :

« Que ce qu'on disoit en Hollande sur madame de Portsmouth le feroit aller encore plus souvent chez elle, et il est vrai, ajoute Barrillon[2], qu'il y a esté deux fois depuis peu de jours et lui a donné beaucoup de marques de confiance et de considéra-

[1] Le 2 mars 1685.
[2] Barrillon au Roi, 8 mars 1685.

tion. Je la trouve persuadée que ses affaires pourroient prendre ici un bon chemin. Elle entre dans les raisons qu'a le Roi de ne pas laisser une charge comme celle de grand escuier à un enfant de treize ans qui ne la pourroit exercer de longtemps. Elle espère estre bien traitée dans ses autres affaires qui sont fort importantes, car il s'agit de lui establir un revenu considérable et solide par la confirmation de ce qu'elle avoit obtenu du vivant du feu Roi. Milord Rochester me paroist bien intentionné pour elle. Elle m'a pressé de représenter à Votre Majesté qu'une marque de considération de sa part pour elle, dans la conjoncture présente, seroit décisive et feroit qu'on la traiteroit incomparablement mieux. Je lui ay dit que j'avois ordre de lui rendre tous les offices que je pourrois et qu'elle désireroit, que j'avois mesme parlé fort vivement à Sa Majesté Britannique sur ses intérests, que Votre Majesté lui avoit donné et à M. le duc de Richmond la plus grande dignité qu'on puisse avoir en France, que dans la suite je pouvois l'assurer que Votre Majesté auroit beaucoup de considération pour ses services passés, et que Votre Majesté lui en avoit donné des assurances par la lettre que je lui avois rendue. Je vois bien que sa prétention se réduiroit à une somme d'argent pour payer ses dettes ici, ou pour acheter une maison à Paris. Le Roi m'a dit que madame de Portsmouth lui a promis positivement

de faire son fils catholique, sur quoi de son costé il a promis de la protéger de tout son pouvoir. »

Ainsi règne l'argent. Ainsi, à côté de Jacques II, voici la Française qui songe aux écus. Elle se sait en horreur aux Anglais. Les pensions qui lui restent et ses parts sur la ferme des impôts ne peuvent être payées de longtemps :

« L'opinion généralement répandue, c'est Barrillon qui le reconnaît [1], est que madame de Portsmouth et milord Sunderland sont les principales causes de la liaison estroicte qui a paru depuis quelques années entre Votre Majesté et le feu Roi. Cela fait que la principale haine du pays est tombée sur milord Sunderland et madame de Portsmouth. Elle croit devoir être attaquée dans le prochain Parlement, cela l'oblige à presser son départ avant que le Parlement s'assemble. »

Elle se décide à se retirer en France :

« Elle n'est pas contente [2] du traitement qu'elle a reçu et ne s'en est pas cachée. Sa Majesté Britannique a accordé trois mille pièces de pension pour elle, et deux pour le duc de Richmond. Elle a dé-

[1] Le 14 mai 1685.
[2] Le 13 août 1685.

siré que les cinq mille pièces fussent pour son fils seul et n'a rien voulu pour elle. Il y a outre cela deux mille pièces de revenu en fonds de terre de la confiscation de milord Grey qui doivent appartenir à M. de Richmond, mais il faut encore quelques années pour en jouir. Elle a prétendu qu'une affaire d'Irlande, qui pouvoit monter à 25 ou 30 mille pièces, lui devoit estre conservée, en ayant la promesse du feu roi, mais elle ne l'a pu obtenir. Cela, joint au dégoust qu'elle a eu de voir déposséder d'abord le duc de Richmond de la charge de grand escuier, a fait qu'elle a parlé un peu librement et qu'elle s'est souvent plaint que ses services estoient oubliés. »

Si Jacques II était trop ingrat, ou si la duchesse était trop avide, c'est difficile à apprécier, car chacun avait son vice bien caractérisé. La duchesse rentrait en France avec 130,000 francs de rente, sans compter les économies placées en France, les meubles, les bijoux, les 50,000 francs de rente que devait avoir son fils sur les confiscations de Grey, les 250,000 francs en or qu'elle avait reçus « incontinent après la mort du feu roi ». On ne voit pas que la Bretonne pauvre, l'humble fille d'honneur d'Henriette eût à se lamenter. Lorsque son départ fut fixé, « il y a eu quelque adoucissement, le Roi l'a esté voir et lui a promis positivement d'avoir

soin d'elle et de son fils. Il luy conserve ses logements à Whitehall. Il a parlé au duc de Richmond et l'a exhorté à embrasser la véritable religion. Le dessein de madame de Portsmouth est, à ce qu'elle m'a dit, d'y travailler avec grand soin. Elle suppliera Votre Majesté, quand il en sera temps, de vouloir y mettre la dernière main. »

Avec cette étrange flatterie pour les deux rois et cette ressource pour se rendre intéressante encore, elle s'embarqua en août 1685 et se dirigea sur Versailles.

L'Angleterre sortait ainsi de la servitude française. Non que Jacques II fût plus insensible aux livres tournois que son frère : mais son esprit fanatique et étroit, sa bassesse de sentiments mirent promptement un terme à son règne. Le grand adversaire de Louis XIV, Guillaume d'Orange, monta sur le trône d'Angleterre. Les désastres prévus par les diplomates et retardés par Louise de Kéroualle s'accumulèrent sur la France.

Le procédé diplomatique qui avait si merveilleusement réussi durant ces quinze années, pour annuler l'Angleterre sous une seule main de femme, ne paraît pas avoir été souvent renouvelé. Villars, cependant, se vante de l'avoir imité presque aussitôt[1].

[1] *Mémoires* publiés par M. le comte DE VOGUÉ, année 1687. Voir sur des tentatives analogues dans le siècle suivant : duc DE BROGLIE, *le Secret du Roi*, t. Ier, p. 368; et Albert VANDAL, *Louis XV et Élisabeth*, p. 62.

Ayant remarqué que l'électeur de Bavière était lié à la cour de Vienne par l'autorité de la comtesse de Kaunits, Villars s'avisa « d'inspirer à l'Électeur l'envie d'attirer à Munich une jeune comtesse de Welen, dame de l'Impératrice ». Elle arriva, « mais elle avait si peu d'esprit que le marquis de Villars connut bientôt qu'elle lui seroit inutile, si ce n'est qu'elle avoit servi à tirer l'Électeur de ses premières chaisnes. Une jeune Italienne, nommée Canossa, prit sa place. Cette fille étoit parfaitement belle et mesme beaucoup plus qu'elle n'avoit besoin de l'estre avec tout son esprit, et ayant étudié la galanterie à Venise. »

CHAPITRE XII

LA RETRAITE.

La duchesse de Portsmouth va vivre encore près de cinquante ans : elle doit, après avoir survécu à tous ses contemporains, s'éteindre en plein règne de Louis XV, au milieu d'une génération tournée vers un autre horizon. Elle voit s'effondrer le monde qu'elle a connu.

Monmouth disparaît le premier, il conspire contre Jacques II, il est tué froidement. Sa veuve épousa lord Cornwallis [1]. Jacques II est détrôné par sa fille et se réfugie à Saint-Germain en Laye. La duchesse de Cleveland vieillie, joueuse et toujours irascible, devient veuve en juillet 1705, et elle épouse, quatre mois après, à l'âge de soixante-cinq ans, le beau Fielding, qui la trompe et la ruine. Elle meurt en 1709. Son fils, le duc de Grafton, est l'aïeul du duc actuel [2]. Nelly Gwynn est un moment traquée,

[1] Monmouth est l'aïeul du duc actuel de Buccleugh.

[2] Henry, duc de Grafton, né en 1663, créé duc en 1675 avec la devise singulière pour un enfant adultérin : *Et decus et pretium recti*, épouse Isabelle Bennett. Il sera tué à l'assaut

outlawed, par ses créanciers [1]; Jacques II paye ses dettes, lui fait de fréquents cadeaux, dégage son château de Bestwood-Park, paye son enterrement en 1687 à Saint-Martin's in the fields [2]. Son fils, Charles Beauclerc, est l'aïeul du duc actuel de Saint-Albans. Le sang de Charles II se retrouve sur un grand nombre de siéges à la Chambre des pairs, comme l'avait prévu un opposant dès le commencement du règne [3]. La duchesse Mazarin pleure Charles II, ce qui étonne beaucoup Saint-Évremond : il la compare plaisamment à Arthémise et lui reproche de donner plus d'importance à « cet amant » qu'aux autres [4]. Elle meurt quatorze ans après lui, en 1699, sans avoir quitté l'Angleterre; son mari réclama son corps et fut niaisement joyeux

de Cork en Irlande, en défendant la place pour Jacques II contre Marlborough.

[1] *Secret services,* fol. 109.

[2] *Ibid.,* fol. 117 et suivants.

[3] Charles II eut pour enfants : James, duc de Monmouth et de Buccleugh, fils de Lucy Walters; — Mary, fille de Lucy Walters; — Charlotte Boyle-Fitzroy, fille de la vicomtesse Shannon; — Charles Fitz Charles et une fille, enfants de Catherine Peg; — Henry Fitzroy, duc de Grafton; George, comte de Northumberland, et Charlotte Fitzroy, enfants de la duchesse de Cleveland; — les deux jeunes Beauclerc, enfants de Nelly Gwynn; — le duc de Richmond, enfant de Louise de Kéroualle; — Mary Tudor, fille de Mary Davis; il y a une fille nommée Bénédicte Fitzroy qui est prieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas à Pontoise (autographe, vente Eugène Charavay, du 2 avril 1883, n° 26). Je ne crois pas que ce soit une des précédentes. Elle est peut-être la fille de la reine Henriette-Marie et de lord Jermyn.

[4] *Œuvres,* t. II, p. 443.

de le pouvoir enfin posséder. « Il le promena près d'un an avec lui, de terre en terre [1]; il le déposa un temps à Notre-Dame de Liesse, où les bonnes gens la prioient comme une sainte et y faisoient toucher leurs chapelets; à la fin, il l'envoya enterrer avec son fameux oncle en l'église du collége des Quatre-Nations. » La belle duchesse Mazarin transmit son charme vainqueur à ses cinq petites-filles, les demoiselles de Mailly-Nesles, qui reçurent avec le sang de Mancini le don de séduire les rois [2] : l'aînée sera déclarée maîtresse de Louis XV, en 1735, peu de mois après la mort de la duchesse de Portsmouth, et sera remplacée successivement par la seconde, la troisième et la cinquième. Barrillon devient l'inséparable de madame de Sévigné. Il est, dit-elle, « riche, gras et vieux ». Il meurt en 1691.

La duchesse de Portsmouth eut le chagrin de trouver en arrivant en France sa sœur grosse de six mois, et forcée de lui avouer qu'elle avait épousé en secret le marquis de Thois au mois de mars précédent [3]; elle ne put refuser un consentement aussi tardivement demandé [4]. Le jeune duc de Richmond

[1] Saint-Simon. Ce fait est contesté.

[2] Les cinq petites-filles de la duchesse Mazarin sont mesdames de Mailly, de Vintimille, de Lauraguais, de Flavacourt et de la Tournelle.

[3] Timoléon Gouffier, marquis de Thois, gouverneur de Blois. Voir Dangeau, t. Ier, du 5 février 1685.

[4] Dangeau, 18 août 1685.

se fit catholique, mais il n'en fut pas moins corrompu et vicieux, il revint promptement à la religion anglicane, ou plutôt resta « sans religion, se perdit de vin et de débauches, et, de la plus belle créature qu'on pût voir, devint la plus hideuse[1] ».

La duchesse de Portsmouth retourna en Angleterre une année après s'en être éloignée[2]. Soit que ce voyage ait paru suspect à Louis XIV, soit que, selon l'opinion de Saint-Simon, la duchesse ait osé « parler fort librement de madame de Maintenon », Louvois reçut ordre d'expédier une lettre de cachet pour l'exiler : la minute de cette lettre était sur le bureau de Louvois, quand entra Courtin. Courtin prit le papier, et s'écria « que c'étoit sûrement quelque mauvais office, mais que quand le rapport seroit vrai, le Roi était payé pour n'aller pas contre elle au delà d'un avis; qu'après les services rendus par elle, c'étoit se déshonorer que les oublier ». Louis XIV brûla la lettre et eut avec la duchesse une grande « conversation dont elle est sortie fort contente[3] ».

Ses intérêts la forçaient de rester en relation constante avec l'Angleterre. En juillet 1688, elle maria

[1] Saint-Simon, notes sur Dangeau.

[2] En octobre 1686. Lettres privées des 19 et 27 octobre, conservées chez sir Harry Verney, *Commission of hist. mss.*, t. VII, p. 500 b.

[3] Le récit n'est pas absolument le même dans Saint-Simon et dans Dangeau. On en retrouve une autre variante dans la notice placée à la fin du tome IV des *Papiers inédits* de Saint-Simon, publiés par Hachette.

sa nièce, la fille de lady Pembroke, avec le fils du lord chancelier Jeffreys, ce monstre [1]. Cette correspondance avec l'Angleterre était fréquemment dénoncée, et exigeait des justifications humiliantes. Le 1er janvier 1689, le jeune duc de Richmond se présenta au coucher du Roi [2] pour parler en faveur de sa mère. Louis XIV répondit : « Qu'il les connoissoit assez, sa mère et lui, pour ne les avoir pas soupçonnés un moment. » Cependant il fallait bien pour toucher les revenus d'Angleterre, s'adresser à Guillaume d'Orange, le nouveau roi : la duchesse de Portsmouth lui fit rappeler par Henry Sidney [3] le temps des intrigues qu'elle avait nouées avec lui contre Monmouth. Mais les changements dans la politique faisaient disparaître toutes les fortunes édifiées sous Charles II. Jusqu'à la pension sur le Post-Office, dans laquelle la duchesse de Portsmouth avait tant de confiance jadis, tout était suspendu [4]. La duchesse de Portsmouth apprenait que ses pensions ne seraient plus servies, que son père mourait [5], que ses appartements de Whitehall étaient détruits, avec les meubles magnifiques, dans un

[1] Lettre privée du 21 juillet conservée à Portledge, chez J. R. Pine, esq.

[2] Dangeau, t. II, p. 286.

[3] Voir sa lettre du 8 mars 1689.

[4] Record Office, *Calendar of Treasury papers*, publié par Joseph Redington; voir 13 july, 13 sept. 1689, et p. 250 et 535.

[5] En 1690. Arch. nat., T. 152; 6.

incendie [1]. Le jeune duc de Richmond se sauve de chez sa mère [2] « sans avoir parlé de son voyage à personne »; la duchesse fait dire au Roi « qu'elle ne peut douter de la sottise de son fils, qu'elle croit qu'il va trouver le prince d'Orange et qu'elle en est au désespoir ».

Le désespoir est d'autant plus sincère que Louis XIV servait à ce jeune bâtard une pension de vingt mille livres, ce qui consolait la mère de la privation de ses rentes anglaises [3]. Elle ne fut cependant pas encore abandonnée à ce moment où s'accumulaient les revers : Louis XIV reporta sur sa tête une partie de la pension abandonnée par le fils.

A partir de cette époque, elle paraît s'être consacrée à l'administration de sa terre d'Aubigny. On la voit s'occuper de ses paysans et user à leur profit des débris de son crédit [4]. Sa position en France restait considérable, grâce à la protection publique et persistante du Roi : les collections des portraits des principales dames de la cour comprenaient toujours celui de la duchesse de Portsmouth [5]. Mais

[1] Avril 1691. Voir lettre du 11 avril conservée à Portledge, chez M. Pine.

[2] Dangeau, t. IV, p. 18, du 4 février 1692.

[3] Dangeau, t. III, p. 38.

[4] Voir sa lettre du 4 octobre 1692.

[5] Cinq gravures de ces séries de portraits de la cour de France représentent la duchesse de Portsmouth à cette époque : en Vénus, avec son fils en Amour, et un sphinx qui la protége, *chez Mariette, rue Saint-Jacques;* en désha-

les revenus s'amoindrissaient rapidement. La bassesse en emporta autant que la parcimonie de Guillaume d'Orange. La duchesse obtint, en 1697, de Louis XIV, la permission de se rendre à Londres, « le Roi lui a mesme parlé fort honnestement sur cela [1] », mais Guillaume d'Orange, qui devinait le but du voyage et tenait à ses guinées, la fit prévenir qu'il interdirait son débarquement.

La voilà forcée de rester en face de ses créanciers : les procureurs taillent leurs plumes, les huissiers se mettent en mouvement, les meubles vont être saisis. C'est toujours Louis XIV qui est son salut. Il interdit, par arrêt du Conseil du 9 septembre 1699, aux créanciers de continuer les poursuites, pendant une période d'une année. Dès que l'année est expirée, les exploits reparaissent ; nouvelle requête au Conseil [2]. La duchesse déclare que :

« L'estat de ses affaires ne lui permettant pas, quant à présent, d'acquitter quelques dettes qu'elle

billé, sur une chaise longue, *chez Barey, graveur, rue Saint-Jacques ;* imitation de la précédente, R. B. *del. chez N. Bonnart, rue Saint-Jacques ;* avec un gant et un perroquet, *tous les portraits de la cour et autres se vendent chez H. Bonnart, au Coq,* 1695 ; avec une canne, charmante gravure, la duchesse est vue de dos et retourne la tête, *se vend à Paris, chez Trouvain, rue Saint-Jacques,* 1695.

[1] Dangeau t. VI, p. 207.

[2] Arch. nat., E 1912, du 7 septembre 1700. Ces arrêts du Conseils font connaître les mœurs de l'époque dans leur intimité. C'est un recueil qui serait précieux à analyser.

a contractées, pour raison desquelles ses créanciers la menacent de la poursuivre, elle se trouve obligée encore une fois de recourir à l'authorité de Sa Majesté et de la supplier très-humblement d'avoir la bonté de lui accorder un nouveau délai pour arrester les poursuites; à quoi ayant égard, Sa Majesté estant en son Conseil, a prorogé et proroge pour une année la surséance portée par l'arrest du 9 septembre 1699, pendant lequel temps fait Sa Majesté défense aux créanciers de ladite duchesse de faire aucune saisie sur ses meubles, équipages et autres choses à son usage, à peine de nullité et de tous dépens et dommages et intérests. »

Puis chaque année se renouvelle la même requête, toujours accueillie avec la même complaisance. En faveur de cette femme, Louis XIV suspend le cours de la justice, ruine les vendeurs de bonne foi, détruit la sécurité des transactions. Elle n'a qu'à écrire « que l'estat de ses affaires ne luy permet pas, quant à présent », de payer ses dettes, et le bras du prince s'étend aussitôt pour écarter les créanciers. L'arrêt du Conseil de 1699, renouvelé en 1700, est rendu en termes identiques[1] le 5 octobre 1701, puis le 2 octobre 1703, puis le 10 décembre 1704, puis le 30 décembre 1705. Au bout de six ans les

[1] Arch. nat., E 1917; E 1924; E 1929; E 1933.

malheureux créanciers ont su trouver des protecteurs et commencent à se défendre devant le Conseil contre ces excès de l'autorité. Les sieurs Galpin, Pillet, Lefèvre et autres présentaient des *parties* pour un total de 130,926 livres 16 sous. La duchesse les avait calmés un instant en leur donnant comme payement une délégation pour un total de 160,000 livres recouvrables en huit ans sur les revenus de ses terres, à raison de 20,000 livres par an. L'arrêt du Conseil du 10 mars 1705 ne daigne pas s'occuper de ce contrat. Il regarde seulement les demandes de la dame : « Les guerres entre la France et l'Angleterre lui ayant osté les moyens de se faire payer depuis quatorze ans une pension de 150,000 livres qui lui a esté accordée par le feu roi, elle a esté obligée, pour soutenir son rang, d'avoir recours à des emprunts et de contracter plusieurs dettes. » — Mais, répliquent les créanciers [1], « l'intention de Sa Majesté ne peut avoir été de remettre ladite dame en possession d'un revenu qu'elle leur a abandonné ». Le Conseil décide que les créanciers qui ont reçu la délégation toucheront les fermages à leur profit, mais que les autres créanciers qui réclamaient une somme à peu près égale ne recevront rien du tout. Cet arrêt du Conseil, aussi bizarre en justice qu'en équité, est renouvelé

[1] Arch. nat., E 1934, du 20 juin 1705.

le 8 juillet 1706 « pour lui faciliter les moyens de payer ses dettes »; il l'est de nouveau, pour deux ans encore[1], à partir du 28 avril 1710.

La reconnaissance de Louis XIV pour des services rendus depuis un temps si long survivait ainsi jusqu'à la fin de son règne. Ce n'était pas seulement contre ses créanciers que la duchesse trouvait de l'appui dans les arrêts du Conseil, elle en recevait aussi contre les États de Bretagne et contre le domaine royal lui-même.

La duchesse eut, en effet, au milieu des traverses de sa mauvaise administration, une chance assez rare à cette époque, elle fut expropriée pour utilité publique. Le pauvre manoir de son père, qui se trouvait tout à côté de Brest, fut compris dans les expropriations nécessitées par les « arsenaux, corderies et magasins destinés pour les vivres, munitions et équipages des vaisseaux ». Mais Louis XIV, qui créait ce port militaire, avait décidé que le prix des « biens sis à Brest et dans le bourg de Recouvrance seroit remboursé par les Estats de Bretagne des sommes auxquelles leur dédommagement se trouve liquidé ». Les États de Bretagne essayèrent de ne point payer, puis contestèrent la liquidation. La duchesse s'adressa au contrôleur général[2]. Elle obtint qu'il mît encore une fois entre ses mains

[1] Arch. nat., E 1937; E 1952, fol. 57.
[2] Voir sa lettre du 2 avril 1701.

l'arme des arrêts du Conseil. Il lui fit allouer sur la caisse des États 56,122 livres par arrêt du 27 février 1703; elle n'en reçut que la moitié, réclama un nouvel arrêt, obtint que le trésorier des États la payerait sans s'occuper des États et serait « valablement déchargé [1] ». Mais ce trésorier, « le sieur Montaran », n'eut pas confiance dans ce genre de décharge. Il exhiba des requêtes d'autres propriétaires du pays qui s'opposaient à ce que leur gage fût amoindri par un payement particulier à un créancier favori. Un nouvel arrêt contraignit les États à payer tout le monde [2].

Ce mode de procédure plaisait singulièrement à la duchesse. Elle y eut encore recours quand l'intendant vendit, dans le ressort de son duché d'Aubigny, « des offices d'arpenteurs-priseurs et mesureurs de terres, avec faculté de faire les fonctions de notaires royaux [3] ». L'arrêt du Conseil décida que la duchesse avait seule le droit de disposer de ces offices qui étaient partie intégrale de sa seigneurie. Mais, si elle était aussi âpre à défendre les droits seigneuriaux, elle ne se croyait point pour cela obligée à réparer le château. En ce cas, elle ne plaide plus qu'elle est seigneur, la voilà maintenant simple usufruitière : si son fils meurt sans enfant, le duché

[1] Arch. nat., 26 février 1704. E 741; 242.
[2] Du 6 juillet 1704, E 1927.
[3] E 746; 13, du 1er juillet 1704.

d'Aubigny retournera au domaine royal, elle ne peut donc être tenue des grosses réparations [1]; or, le château est en mauvais état, la chapelle tombe en ruine, les forêts sont à régénérer.

Le recouvrement des pensions était, pendant ce temps, de plus en plus difficile. La duchesse dut avoir, de nouveau, recours au contrôleur général [2].

Mêmes supplications auprès du Régent, après la mort de Louis XIV. Elle obtient que sa pension soit augmentée de 8,000 livres, et portée à 20,000 livres [3]. Elle était alors « très-convertie et pénitente, très-mal dans ses affaires, réduite à vivre dans sa campagne ». C'est Saint-Simon qui parle, il ne craint pas de dire : « Il était juste et de bon exemple de se souvenir des services importants et continuels qu'elle avoit rendus de très-bonne grâce à la France du temps qu'elle étoit en Angleterre maîtresse très-puissante de Charles II. » Toutefois, elle avait appris par expérience à se méfier des pensions : lorsqu'elle vit péricliter les finances du Régent, elle sut fort à propos convertir son titre de pension en un contrat de rente, et se fit signer l'acte suivant : « Il est ordonné au garde du trésor royal, Me Pierre Gruyn, de payer comptant à madame

[1] Arrêt du 20 janvier 1707, Arch. nat., E 776.
[2] Voir les lettres plus loin.
[3] Dangeau, 20 juin 1718, t. XVII, p. 329. Et bientôt après à 24,000.

Louise-Renée de Penancoët de Kéroualle, duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, la somme de six cent mille livres qui lui est accordée par le Roy pour être employée et constituée en contrats de rentes viagères au denier 25, en son nom et pour lui tenir lieu de la pension de 24,000 livres, qui lui avoit été accordée tant par le feu Roy que par Sa Majesté en considération des grands services qu'elle a rendus à la France et pour lui donner moyen de soustenir son rang et sa dignité... 28 octobre 1721. *Philippe d'Orléans*[1]. »

Son fils, le duc de Richmond, mourut le premier, en 1723. Deux ans plus tard, sa sœur Henriette, marquise de Thois, sentant approcher sa fin[2], fit appeler un notaire le 12 mai 1725 dans sa maison, rue de Varennes, et là, « assise en un fauteuil, dans une chambre au rez-de-chaussée, au fond de la cour à droite, ayant vue sur le jardin dudit hôtel », elle dicta son testament. Elle mourut douze jours après. Sa sœur lui survécut encore neuf ans sans quitter beaucoup sa terre d'Aubigny[3]. Elle y fonda un couvent de religieuses hospitalières, « qui se partagent également entre le soin des malades et l'instruction de la jeunesse. Elle a aussi beaucoup donné pour la décoration des églises. » En octobre 1734, elle vint

[1] Ms. Bibl. nat., Titres, 50417.
[2] Arch. nat., T 152; 6.
[3] *Mercure de France*, novembre 1734, p. 2533.

à Paris pour consulter les médecins, et elle y mourut le 14 novembre, âgée de quatre-vingt-cinq ans. Elle fut inhumée dans l'église des Carmes déchaussés, dans la chapelle de la maison de Rieux, qui s'honorait encore de cette parenté.

LETTRES

DE LA

DUCHESSE DE PORTSMOUTH

LETTRES

DE LA DUCHESSE DE PORTSMOUTH

I

A HENRY SIDNEY.

(Lettre publiée dans le *Diary* de Henry Sidney, t. II, p. 307.)

Paris, 8 mars 1689.

Je sais toutes les bontés avec lesquelles vous avez parlé de moi, Monsieur, dont je vous suis infiniment obligée. Vous savez combien toute ma vie j'ai été dans vos intérêts de vous et de vos amis. De mon côté je ne suis point changée, et l'on ne peut prendre plus de part à tout ce qui vous regarde que je fais. Que mon absence ne me nuise donc non plus auprès de vous, et veuillez, en ce qui dépendra de vous, de bonne foi protéger mes intérêts. Vous savez qu'ils sont si attachés à ceux du duc de Richmond que l'on ne les peut séparer. Je ne doute point que le souvenir que vous avez de qui

il a l'honneur d'être fils, ne vous porte davantage à nous continuer votre amitié que je souhaite très-fort et pour l'un et pour l'autre. Vous voulez bien que je vous supplie d'avoir un peu de bonté pour M. Hornby qui est celui qui vous rendra cette lettre. Il est tout à fait dans mes intérêts et de mes amis. Ce me seroit un grand plaisir si je pouvois autant compter sur vous. Il est sûr, mon cher oncle, que vous ne pouvez jamais être des amis de qui que ce soit qui soit plus des vôtres, ni qui vous honore plus parfaitement que

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

II

AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

(Lettre conservée aux Archives nationales, G[7], contrôle général des finances, et publiée au *Musée des Archives*, n° 897, p. 540. Pièce originale autographe.)

Paris, 4 octobre 1692.

L'extresme misere dais abistans et dais paysant à l'antour d'Aubignie, qui est ma duché, me fait, Monsieur, avec instence vous conjurer d'avoyr pitiés du malheureux estat où il sont réduyt, tams par la grande charge de taille et des ustensille qu'ils ont tous les ans, que par le malheur qu'ils ont eu d'une grelle qui les a tous grellé st'anné. Ils

sont sy accablé et sy peu annestat de payer qu'ils abandonnent et la ville et la taire. C'est ce qui fait, Monsieur, que j'ose vous conjurer par pitiés d'an avoyr pour eux, et de vouloyr mander à M. de Ceraucour, intandant de Bourge, de les vouloir exsanter de jens de guerre st'anné, et de vouloyr leur diminuer la taille, estent apsollumant une taire ruynée, sy vous n'avés ste bontés-là pour moy. Monsieur, ne me la refussé pas, estent une vrais charisté, et la misere y estent au dellas de ce que vous pouvés vous ymaginer. Pardonés moy mais fréquantes inportunistés, vous m'avés permis de conter sur vos bontés esssentiellement : ainsy, Monsieur, ge m'adresse à vous avec confiance.

L., duchesse DE PORTSMOUT.

III

A CHAMILLART.

(Lettre conservée au British Museum, Ms. Add^al 18675, f° 74. Pièce originale autographe.)

De Paris, ce 2 d'avril 1701.

Sachant et connessant, Monsieur, lais anbarras d'afaire que vous avez, je n'ê ossê tous se tems cy vous trop presser et vous conjurer de vouloyr pancer à moy comme vous m'avés fait la grasse de me le

promestre. O nom de Dieu, Monsieur, ayés assês de bonté pour moy et de pitié pour ma triste sirconstance pour vouloyr m'accorder le payeumant dais quinsse mille franc que vous m'avés dist que le Roy ordonest que je touchasse à pressant, et acordés moy l'expêdission de mon arrest pour le surplus; que je me flate, Monsieur, que vous ne me ferés pas le tord de mettre cy bas mais interais que M. Pelltier les a réduyts; que je vous aye donc la sansible obligassion, Monsieur, que je ne perde poinst moytié par moytié, de considérer qu'estens sur les estats que je seré ancore bien du tems sans toucher mon arjent. Ainsi, Monsieur, ayés l'umanisté d'antrer dans mon malheureux estat et que la liquidassion que vous voullés bien avoyr la bonté de faire soyt en ma faveur et la plus avantageusse qu'il vous sera possible; car de vostre bonté an sesy despand tous le bonneur et l'arengemant de mais afaire; je charge mon homme d'afaire d'avoyr l'honneur de vous présenter sette lestre. Vous orés la bonté de luy ordonner lais pas que vous treverés bien que je fasse auprais de vous pour la terminesson de sette afaire ycy; donnés luy donc, s'il vous plest, vos ordres avec autems de bonté que vous m'avés permis d'espérer que vous oriés pour moy. J'osse vous an conjurer très-instammant, Monsieur, et de vouloyr bien croyre que vous n'an pouvés avoyr pour personne qui estoyt plus vesristablement

sansible ny qui vous estimme et honnore cy parfaitemant que moy.

L., duchesse DE PORTSMOUT.

IV

A CHAMILLARD.

(Archives nationales, G., 7, originale autographe [1].)

De Paris, ce 5 daoust 1702.

Permestez moy, Monsieur, dosser ancore vous demander une grasse qui est seullement de me vouloir faire mestre sur la feuille de distribution; vous nan pesrez pa plus tot sy vous ne le voullez, mais si vous me voullez bien faire ce plesir la je treve le moien de macosmoder avec mais jens dafaire, sy vous me donnez ceste marque de bonté. Ne me la reffusé pas, Monsieur, je vous an conjure, car par là vous me donerez le moien de sortir davec dais arabe qui me tiranisse de toute maniere. Soufré donc, Monsieur, que je vous conjure de me donner ce secours et de vouloir bien vous donner la penne de me faire savoir sy vous orez ceste bonté pour moy. Je natems que sella pour partir disy et finir

[1] Cette lettre et les onze suivantes ont été découvertes par M. A. de Boislisle.

et sortir absollument dafaire, sy je suis assé heureuse pour que vous veillez bien me donner ce secours que je vous demande instamment avec la justisse, Monsieur, de me croyre la personne du monde qui vous estime, ayme et honore le plus parfaistement.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

V

A DESMARETS.

(Lettre conservée aux Archives nationales, G., 7, 543. Pièce originale autographe.)

De Paris, ce 20 mars 1708.

Ne pouvant avoyr l'honneur de vous voir, Monsieur, par le grand abattement qui me reste d'une violente fiesvre et une etresipelle que jé eu dans la taite et sur tout le visage, je prant la liberté de vous escrire sais lignes pour vous suplier devouloir bien vous resouvenir de la promesse que vous avez eu la bonté de me faire auprès de M. Nicolle, qui anagist le plus mal du monde avec moy car, depuis castre moy, je nê pas pus parvenir a tirer un soult de luy pour ma subsistance. Il a ma belle tapisserie dont il se sert et qu'il gaste toute, et je me treve pis que je nettais avec Thévening, car au moins me payès til rêgulliêsrement tout lay moy; mais tapisserie ne

servoient poingt et estet fort soigneusement conservé; je ne luy donnè que huit pour cent, jendonne dix à icelluy cy, il touche mon revenu et il ne me payen poingt et me lesse manquer de tout; enfin s'yl ne luy parest pas que vous macordyé une forte protection, je n'en vienderé jamais about. Ne me la refussé pas, Monsieur, je vous ansupli, et donnez-vous la penne de luy parller comme luy marquant voullant estre obéys. Josse espérer cet ésantiel servisse de vous, Monsieur, et que vous serez persuadé que personne dans le monde ne vous peut estimer et honorer sy parfaitement que moy.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

Je prie Monsieur de de ce doner la penne de vous rendre cette lettre, et de vous dire ce dont je lé chargé; soutenez-moi, je vous ansuplie.

VI

A DESMARETS.

(Lettre conservée aux Archives nationales, G., 7, 543. Originale autographe.)

De Paris, ce 12 avril 1708.

Ma santé ne me permettant pas encore d'aller à Versailles, Monsieur, je vous envoy le sieur Pinson pour vous porter un mémoyre; il vous expliquera,

sy vous voullez bien macorder le plésir de luy doner un mosmant dodyance, la conséquance que ce mest de macorder la grasse que je vous demande; jê lieux de me flater de vos bontés et desperer de vous tous lais secours qui sont a vostre pouvoyr; selluy cy est antiesremant, acordèlle moy donc, Monsieur, je vous an conjure, la pronte expédission mest inportente, et vous le connesterez parce quil aura l'honneur de vous dire. Josse espérer que vous macorderez cette marque de l'interait que vous me foite l'honneur de prendre an moy comme à la personne du monde qui sertennemant vous honore, ayme et estime le plus parfaitement.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

VII

A DESMARETS.

(Lettre conservée aux Archives nationales, G., 543, originale autographe, avec la mention : Par le sieur de Lonchant.)

De Paris, ce 9 juillet 1708.

Comme vous m'avez permis de conter sur vos bontés, Monsieur, josse prandre la liberté de les inplorer non an chosse qui vous peuvent estre a charge, car sait ce que jé visteré toujours, mais comme vous mavez fait l'honneur de me dire dans

le cosmancement que vous avez esté controlleur général[1], que vous ne trouvesriez pas movais que je vous présantasse autems dafaire que on man donnerest qui parussent rêsonnable, je mosse flater que vous avez assé de bontés pour moy pour aymer autems et j'espère mieux me faire du bien de cette maniere cà des personnes indisférente; vous connaissé mais besoings et le malheureux estat ou je suis et de quelle conséquance me peut estre un secour comme selluy sy qui ne fait tort a personne et qui notte rien dais coffre du Roy; ne me reffusé donc poingt vostre protection. Vous m'aviez paru sy rempli de bonté, d'amitié et de bonne vollonté pour moy devent destre dans le poste ou vous este, que josse me promestre, Monsieur, que dans dais chosse comme celle-cy vous me voudrez bien proqurer tous lais secour à ma môvesse situassion qui despenderont de vous. Vous voullez donc bien me permettre de vous faire souvenir par ce mémoyre, que je joingt à ma lettre, des deux affaires que jus l'honneur de vous présenter la surveille de vostre despart. La personne qui a l'honneur de vous présanter ma lettre est le sieur de Longchant qui me les a donné et qui est un homme fort industrieux dans sait chosse là; anfin, Monsieur, josse espérer que je trevesré an vous dans dais chose qui

[1] Desmarets n'était contrôleur général que depuis le mois de février précédent.

ne vous seront pas plus anbarrassante ny plus disficille que selle sy, une vraie protection et un veristable et essantielle ami, et que vous me feré la justisse destre fortement persuadé que personne ne vous ayme, ne vous estime et honore sy parfaitement que je le fais véritablement.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

Permettez-moi de vous suplier de vous souvenir de me faire mestre sur l'estat de distribussion pour ma pansion eschue depuis le commancement de juin.

VIII

A DESMARETS.

(Lettre conservée aux Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

De Paris, ce 18 juillet 1708.

J'osse espérer, Monsieur, que la grasse que vous avez bien voullu accorder à monsieur le marquis de Thoye *an parllant au sieur Volland pour luy, ne seras pas retraite par vous comme monsieur le marquis de Vallance ce le promest et quil la fait entandre au sieur Vollant an luy demandant six ou sept jour* pour anployer sait sollicitassion auprais de vous. Je me flatte, Monsieur, quelle noront

nulle lieux et que vous orez la bonté de nous continuer vostre protection, monsieur de Thoye ayant toute lais suretés à donner au sieur Volland. Ne me refusez donc poingt ceste marque de bonté et de consideration que josse vous dire, Monsieur, que je mériste pas lais santimants d'amitiés et destime que jé pour vous comme pour un des plus honneste homme du monde et qui a le plus de mérite et que j'onnore le plus parfaitement.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

Permettez-moy ancore, Monsieur, d'osser vous suplier de vous voulloyr souvenir de moy pour ma pansion qui est eschue depuis le cosmancement du moy passé.

IX

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

De Paris, ce 8 daoust 1708.

La maniesre obligente avec laquelle vous me fiste la grasse, Monsieur, dantrer dans mes interais quant jus l'honneur de vous parller de ceste grande afaire des billiey de monoye manhardy de vous importuner de sais ligne-sy, pour vous représenter quelle

doyt parestre a un homme aussy escléré que vous, sy aventajeuse pour le servisse du Roy quelle mériste que vous y donniez toute vostre atantion, afin de la conclure insesemmant et que ceux qui l'entreprennent puisse travailler à s'arenger là dessu. Ainsy j'espère, Monsieur, que vous leur manderez insesamment de vous aller trever a Fonteneblaux. Monsieur Nicollas man a entretenue à fond et dans mon peux de jugement, je treve qui la possede sy bien que rien ne peut manquer de leur part a l'exéqution. Il m'a paru quil a fait de sérieuse réflecsion sur tous lais événemens et quil ne craing auqun inconvénient pour vous ny pour eux. Je ne voye an luy qu'un très grand selle pour vostre service et une franchise qui lobligerest d'abandonner lafaire, syl nestet persuadé que vous y orez de grands aventages et baucoup donneur dedans et dehor du royaume, et cy je nestais pas persuadé je ne prandrais pas, Monsieur, cette liberté. Sertennement personne ne s'interessant plus vivement anvous que moy, sait ce qui me porte à vous marquer quil faudra que vous mandiez monsieur Nicolla et un associé et puis retenir Nicolla tout seul pour vous instruyre a fon et vous mestre en estat toute lafaire pour la conclure; jê de nouvaux de luy sa parole quil fera pour moy tout au monde ce que vous voudrez. Mais ne croyez pas s'il vous plest, Monsieur, que sy je nanvissajest pas la chose glorieusse

et utille pour vous, que l'interais que il peux avoyr me fit vous representer la chose sy vivement, ne trevez donc poingt movais, Monsieur, la liberté que je prand et soyez persuadé de mon atachement et de ma saingsere amitié pour vous, personne ne pouvant vous considérer avec une plus parfaite estime et vous honorer plus infisnisment que je le fais.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

Trevez bon que je vous supli aussy de vous resouvenir de ma pansion et d'ordonner que je soye payé.

X

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

De Paris, ce 14 aoust 1708.

Je resoy, Monsieur, dans le mosmant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de mescrire; je charge monsieur Niscolla davoyr lhonneur de vous rendre selle ycy, qui san retourne a Fontenneblaux pour atendre vos hordre contems et croyant estre sûr et an estat de lever toute lais difficultés que vous pouvez trevez dans stafaire, sy vous voullez bien luy faire la grasse de luy an parler. Ne refusez

pas je vous pris la liberté que j'osse prandre dantrer dans stafaire comme présumant de vous exsiter et persuader contre vostre propre jugement et vos grandes lumières ny maime par un esprit davisdisté et d'interais desrésonnable, car je ne la souette quantems quelle vous pouras estre agréable et utille. An ce cas là jeanresantiré un sansible plaisir puisque vous pourez estre mon bien faiteur sans qu'il vous an coute rien dauqune manière que quelque parolle. Ainsy quant josse vous suplier de voulloir aprofondir la chosse avec le sieur Nicollas, se nest que pour que vous an ayez un parfait esclercissement et lesprit satisfait làdessus pour vous desterminer comme vous le jugerez le plus apropos. Il serest resté pour atamdre vos hordres et vostre tems sans quil avest ysy eune a faire de conséquance. Aujourdhuy je vous suis infiniment obligé, Monsieur, de la bonté que vous me faite espérer que vous hordonnerez le payement de ma pansion ; soyez persuadé, je vous suplie, de mon parfait atachement pour vous et que personne ne se peut intéresser avec plus d'amitié à tousse qui vous regarde, ny vous estimer et honnorer plus parfaitement que moy.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

XI

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

De Paris, ce 16 octobre 1708.

Je viens d'aprandre, Monsieur, que quelque hun de messieurs les intendant de fisnance avest antrepris doptenir de vous pour un ostre compaigny que celle de monsieur Vollant et sais assossiés dont vous trevesrez les noms sy joings, lafaire de latribustion de la noblesse. Josse espérer, Monsieur, que vous n'avez pas oublier que je vous la proposé sainc ou six jours aprais que vous fuste nomé controlleur général et que vous me fiste l'honneur de m'assurer que vous ne la feriez que pour moi et vous la renvoyatte à monsieur Couturier que vous an avez chargé pour vous an faire souvenir. Sait un bien que vous me ferez, Monsieur, et dont je mosse flater que vous aymerez mieux que je profitte que quelques amis de messieurs lais intendant de fisnance. Comme vous mavez fait la grasse de me donner vostre parolle, je suis persuadé que vous orez la bonté de me la tenir et de voulloyr préférer la compaigny du sieur Vollant à tout offre et de leur per-

mettre de vous faire leur soumission. Lextresme craincte, Monsieur, de vous importuner a fait que je nè pas ossé trop souvent vous an parller pour vous an rafréchir la mémoyre non plus que de l'afaire de la banque, mourant toujours de peur de vous estre trop incosmode; cependant, Monsieur, se sont dais plésir et dais grasse quil faut que vous fassiez à quelquun; vous savez la cruelle situation de mais afaire, par sais deux que jè eu l'honneur de vous proposer vous me proqurez un repaux esternel et vous devennez sertennemant mon bienfaiteur et hor destat de vous devoyr à la venir trop importuner. Acordez moy donc, Monsieur, sais deux grasse et ansella une marque de vos bontés et de vostre amitié et de vouloyr bien me faire savoir le tems a peu prais que vous trevesrez a propos de les fisnir pour que je prenne lais mesure nécessaire pour la suretté de ce que les uns et les ostres mont ofert tant pour la faire de la banque que pour selle de la noblesse; je natems que vostre dessision pour manaller à ma campaigne, mettent de conséquance de ne poingt quiter que je nay eu mais sûretés pour proficter du bien et de lavantage que josse espérer que vous voudrez bien me faire et me proqurer dont je vous orez une esternelle obligassion, car, Monsieur, sertennement vous ne ferez jamais de plésir ny de bien à personne qui lais ressante avec une plus parfaitte reconnessance ny qui vous estime,

ayme vesristablement, Monsieur, et honore plus parfaitement que moy.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

A la suite est la note annoncée dans la lettre :

Monseigneur aura la bonté de se souvenir de la proposition de l'attribution de noblesse aux commissaires ordinaires des guerres, à ceux de la marine, galleres et artillerie dont Sa Grandeur a chargé M. Le Cousturier pour la travailler avec les proposant qui sont : Rolland, Lantage, Accault, Caquet, Vollant, Montmarqué, Durbec, Vannelle, Mérite, La Bussière, Saint-Léon, Imbert Nicolas, Lacombe, Le Vasseur.

XII

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

De Paris, ce 25 janvier 1709.

La bonté que vous avez eu, Monsieur, de me promestre quan fessant l'*afaire consernant la noblesse dais 8 cosmissere vous agrériez la compaignie que jorais l'honneur de vous présanter,* dont le sieur Volland est à la taite et qui a esté tra-

vaillé par le sieur de la Combe, me fait espérer, Monsieur, que vous voudrez bien vous an souvenir, ce qui fait que je prand la liberté de vous inportuner de sais ligne sait que je me suis lessé dire que monsieur Poultier voullest vous an parler pour loptenir pour un otre compaigny ; mais jé tems de foy an vous, cas moings que ce ne soyt pas un oubli, je mosse assé flater de vostre amitié, pour me persuader que vous voudrez bien man continuer lais marque et ne rien changer asse que vous mavez faist l'honneur de me promettre. Je vous ansuplie tres instamment et vous demande la justisse, Monsieur, de croyre que personne ne peut avoyr plus de recosnessence et de sansibillité de vos bontés ny ne vous peut estimer, considérer et honorer plus parfaitement que

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

Je vous envoye si joingt, Monsieur, les noms de ce qui compose la compaigny : Rolland, Lantage, Acco, Oiseau, Vanelle, Le Vasseur, Caquet.

XIII

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

De Paris, ce 24 juillet 1709.

L'estat ou je me treve, Monsieur, me forsse a prandre la liberté de vous importuner de sais lignes pour vous demander an grasse très instenmant de vouloyr bien mordonner le payement de ma pansion. Si vous trevez la disfisqulté de me faire donner quelque espesse qui me ferest pour tems fort grand plésir, au moings accordez-moy la marque de protection et d'amitié de lordonner an billais de monoye. Ne me refussé pas, Monsieur, je vous suplis, ce secour essentiel; je natems que ceste marque de vostre considérassion et damitié pour partir pour la province. Josse, Monsieur, me flater que vostre bon cœur et vostre pitié pour moy vous portera à macorder mon instente priesre comme à la personne du monde qui y sera la plus sansible et quy vous ayme, estime et honore, Monsieur, plus parfaitement que je ne le puis exprimer.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

Oserés je espérer un mot de réponse de vous? Quelle soyt je vous conjure favorable.

XIV

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe. Annotée de ces mots : *A M. de Vaubourg.*)

Daubigny, ce 5 octobre 1709.

Je ne sais, Monsieur, sy vous avez la bonté de remarquer par mon sillance la craingte que jè et que je vous ay toujour marquer de vous estre importune. Tems que jé pus, jé suyvis ansella mon goust et la veritable considération que jé pour vous; mais an veristé, Monsieur, je me treve dans un sy rigoureux estat, que je me treve forcé d'implorer vostre secours et vostre amitié. Jestay venue isy contems dy trever quelque douseur et quelque essance; mais la misère y est sy afreuse que l'on ne sorest tirer un soult car lon a pas seullement de coy acheter du graing pour semer, et sy vous navez pitié de moy, mais taire ne seront pas ancemancé, car, sy je ne lais fait pas faire moy maime, lay fermier sont hors d'estat et cassy tous à la mandiscité; trevez donc bon, Monsieur, que je vous supli instamment de me donner une marque de distingtion et de bonté partiqulliesre, an me fessant hordonner le payeumant de ma pansion, ce seras une

obligassion esternelle que je vous orez, car je suis o non plus. Ne me refussé pas, Monsieur, je vous an suplie, et laissé vous toucher aux besoings d'une amie qui vous honore autems que je fais. Trevez ancore bon, Monsieur, de resevoyr un plasset de ma part qun homme à moy ora l'honneur de vous presanter sur le sujest de mais boys. Ce plaset vous instruyra; ayez, syl vous plest, atantion. Que je treve donc, Monsieur, en vous, un essentiel ami dans mes vrais besoings, josse me le promestre et man flater et que vous serez bien persuadé que personne ne peut estre avec une plus parfaite estime, Monsieur, vostre tres umble et tres obéissante servante que je la suis.

L., duchesse de Portsmouth.

XV

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

Daubigni, ce 27 novembre 1709.

J'us l'honneur, il y a deux mois, de vous faire présanter un plasset, Monsieur, par lequel je demandais qu'il vous plut ordonner que lais vente dais boys de mon duché Daubigny fussent remise a l'année prochenne dans lespérance que j'avais quelle

serest porté à un plus hault pris que stannée, et nayant poingt este statué sur ce plassait, lon a exéqusté laroit du conseil qui an hordonnait la vente. Lay boys furent vandus le sainc du présent moy pour la somme de dix-huit cent livres, et mestent par moy maime fait informé, lon ma raporté qu'ils estet porté a leur juste valleur tems par raport à leur caslité cà leur situassion, estant esloingné de neuf lieux dais rivière. Cependant comme monsieur Thiton grand mestre ma fait voyr lordre que vous luy avez envoyé le quinsse novambre pour la remise de l'adjudication, josse vous suplier de vouloyr bien luy ordonner quil nanpesche poingt l'adjudicataire de jouir puisque sait une chose conforme et que le retar me serest tres préjudissiable; josse ancosre, Monsieur, vous conjurer davoir pitié de ma triste situassion qui est plus rigoureuse que vous ne pouvez vous l'imaginer. Je suis très persuadé que le Roy qui nignore pas depuis fort longtems mon malheureux estat, que si vous aviez la bonté de le luy ancosre représanter an bon et véritable amie, que ny luy, ny vous, ne pouvez pas trever auqun desrengemant pour dix mille franc de plus ou de moings dans lais afaire. Dautant que sait la seulle grasse et le seul bienfait dont il mest jamais honoré et mayant fait l'honneur de masurer quant jé pris la liberté de luy andemander dautre qu'il ne le pouvest pas, mais qu'il me ferest payer

régulliesrement et préférablement. Onon de dieu, Monsieur, veillez antrer avec un cœur umaing et tandre dans mon rigoureux besoing. Josse espérer ceste marque de vostre amitié et de vostre bonté comme la justisse, Monsieur, destre persuadé que de toute lais personne qui ont toujour fait profession destre de vos amis il ny en a auqune qui vous aime et honore aussy parfaitement que moy.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

XVI

A DESMARETS.

(Lettre conservée au British Museum, Ms. Add^al 18675, f° 75. Pièce originale autographe.)

De Paris, ce 22 septembre 1711.

Comme vous aviés eu la bonté, Monsieur, de m'assurer que vous donneriés ordre de me faire resevoyr une anné de la pansion dont le Roy m'onore, jê estê au trésor royal chê M. Groing et chez M. de Turmenis; il m'ont assuré que vous n'an aviés donné auqun à ma faveur, et comme je ne doute poingt que vostre intansion ne soyt de me faire resevoyr les neuf mille, et tems de livre que vous m'avez fait la grasse de me promestre, et que comme vous avés l'esprit auqupé de chose très-importente

vous pouvés avoyr oublié de pancer à moy, trevés bon ste lestre pour vous an faire souvenir et pour vous suplier instanmant de vouloyr bien anvoyer vos hordre possitive pour que je puisse profister de vostre promesse, an ayant, je vous assure, Monsieur, un bessoings infisnis. Ayés donc cette bonté pour moy, je vous an conjure instanmant, comme de m'accorder la justisse d'estre bien persuadé, Monsieur, que personne ne vous estime, considère et honore plus parfaitement que moy.

L., duchesse DE PORTSMOUT.

Trevés bon, Monsieur, que dans cette mesme lestre j'ose vous suplier, sy sella ne vous ayt pas désagréable, de vouloyr bien an ma recosmandassion accorder au sieur de Mongela, fils enné du sieur Grimaux, un des fermiers généraux, une souferme dais ayde, soyt dans le Lionnays ou de Chaslon an Champaigne ou dans le Bourbonnay. Se sont dais jens très solvable et qui peyront bien, et qui sont persuadés que vous m'onorés d'un peux de bonté et d'amitié, et qui ont crus que vous leur acorderiés par raport à moy plus tot cette faveur là que par d'autre voye. Comme je leurs ay obligassion, je nê pas refussê de vous an faire ma très-umble priesre; ne le trevés pas movais, je vous an suplis, Monsieur. Et permestés moy de vous demander an grasse un most de réponce, et s'yl ce peut qu'elle me soyt favorable an tout.

XVII

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe[1].)

De Paris, ce 2 février 1713.

Je suis bien mortifié, Monsieur, de me trever obligé par la cruelle situation de mais affaire et mon malheureux estat de vous inportuner sy souvant pour vous conjurer davoyr la bonté de me faire au moing payer une année de pansion sur selle qui me sont dus. Accordez moy donc, Monsieur, sette marque de bonté et d'amitié de vouloyr bien antrer dans mon extresme besoing et de me faire mestre sur l'estat de distribution de dimanche et avec un ordre positif d'estre payé et sanrien qui ne me fasse pas languir. An véristé, Monsieur, ma considération pour vous et mon atachement à vous honorer depuis le moment que jé eu l'honneur de vous cosnestre, meryterest un peux de protection et de secours dun ceur aussy bien fait et aussy juste que le vostre; ne me refussé donc pas, Monsieur, la grasse et la justisse que je vous demande instammant, non plus que la justice destre tres fortement

[1] Cette lettre et la suivante ont été découvertes par M. de Boislisle.

persuadé que vous ne lacorderez à personne qui vous souette plus de bonheur, qui vous honore plus parfaitement, ny qui soyt plus vesristablement, Monsieur, vostre très umble et très obéissante servente que moy.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

XVIII

A DESMARETS.

(Archives nationales, G, 7, 543, originale autographe.)

De Paris, ce 9 mars 1713.

Je resge toujours, Monsieur, assé malheureuse pour que vous ne veillez jamais antrer avec un peux de bonté et dumanisté dans ma cruelle sytuassion et dans mais extresme besoings. Je vous avourez, Monsieur, que la sirconstance ou je me treve me mest au desespoyr, et se qui maflige an caure le plus griesvement, sait de cecasprais mestre ossé flater d'un peux de part dans l'honneur de vostre amitié jé la doulleur de nan pas resevoyr la moindre petite marque ny de ne vous trever jamais disposé a entrer dans aucune considérassion pour moy ny de soulager mon malheureux estat et mais extresme bessoing, mestent dus troys années de la pension

dont le Roy ma honoré. An véristé, Monsieur, par lestime et la considération que jé toujour eu pour vous depuis que jé l'avantage de vous cosnestre, je mestais cru androyt despérer une marque de vos bontés et de vostre justice. Je vous la demande, Monsieur, avec toute lais instance qun très présant besoing le peut exsiger et que vous veilliez bien au moings mordonner une année. Vous me laviez fait espérer devant le voyage de Fonteneblaux : ne me refussé pas, Monsieur, je vous ansuplie, et veillez vous souvenir que je suis une dais personne du monde qui ayt toujour plus pris de part a vos avantages que qui que se soyt. Ainsi, Monsieur, par umanité, sy je ne le puis optenir de vostre amitié, compastissé à ma triste conjoncture an ma cordant la grasse que je vous demande ysy et la justisse an maime tems de me croyre avec toute la considération possyble vostre tres umble et très obéissante servente.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

XIX

AU CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES[1].

(Lettre signée; collection de M. de Barberey.)

A Aubigny, le 10 décembre 1731.

Permettez-moi, Monsieur, de vous prier cette année, comme j'ay fait l'année dernière, de m'estre favorable auprès de M. le Cardinal dans la demande que je luy fait de la grattiffication annuelle qu'il m'a jusqu'à présent fait accorder par Sa Majesté, et d'une petite augmentation, si cela est possible. Vous trouverez cy-joint, Monsieur, la copie du mémoire que j'ay fait présenter à M. le Cardinal; comme il vous sera apparemment renvoyé, je vous prie de voulloir bien l'appuyer de votre crédit auprès de Son Eminence, et de l'engager à m'accorder ma demande. Je me flatte par l'amitié que vous m'avez témoignée que vous voudrez bien me rendre service en cette occasion, et que vous êtes bien persuadé de l'estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

L., duchesse DE PORTSMOUTH.

En apostille il est écrit de la main, je crois,

[1] Philibert Orry est contrôleur général de mars 1730 à décembre 1745.

d'Orry : « Bon pour 5,000. Répondre en conformité à madame de Portsmouth. » *La copie du mémoire et celle de la supplique au Roi sont annexées à la lettre :*

A Monseigneur le cardinal de Fleury.

MONSEIGNEUR,

Vous avez eu la bonté de faire donner à la duchesse de Portsmouth en l'année 1726 une ordonnance de grattiffication extraordinaire de dix mil livres; en 1727 une de six mil livres, et les années suivantes cinq mil livres seulement. Et cela en considération des services importants qu'elle a rendus autrefois à l'État et à cause de la perte qu'elle a fait de presque tout son bien dans le papier; la réduction qu'elle a souffert sur quelques rentes viagères qu'elle avoit, et dont jusqu'à présent elle n'a pu obtenir le rétablissement, ayant encore rendu sa situation plus fâcheuse.

Elle supplie très-humblement Votre Éminence de voulloir bien luy accorder pour la présente année 1731 une ordonnance de cette grattiffication un peu plus forte que celle de l'année précédente et la proportionner à ses besoins et à son âge de plus de quatre-vingt-deux ans.

Note jointe :

Madame la duchesse de Portsmouth

Supplie Sa Majesté de lui continuer la même grâce qu'elle a la bonté de luy accorder depuis plusieurs années, en luy faisant donner une gratification pour la présente année. La réduction qu'elle a soufferte sur quelques rentes viagères qu'elle avoit, et dont elle n'a point demandé le rétablissement, ayant rendu sa situation encore plus fâcheuse.

Sa Majesté luy a accordé :

En 1726.	10,000 liv.
En 1727.	6,000 —
En 1728, 1729 et 1730. .	5,000 —

FIN.

TABLE

CHAP. PREMIER. L'Angleterre et la politique de Louis XIV. 1
— II. Madame Henriette 34
— III. Avénement de Louise de Kéroualle. 46
— IV. Les rivales. 59
— V. Premiers revers de la duchesse de Portsmouth. 82
— VI. La duchesse Mazarin. 95
— VII. Courtin. 108
— VIII. Barrillon.. 149
— IX. Sunderland et Shaftesbury 182
— X. Voyage en France 199
— XI. Fin du règne. 208
— XII. La retraite. 232
LETTRES DE LA DUCHESSE DE PORTSMOUTH 247

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

-11.916

i

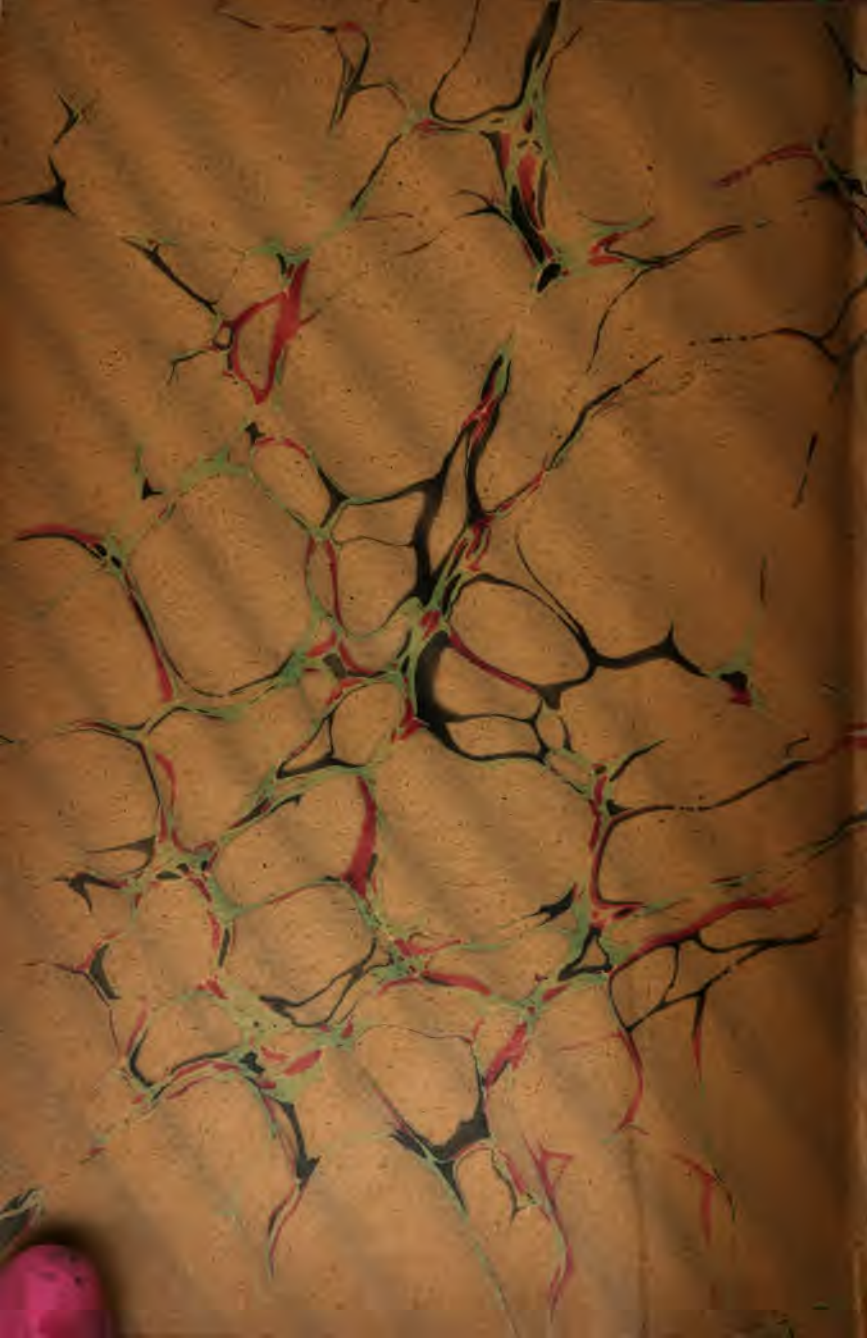

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE DEC 1 '33

DUE JUN 3 '35

DUE JUL 16 '48

DUE AUG 2 '48

Br 1936.16.5
Louise de Keroualle, duchesse de P
Widener Library 004857794
3 2044 081 146 201